



Siège social
24, rue Marc Seguin – 75018 Paris
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40
e-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1er juillet **1901**
Prix des droits de l'homme de la République française, **1989**
Grande cause nationale fraternité **2004**
Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février **2005**

ISSN : 2102-376X

les cahiers du social n° 24
Répertoire national des actions en faveur de l'intégration des réfugiés

répertoire national des actions en faveur de l'intégration des

RÉFUGIÉS



7 euros
décembre 2009



Les cahiers du social

n° 24



avec le soutien du Fonds
européen pour les réfugiés

Ce document a été
élaboré sous la
direction de

Matthieu TARDIS
Responsable du service Europe-Etudes

Réalisé par

Christophe ANDREO, Marine CARLIER et Antoine JANBON

Couverture

Victor BARRERA

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés
est un projet soutenu par
le Fonds européen pour les réfugiés et
le ministère de l'Immigration, de l'intégration,
de l'identité nationale et du développement solidaire

Décembre 2009

RE MER CIE MENTS

Ce répertoire n'aurait pas pu voir le jour sans la participation des structures concernées par l'accueil et l'intégration des réfugiés. Nous remercions la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars), ainsi que les directions d'Adoma, de l'Aftam et de Forum réfugiés pour leur soutien dans nos démarches. Merci également à l'ensemble des équipes des Cda, des CPH et des autres associations contactées pour le temps et l'attention qu'ils ont accepté de consacrer à ce projet. Nous espérons que ce travail, réalisé avec leur coopération, pourra devenir un outil et une source d'inspiration pour tous.

SOMMAIRE

Introduction	7
Première partie :	
Les actions au niveau national	13
Deuxième partie :	37
Les actions au niveau local	
Alsace	38
Aquitaine	52
Auvergne	66
Basse-Normandie	70
Bourgogne	78
Bretagne	82
Centre	90
Champagne-Ardenne	102
Franche-Comté	106
Haute-Normandie	114
Ile-de-France	126
Languedoc-Roussillon	172
Limousin	180
Lorraine	184
Midi-Pyrénées	192
Nord-Pas-de-Calais	202
Pays de la Loire	208
Picardie	228
Poitou-Charentes	240
Provence-Alpes-Côte d'Azur	244
Rhône-Alpes	266
Conclusion	281
Glossaire	287
Index	290

INTRODUCTION

Si la politique d'intégration en France est définie par l'Etat, à travers des objectifs et des dispositifs nationaux, c'est à l'échelle locale que se pose au quotidien la question de l'intégration. Dans un contexte de pénurie de logements, de saturation du parc social et de chômage structurel, les défis rencontrés pour l'accès au logement et l'insertion professionnelle sont certes largement partagés. Mais la résolution concrète de ces questions se décline en fonction de contraintes et d'opportunités propres à chaque territoire.

C'est en effet à travers les démarches accomplies auprès des services locaux et les contacts établis dans leur environnement que les réfugiés construisent leur parcours d'intégration et peuvent accéder à un logement, à une formation ou à un emploi. Pour que ces parcours se déroulent dans des conditions favorables, l'articulation des politiques nationales avec l'action des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres acteurs locaux s'avère donc indispensable.

L'intégration des personnes ayant obtenu une protection de la France comporte un autre défi, relatif à la particularité de leur statut et aux difficultés spécifiques qu'elles rencontrent. En matière d'accueil, les réfugiés statutaires bénéficient des dispositifs communs à tous les étrangers primo-arrivants, en signant par exemple un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Puis, pour leur insertion socioprofessionnelle, ils relèvent des services de droit commun, comme le Service public de l'emploi ou l'action sociale départementale. Mais

ces services ne prennent pas en compte leurs besoins spécifiques et ne sont pas toujours en mesure de répondre à leurs difficultés. De ce fait, sans remettre en cause l'accès des réfugiés à ces dispositifs, il s'avère parfois nécessaire de concevoir des solutions passerelles qui assurent une transition vers le droit commun en même temps qu'une réponse adaptée aux besoins particuliers de ce public.

La dimension locale et le caractère spécifique de l'intégration des réfugiés sont des questions anciennes auxquelles les textes officiels ont récemment apporté une réponse explicite. La loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile introduit en effet un élément nouveau en prévoyant que les réfugiés bénéficient « d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi et au logement ». Cet accompagnement s'appuie sur une convention conclue entre la préfecture, les collectivités territoriales et les autres personnes morales concernées¹. Le rapport public de la Cour des comptes en 2009 soutient cette disposition en préconisant également, conformément à la loi, le développement de mesures d'accompagnement individuel des réfugiés².

Cette notion d'accompagnement personnalisé va dans le sens d'une prise en compte de la spécificité de la situation des réfugiés et des difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours d'intégration. Quant à l'idée que cet accompagnement se fasse dans le cadre d'une convention multipartite, elle révèle la reconnaissance du rôle des acteurs locaux dans l'intégration et la nécessité d'une action coordonnée à l'échelle locale.

Cette approche de l'intégration des réfugiés ouvre de nouvelles perspectives en termes d'action. Si les structures mobilisées autour de la question n'ont pas attendu ces dispositions pour élaborer des réponses aux besoins des réfugiés en termes d'intégration, l'intérêt de leurs initiatives est aujourd'hui reconnu.

Cette prise en compte nouvelle constitue l'occasion de dresser un panorama des initiatives développées pour favoriser l'intégration des réfugiés statutaires. Partant du constat que les nombreuses expériences menées dans cette perspective étaient largement ignorées, et qu'elles gagneraient à être connues, valorisées et partagées, nous avons cherché à en faire l'inventaire. Ce répertoire a donc vocation à recenser les actions existantes en matière d'intégration des réfugiés et à les présenter de manière synthétique, à l'usage de tous les acteurs concernés par la question.

UN RÉPERTOIRE FONDÉ SUR L'ACTION DES CADA ET DES CPH

Pour établir cet état des lieux, nous avons choisi de nous appuyer sur le travail des structures du dispositif national d'accueil (DNA). Nous avons en effet considéré que les 271 centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) et les 27 centres provisoires d'hébergement (CPH) jouent un rôle central dans le processus d'intégration des réfugiés, que cette dimension soit explicite ou non dans leur mission.

La mission des Cada en direction des réfugiés statutaires se limite théoriquement à gérer leur sortie du centre. Mais la gestion de la sortie suppose de trouver des possibilités d'accès à l'hébergement ou au logement pour les personnes concernées. Or, l'embolie des dispositifs d'hébergement et les contraintes liées à l'accès au logement autonome limitent considérablement les perspectives et requièrent souvent le recours à des solutions alternatives. Cet impératif représente une réelle préoccupation pour les Cada, et une charge de travail plus ou moins importante selon les contextes. On peut considérer que l'allongement de la durée légale de séjour des réfugiés en Cada³, passée de quinze jours à trois mois renouvelables une fois avec l'accord du préfet, constitue une reconnaissance implicite de ce travail d'insertion. En outre, il faut souligner l'importance du travail d'autonomisation réalisé par les centres d'accueil en amont de la reconnaissance du statut de réfugié, pendant le traitement de la demande d'asile des résidents. Ce travail constitue une réelle préparation à l'insertion sociale et professionnelle des futurs réfugiés. Par tous ces aspects, les Cada apparaissent comme de véritables acteurs de l'intégration des réfugiés.

Les centres provisoires d'hébergement sont plus clairement habilités à mener un travail d'insertion, même s'ils peinent à être reconnus comme des référents des parcours d'intégration des réfugiés⁴. Leur mission prévoit qu'ils assurent l'hébergement des réfugiés et permettent leur accès au revenu de solidarité active (RSA), à l'emploi, à la formation, aux soins, à l'aide et à l'action sociale⁵.

Par leur connaissance du public réfugié et leur ancrage local, les Cada et les CPH sont donc des référents en matière d'intégration des réfugiés. Quand ils ne sont pas eux-mêmes porteurs d'initiatives, ces centres connaissent les actions développées sur leur territoire par d'autres acteurs institutionnels ou associatifs. Pour ces raisons, les structures du DNA ont constitué des interlocuteurs privilégiés dans la réalisation de cette étude.

Les informations présentées ici ont été collectées grâce à une prise de contact systématique avec l'ensemble des Cada et des CPH,

¹ Article L.711-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

² COUR DES COMPTES, Rapport public 2009, p. 619.

³ Article R.348-3 du Code de l'action sociale et des familles.

⁴ A ce sujet, consulter la note de propositions de France terre d'asile de juillet 2009 sur la réforme des CPH, disponible sur le site Internet de France terre d'asile, www.france-terre-asile.org.

⁵ Circulaire MATVI/DPM n°699 du 14 novembre 1996 relative au fonctionnement des centres provisoires d'hébergement.

d'abord par l'envoi de questionnaires puis par la conduite d'entretiens téléphoniques entre juin et septembre 2009. Ces initiatives visaient à repérer les actions menées, à les détailler, ainsi qu'à prendre connaissance d'autres interlocuteurs potentiels. Des entretiens téléphoniques ont également été menés avec les institutions ou les associations porteuses d'actions signalées par les centres du DNA.

IDENTIFIER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTE- GRATION DES REFUGIÉS

Repérer les actions en faveur de l'intégration des réfugiés nécessite la définition d'un certain nombre de critères. En effet, de nombreux services peuvent favoriser directement ou indirectement l'intégration des réfugiés, mais ils ne constituent pas pour autant des solutions prenant en compte la particularité de ce public.

Nous avons donc considéré comme actions en faveur de l'intégration des réfugiés les réponses élaborées face à des difficultés identifiées pour ce public particulier, dans des domaines tels que l'accès au logement, à l'emploi ou aux soins. Les actions retenues dans ce répertoire sont spécifiquement ou prioritairement dédiées aux réfugiés. Il peut s'agir également d'actions dans lesquelles les réfugiés ne sont pas majoritaires mais pris en compte en tant que public spécifique. Parler d'« action » suppose en outre que des objectifs et des moyens spécifiques soient attribués à un projet.

Cette définition écarte les actions d'autonomisation menées dans les Cda à destination de tous les résidents dans la mesure où, d'une part, celles-ci entrent dans la mission d'animation des centres d'accueil et, d'autre part, elles s'adressent indifféremment au public réfugié et demandeur d'asile.

Tous les Cda assurent par ailleurs un accompagnement des réfugiés vers la sortie. Dans sa forme la plus classique, qui consiste en une ouverture des droits sociaux et une demande de logement social, cet accompagnement n'a pas été considéré comme une action spécifique. Il faut toutefois souligner que le travail effectué dans ce cadre constitue un fondement important de l'intégration des réfugiés.

Ce répertoire inclut en revanche certaines actions adressées à tous les publics en insertion lorsqu'elles profitent majoritairement à des réfugiés ou lorsqu'elles constituent une solution privilégiée pour permettre la sortie des réfugiés de Cda ou de CPH. Ces actions sont généralement portées par des associations gestionnaires de Cda ou de CPH qui disposent d'autres services dédiés à l'insertion.

Les actions formalisées ou bénéficiant de financements spécifiques restent les plus facilement repérables, parce que leur contenu et leur portée sont alors préalablement définis. Si nous les avons bien sûr répertoriées, nous nous sommes efforcés de ne pas nous limiter à ces projets, dans le souci de prendre en compte l'éventail d'initiatives le plus large possible.

En dépit de ces différents critères, l'identification des actions s'est parfois avérée délicate. En effet, la frontière entre une action « spécifique » et une activité d'accompagnement classique est parfois ténue, et a nécessité de notre part un certain arbitrage. Il faut enfin préciser que le choix de faire figurer un projet dans ce répertoire dépend de l'appréciation et de la décision des responsables des structures concernées.

Du fait des critères d'identification retenus, les actions recensées sont inégales en termes d'ampleur, de formalisation et de financement. Certaines n'ont été formalisées qu'à l'occasion de l'entretien téléphonique, d'autres entraient déjà dans le cadre formel d'un projet du Fonds européen pour les réfugiés ou d'un dispositif piloté par une Direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Certaines présentent des projets précis relatifs à un thème particulier, d'autres consistent en un dispositif global portant sur les différents volets de l'intégration. Cette diversité des projets reflète la multiplicité des contextes, des possibilités locales, des réponses imaginées, tout en soulignant les points communs des défis affrontés par les réfugiés.

DES ACTIONS A PORTEE NATIONALE OU LOCALE

Pour permettre d'approcher efficacement et synthétiquement le contenu de ces actions, elles sont présentées ici sous forme de fiches. Les différentes rubriques de ces fiches ont été conçues pour faciliter l'accès aux informations essentielles concernant les objectifs de chaque action, les partenaires qu'elle mobilise, sa portée géographique et sa durée, son public, les moyens sur lesquels elle s'appuie, ses résultats et ses modes de financement.

Il faut noter par ailleurs que les fiches actions ont été rédigées entre juin 2009 et septembre 2009 : les informations présentées doivent donc être replacées dans leur contexte temporel, et sont susceptibles d'évoluer.

Le répertoire se compose de deux grandes parties. La première est consacrée aux actions à vocation nationale, susceptibles de

s'adresser à des réfugiés sur l'ensemble du territoire français. La deuxième partie présente les actions dont la portée est locale, c'est-à-dire qu'elles s'appliquent à une commune, à un ensemble de communes, à un département ou à une région. Ces actions disposent d'un ancrage territorial fort et s'inscrivent dans un maillage avec différents partenaires locaux. Pour souligner cette inscription dans un contexte géographique, elles se classent ici par région et, au sein de chaque rubrique régionale, par département. Dans un même département, les actions apparaissent par ordre d'ancienneté.

Ces choix de présentation ont été faits dans un souci de clarté et d'accès rapide aux informations. Ce répertoire se veut en effet outil de partage et de valorisation des initiatives, qui puisse servir de base à la réflexion, à l'échange et peut-être à l'élaboration de nouveaux projets.

LES ACTIONS AU NIVEAU NATIONAL

L'Entraide universitaire française	14
Le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés	18
L'Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France	21
Rechercher un logement pour les réfugiés (Reloref)	25
Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique (Prim)	29
Transfert de la méthode Accelair – Promouvoir l'accompagnement des réfugiés vers l'emploi et le logement	33

L'Entraide universitaire française

HISTORIQUE Dès sa création en 1933, l'Entraide universitaire française (EUF) aide les étudiants réfugiés. Les premiers animateurs de l'Entraide sont des intellectuels très engagés dans le rayonnement international de la culture française. Jusqu'en 1977, l'EUF offre l'unique solution qui permet aux étudiants réfugiés d'être aidés matériellement afin de reprendre ou de poursuivre leurs études. A partir de cette date, le gouvernement français décide l'attribution de bourses à ces étudiants au même titre que les étudiants français de moins de 26 ans. L'EUF cible donc son action en direction des étudiants qui ne peuvent bénéficier de bourses de l'enseignement supérieur.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION L'EUF aide financièrement et pédagogiquement les étudiants réfugiés statutaires qui, du fait de leur âge, des circonstances ou des singularités de leurs parcours, ne peuvent pas bénéficier d'une bourse rectorale pour effectuer leurs études supérieures, qu'elles soient universitaires ou non.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS Dans le cadre de ses activités, l'Entraide travaille avec de nombreux partenaires. Le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés (CAEIR) collabore parfois avec l'Entraide en prenant en charge les dépenses de certains des étudiants qui doivent engager rapidement des frais pour débiter leur année (achat de livres, frais d'inscription...). Réciproquement, le CAEIR oriente parfois des étudiants vers l'Entraide dans le but d'obtenir une bourse. L'association travaille également avec la Maison des journalistes pour permettre aux futurs professionnels dont les études supérieures sont largement entamées de les achever en France.

Plus généralement, l'Entraide est en contact avec de nombreuses autres associations comme l'APSR (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), la Cimade, France terre d'asile ou Primo Lévi. Elle oriente parfois les réfugiés souhaitant

poursuivre ou reprendre leurs études vers ces différentes structures afin qu'ils trouvent des solutions à leurs difficultés quotidiennes.

LE PUBLIC CONCERNE

L'action de l'EUF concerne les réfugiés déjà diplômés et qui doivent reprendre leurs études pour valider leur diplôme en France, les personnes souhaitant reprendre des études qu'ils ont dû interrompre à cause de l'exil ou, plus rarement, les réfugiés qui veulent entamer leurs études en France.

Le public de l'Entraide a profondément changé ces dix dernières années. D'une part, les études universitaires se sont beaucoup spécialisées et professionnalisées en même temps que décline la figure de l'intellectuel français. D'autre part, les étudiants réfugiés envisagent de plus en plus de rester en France et de s'y insérer professionnellement en attendant que l'université leur ouvre un véritable accès à l'emploi. Il résulte de tout cela que le boursier de l'EUF est moins souvent qu'avant un thésard en sciences ou en lettres et plus souvent un élève dans un institut de formation en soins infirmiers ou un étudiant en droit.

Les bourses concernent majoritairement des étudiants réfugiés présents en France depuis trois à cinq ans. La majeure partie des réfugiés qui obtiennent une aide de l'Entraide est originaire d'Afrique, puis d'Europe et d'Asie. Selon des données datant de mars 2009, sur 156 boursiers réfugiés, les plus nombreux sont Rwandais, viennent ensuite les Russes, les Congolais (RDC) et les Turques d'origine kurde. L'âge moyen des étudiants se situe en 30 et 35 ans.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Lors des premières visites, les étudiants réfugiés non éligibles à une bourse par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) rencontrent les équipes de l'Entraide. Ces équipes évaluent avec l'étudiant la valeur de son projet et le conseillent quant à son orientation. Sur la base de ces entretiens, une commission composée essentiellement de professeurs d'université bénévoles se réunit sept à huit fois par an pour déterminer qui peut prétendre à une bourse de l'Entraide. Il existe différents types de bourse : la bourse annuelle valable pour toute l'année universitaire (octobre à juin inclus), la bourse partielle, attribuée pour une période allant de un à cinq mois pour les étudiants sur le point de terminer un mémoire ou un diplôme, la bourse spéciale qui correspond à une prise en charge exceptionnelle des frais d'inscription ou de scolarité et des cours de français. Il faut également noter qu'au-delà de la distribution de bourses, l'Entraide se tient tout au long de l'année à la disposition des étudiants réfugiés pour les accompagner dans leurs études (appui pédagogique, conseils méthodologiques, soutien en français ...).

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

L'Entraide emploie en 2009 un salarié à temps complet et un salarié à temps partiel, principalement en charge de l'accueil et de l'orientation des réfugiés. Elle s'appuie également sur six bénévoles réguliers qui s'occupent du suivi des étudiants. D'autre part, l'association bénéficie d'un réseau d'une trentaine de professeurs qui siègent au sein des commissions chargées de l'attribution des bourses. Sur le plan matériel, l'Entraide compte deux salles de travail, deux ordinateurs avec accès internet, ainsi qu'une petite bibliothèque qu'elle met à disposition des réfugiés désireux d'étudier dans un cadre plus calme.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION AU REGARD DES OBJECTIFS

L'Entraide évalue les résultats de son action à partir de la réussite des titulaires de la bourse dans les études qu'ils entreprennent ou qu'ils poursuivent. Ainsi, en 2007, 78,9 % des étudiants aidés ont obtenu leur diplôme ou ont réussi leur année.

Pour la rentrée universitaire 2008-2009, l'Entraide a reçu 226 dossiers de demande de bourse ou aide. Elle a attribué à ce jour 156 bourses ou aides spéciales, chiffre qui se situe dans la moyenne annuelle de l'activité de l'association. Les réfugiés pris en charge sont répartis sur tout le territoire national. Les deux tiers d'entre eux résident en région parisienne, le dernier tiers en province.

Les boursiers préparent plusieurs types de diplômes. Dans leur très grande majorité (43 %), ils préparent des diplômes du niveau de la licence, plus rares sont ceux qui suivent un master (27,3 %). Concernant les disciplines, une partie des étudiants suit des cours de remise à niveau (cours de perfectionnement en français, préparation à des concours...), les autres se partagent majoritairement dans le domaine du droit et des sciences politiques, des études paramédicales et des études en sciences sociales. Enfin, l'on peut constater que seulement 45 % d'entre eux sont inscrits à l'université tandis que le reste du public étudie au sein d'écoles ou d'instituts.

LES MODES DE FINANCEMENT

L'association est financée par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ainsi que par la Fondation privée Entraide Hostater.

Contact :

Patricia Marchese, responsable du service des bourses
40, rue Rouelle
75015 Paris
Tél. : 01.45.77.24.90

Le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés

HISTORIQUE Le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés (CAEIR) a été créé en 1951 dans un contexte où de nombreux réfugiés en provenance d'Europe centrale et orientale fuyaient les régimes communistes. Il s'agissait de personnes qui avaient dans leur pays un métier d'intellectuel (juriste, enseignant universitaire, scientifique...). Pour tous ces réfugiés, force était de constater que le fait d'avoir une profession intellectuelle ne les avantagait pas, mais au contraire posait des problèmes spécifiques.

Selon ses statuts initiaux, l'association avait pour but de venir en aide aux intellectuels réfugiés établis en France que leurs travaux, leurs activités et leur rôle dans le pays d'origine ou en France rendent particulièrement dignes d'intérêt. Cette déclaration d'ordre général définissait bien les orientations de base du Comité qui ont présidé à l'action de celui-ci tout au long de son existence : aider à l'insertion des intellectuels réfugiés dans la société française.

A l'origine, l'activité du Comité consistait en une orientation des réfugiés ainsi qu'une aide financière ponctuelle. Durant leur prise en charge, ils pouvaient aussi intégrer le Chantier des travailleurs intellectuels. Au sein de cette structure, les réfugiés étaient employés dans des organismes tels que des bibliothèques, des centres de documentation, des instituts ou des associations qui pouvaient utiliser leurs connaissances mais qui ne les rémunéraient pas. C'est le Comité qui leur versait un salaire régulier. Ce système donnait l'occasion aux intellectuels de retrouver rapidement un travail. Au-delà de l'intégration des réfugiés, le Chantier permettait à la France, en retour, d'utiliser les compétences de véritables spécialistes dans certains domaines, en particulier les langues. Lorsqu'en 1994, le ministère des Affaires étrangères transféra la gestion du CAEIR au ministère des Affaires sociales, le Chantier dû cesser d'embaucher de nouveaux réfugiés tout en conservant ceux qui y travaillaient encore jusqu'à leur retraite.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif principal de l'activité du Comité aujourd'hui est de favoriser l'intégration des réfugiés en leur permettant de poursuivre leurs études ou de suivre des formations qui débouchent sur un emploi équivalent à celui qu'ils avaient dans leurs pays d'origine.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Dans le cadre de son activité, le Comité travaille avec de nombreux partenaires. Il peut s'agir de partenaires institutionnels comme le Pôle emploi, les universités sensibilisées à la question des réfugiés qui facilitent l'attribution de bourses, les structures de formation linguistique, notamment l'Alliance française. Le Comité s'appuie également sur d'autres associations pour assurer sa mission, comme l'Entraide universitaire française, dont les commissions peuvent offrir des bourses à certains réfugiés orientés par le Comité, ou l'Association d'accueil aux médecins et personnels réfugiés en France, qui va soutenir un dossier du Comité devant la commission chargée de l'équivalence des diplômes ou qui va permettre à un réfugié de trouver une place dans un hôpital.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Dès sa création, le Comité a tenté de définir la notion d'intellectuel. Aujourd'hui, les choses ont évolué. Il s'agit, selon l'association, d'une personne titulaire au minimum d'un bac+ 3, âgée de plus de trente ans et qui a déjà travaillé dans son pays d'origine. Cette définition englobe aussi bien les titulaires d'un diplôme universitaire que les médecins, les personnels de santé, les professions sociales, les artistes, les juristes, les journalistes... En 2008, le Comité a pris en charge environ 120 réfugiés, un chiffre stable depuis quatre ans. Ces personnes sont âgées de trente à soixante ans, majoritairement isolées et se rendent au Comité très tôt après l'obtention de leur statut. Elles sont d'origine très variée, mais ces dernières années, le continent africain est le plus représenté.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le Comité reçoit les réfugiés au siège de l'association. Il s'agit dans un premier temps de les orienter. C'est une activité peu quantifiable mais très importante car elle va déterminer la destinée des étrangers arrivant en France. Cette étape permet d'offrir au public un vrai suivi personnalisé. Sur la base de ces entretiens, le Comité façonne avec le réfugié un projet professionnel réaliste. Suivant le diagnostic, le Comité tente d'orienter le réfugié avec une priorité vers l'emploi. Dans ce cadre, il offre un soutien administratif pour la préparation des dossiers d'inscription à l'université ou pour des for-

mations dont ils pourraient bénéficier. Il permet grâce à son réseau de partenaires de trouver des débouchés sur le plan professionnel. Le Comité participe également au financement de certaines bourses ou de certaines formations comme les cours de français auprès de l'Alliance française. De la même manière, il permet au réfugié de faire face à une dépense urgente comme l'achat de fourniture scolaire, l'impression d'une thèse, la traduction de diplôme, l'achat d'ordinateur.

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

Les activités du Comité nécessitent un bureau et un salarié à temps plein. Elles mobilisent également de nombreux bénévoles.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION AU REGARD DES OBJECTIFS

L'action du Comité est très difficile à chiffrer. Cependant on peut estimer que 90 % des personnes prises en charge trouvent un emploi à l'issue de leur passage au Comité. La plupart d'entre elles réussit leur diplôme après l'obtention d'une bourse.

LES MODES DE FINANCEMENT

Le Comité est principalement financé par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. A cela s'ajoutent les contributions volontaires qui permettent notamment le paiement du loyer du local occupé par l'association.

Contact :

Andrée Hermant, responsable du Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés
43, rue de Cambonne
75015 Paris
Tél. : 01.43.06.93.02

L'Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France

HISTORIQUE

Les professions de santé étant très réglementées, leur exercice en France par des personnes titulaires de diplômes non communautaires est organisé de façon très rigoureuse et restrictive. Pour certaines de ces professions, cette réglementation touche aussi les ressortissants des États non membres de l'Union européenne, même titulaires d'un diplôme européen. Les réfugiés et exilés n'échappent pas à ces règles. Pour aider ces derniers à surmonter ces obstacles, l'Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France (APSR) a été créée en 1973, à l'initiative de plusieurs médecins.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

L'APSR s'adresse à tout réfugié qui exerçait une profession de santé (médicale ou paramédicale) dans son pays d'origine et souhaite l'exercer en France, afin de le conseiller, de l'orienter et éventuellement de l'accompagner dans ses démarches d'intégration professionnelle sur le territoire. Elle tente, en outre, de sensibiliser le monde médical à la situation des réfugiés.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Pour mener son action, l'APSR entretient des liens avec des personnalités et des établissements susceptibles de proposer des emplois ou des stages aux réfugiés. L'association a de plus des contacts fréquents avec les ministères chargés de la Santé, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, à tous les échelons nécessaires, ainsi qu'avec les écoles, instituts, facultés, et établissements de formation. Elle collabore avec d'autres associations ou organismes aidant les réfugiés pour l'hébergement, les soins médicaux, l'aide sociale, l'aide juridique, les démarches administratives,

les bourses d'études notamment l'Entraide universitaire française et le Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés. Il arrive que ces partenariats soient plus ponctuels et se limitent à une action.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les 107 visiteurs reçus pour la première fois en 2008 représentent un nombre plutôt bas dans les fluctuations observées dans la fréquentation de l'APSR depuis quinze ans. S'ajoutent cependant à ceux-ci 212 visites de suivi (personnes reçues pour la première fois en 2008 ou auparavant qui se présentent à nouveau aux permanences). La plupart de ces visiteurs vient d'Afrique (en particulier de la République démocratique du Congo) mais l'APSR constate en 2008 une augmentation du nombre de personnes en provenance d'Europe de l'Est (Russes, dont Tchétchènes).

En 2007 et 2008, la plupart des visiteurs de l'association occupait dans leur pays d'origine la profession de médecin ; viennent ensuite les infirmiers et les sages-femmes, de plus en plus nombreux.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

L'APSR organise deux fois par semaine une permanence d'accueil au bénéfice du public auquel elle s'adresse. Sur la base de différents entretiens, elle informe, conseille, oriente ses visiteurs et les aide notamment à obtenir la reconnaissance de leurs diplômes, des possibilités de remise à niveau professionnel, des formations, des stages, voire des postes rémunérés.

Les modalités d'intégration professionnelle sont spécifiques à chaque groupe de professions. Pour les paramédicaux, en particulier les infirmiers, l'intervention de l'APSR se situe pendant la période de préparation du concours d'entrée dans les instituts de formation. Pour les médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens, l'association assure un suivi tout au long de la procédure d'autorisation d'exercer (PAE), qui permet d'obtenir une autorisation d'exercice de leur profession en France. Elle peut, par exemple, les orienter vers un soutien pédagogique pour préparer au mieux les épreuves de vérification des connaissances organisées dans le cadre de cette procédure, puis aider les lauréats de ces épreuves à trouver un stage ou un poste rémunéré dans une structure qui leur permettra d'effectuer des fonctions hospitalières indispensables pour l'évaluation ultérieure de leur savoir-faire.

L'APSR participe également aux commissions ministérielles d'autorisation d'exercer. En amont, elle conseille les réfugiés au cours de la préparation de leur dossier de candidature et apporte par la suite aux commissions tout complément utile d'information sur les cas individuels ainsi que sur la situation générale des réfugiés.

L'APSR a, en outre, créé une base documentaire principalement orientée vers les professions de santé qu'elle actualise en permanence. Elle assure à cette occasion un suivi des textes législatifs et réglementaires pertinents sur ce thème et mène des actions de plaidoyer à l'égard des pouvoirs publics, voire toute action contentieuse nécessaire à la défense des intérêts de ses visiteurs.

L'APSR offre parfois à ces derniers une aide financière, toujours modeste et ponctuelle, liée en particulier à un projet professionnel. D'une manière plus générale, l'association participe au mouvement inter-associatif de réflexion et d'action pour le soutien des réfugiés et des exilés ainsi que pour la défense du droit d'asile. Ainsi, l'APSR est membre de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) et de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé). Elle est en outre habilitée par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire à accéder aux zones d'attente.

Elle mène enfin des actions de sensibilisation pour un accès plus ouvert à l'exercice des professions de santé pour les réfugiés et les exilés.

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

L'APSR emploie depuis fin 2006 un coordinateur à temps partiel, et bénéficie de l'investissement hebdomadaire de quatre bénévoles qui assurent aussi bien l'accueil des visiteurs lors des permanences qu'une partie des tâches administratives et des contacts avec l'extérieur. De plus, certains membres de son bureau ou d'autres adhérents se rendent disponibles pour participer aux nombreuses réunions des commissions ministérielles d'autorisation d'exercer ou représenter l'association à l'extérieur. Enfin, l'association bénéficie d'un réseau de huit intervenants locaux qui assurent la représentation de l'APSR en province. Sur le plan matériel, l'APSR dispose de deux bureaux qui constituent le siège de l'association.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION AU REGARD DES OBJECTIFS

S'agissant de son action auprès de ses visiteurs, il est particulièrement malaisé pour l'APSR d'établir des résultats utiles, tant les démarches d'insertion professionnelle en France des praticiens médicaux et paramédicaux diplômés hors de l'Union européenne sont variables, complexes et s'inscrivent dans la durée. Cet état de fait amène le plus souvent les intéressés à connaître des périodes transitoires, plus ou moins longues, lors desquelles ils occupent des postes de rang inférieur à leur qualification d'origine. L'objectif ultime d'exercice en France de leur profession peut ainsi n'être atteint qu'au terme de plusieurs années, empêchant toute statistique fiable. Notons cependant que, sur les trois années 2006 à 2008,

l'APSR a reçu en moyenne 127 nouveaux visiteurs par an, pour une moyenne annuelle de 361 visites au total.

Le suivi des actions contentieuses éventuellement menées par l'APSR est plus concret. Ainsi, en 2008, l'APSR a obtenu du Conseil d'Etat qu'il censure, non seulement des délibérations de jurys déclarant illégalement non-reçus des candidats réfugiés aux épreuves de vérification des connaissances de la PAE, mais aussi qu'il enjoigne au ministre de la Santé de modifier la réglementation afin qu'une telle illégalité ne puisse se reproduire.

LES MODES DE FINANCEMENT

En 2008, l'APSR est principalement financée par le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Le reste du budget provient des cotisations des adhérents et des dons.

Contact :

Mathieu Boidé, coordinateur de l'Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France
Hôpital Sainte-Anne, Pavillon Piera Aulagnier
1, rue Cabanis
75014 Paris
Tél. : 01.45.65.87.50

Rechercher un logement pour les réfugiés (Reloref)

HISTORIQUE

Faute de solutions alternatives, un certain nombre de réfugiés restent hébergés en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), en principe réservés aux personnes dont la demande d'asile est en cours d'examen. En effet, légalement, les réfugiés disposent d'une période de trois mois (renouvelable une fois) pour trouver une solution de sortie de ces centres. Or, la crise du logement rend celle-ci difficile.

Pourtant, de nombreux réfugiés seraient en mesure d'accéder au parc privé. Motivés et accompagnés par des professionnels dans leur processus d'insertion, la plupart d'entre eux trouve rapidement un emploi et dispose de revenus stables. Le contexte actuel de tension sur le marché du logement conduit cependant de nombreux bailleurs privés à poser des conditions en termes de garanties auxquelles les réfugiés, sans attache en France, ne sont généralement pas en mesure de répondre.

Partant de ce constat, l'association France terre d'asile a créé en 2004 le projet « Rechercher un logement pour les réfugiés (Reloref) ». Ce projet, qui s'adresse depuis 2009 à tout le dispositif national d'accueil, a vocation à accompagner les réfugiés statutaires, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les personnes admises au titre de la réinstallation dans l'élaboration d'un projet d'autonomisation visant principalement leur accès à un logement pérenne. En 2010, Reloref deviendra le Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés. Il s'agira de renforcer et de développer les partenariats dans le domaine de l'emploi et du logement, l'ingénierie d'accompagnement vers l'autonomie ainsi que la veille sociale dans le domaine de l'insertion.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

L'action vise principalement à fluidifier le dispositif national d'accueil en facilitant l'accès des ménages réfugiés à un logement pérenne.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Reloref est un projet mis en œuvre grâce à un vaste réseau partenarial à l'échelle nationale et sur les territoires, notamment dans le secteur du logement.

A ce titre, l'équipe nationale a développé à ce jour des conventions nationales avec les principaux acteurs du logement qu'ils soient associatifs, comme la Fédération des Pact ou la Fédération des associations pour la promotion de l'insertion par le logement (Fapil) mais aussi privés comme l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) ou la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). Un partenariat également signé avec Cilogere (collecteur du 1%) permet d'obtenir plus rapidement des aides financières du Locapass pour les réfugiés sortant des Cda ou des logements-relais.

L'équipe Reloref travaille en concertation permanente avec les acteurs institutionnels locaux comme les Ddass et les Drass, les services logement des préfectures, les mairies, les Conseils généraux... Elle les sensibilise au projet et au public réfugié et impulse des partenariats avec les bailleurs sociaux afin que soit appliquée la convention cadre Etat/Union sociale de l'habitat de 2002. Cette convention préconise de faciliter l'accès des réfugiés statutaires au logement social.

L'équipe Reloref participe enfin à différentes instances nationales, qu'elles soient institutionnelles (comité de suivi national de la mise en œuvre du droit au logement opposable) ou associatives (collectif des associations unies...). Sur le plan local, elle contribue à l'élaboration du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), du Fond Solidarité Logement (FSL), des accords collectifs départementaux (contingent réservataire...). Ces collaborations permettent la prise en compte des réfugiés dans la mise en place des politiques publiques du logement.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Le projet Reloref s'adresse prioritairement aux sortants de Cda, qu'ils soient réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou issus des programmes de réinstallation. Il concerne aussi, en fonction des contextes locaux, des personnes ayant bénéficié d'une régularisation suite à un parcours d'asile.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

L'activité de Reloref est très diverse. Elle permet tout d'abord de développer un parc de logements-relais adossés aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile afin de faciliter la sortie des publics cibles. Le projet dispose aujourd'hui d'un parc de 115 logements, situés dans 18 départements.

Il s'agit aussi de mobiliser une offre de logement accessible aux réfugiés grâce à des partenariats avec les acteurs de l'immobilier privés ou publics. Ces partenariats peuvent prendre la forme d'actions de sensibilisation des bailleurs au public réfugié, ou de conventions partenariales avec des objectifs chiffrés de logements à mobiliser en faveur des réfugiés. Au cœur de ceux-ci, le service locatif Reloref est offert aux propriétaires afin de les sécuriser sur la capacité des réfugiés à occuper les logements mis à leur disposition.

L'activité consiste aussi à rendre visible les caractéristiques et les besoins spécifiques des réfugiés. Cela se traduit par la mise en place de rencontres visant à faire émerger des partenariats avec les Ddass, les Conseils généraux, les organismes collecteurs du 1% logement... Le but est de sensibiliser les acteurs locaux sur la spécificité des réfugiés de manière à favoriser leur prise en compte dans les politiques publiques du logement. De même, le projet favorise l'accès au logement social des réfugiés au travers de rencontres avec les organismes HLM tant au niveau national que local. Celles-ci permettent aux équipes de Reloref d'interpeller les pouvoirs publics sur les difficultés d'accès au logement social des réfugiés et de les faire prendre en compte dans les dispositifs d'attributions prioritaires.

L'équipe nationale anime enfin un centre national de ressources et de capitalisation des bonnes pratiques, associée au développement et au transfert d'une méthodologie notamment pour l'insertion par le logement des réfugiés. Cette démarche passe par la production et la diffusion d'une documentation technique et pédagogique sur l'accès au logement des réfugiés, une activité de conseil et d'appui pédagogique destinés à l'ensemble des centres du DNA, de développement de projets ainsi que des formations en direction des professionnels de l'asile.

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

L'équipe nationale est composée de neuf salariés. Les moyens matériels comprennent principalement des bureaux individualisés, des salles de réunions et de formation, un fonds de documentation spécialisé, une base de données « Intégration web ».

LES RÉSULTATS DE L'ACTION AU REGARD DES OBJECTIFS

De janvier 2004 à décembre 2008, 768 ménages soit 2610 personnes ont été bénéficiaires du projet soit par le biais d'un hébergement en logement-relais (1 470 personnes), soit par une sortie de Cda vers un logement pérenne (1 140 personnes).

Sur la même période, 754 logements ont été captés, dont 75 % en bail direct et 35 % dans le parc privé.

En 2008, 179 logements ont été mobilisés. La part des logements pérennes a augmenté : en 2008, 81 % des logements mobilisés, soit 145 logements étaient des logements en bail direct contre 77 % en 2007. Sur l'ensemble des logements mobilisés, 29 % appartenaient au parc privé, répondant ainsi à l'objectif de faire émerger des logements accessibles au public réfugié.

Le projet a enfin permis l'élaboration de nombreux outils d'information et de formation des praticiens de l'insertion comme, par exemple, le kit Atelier recherche logement, le guide du logement, les plaquettes bailleurs, les FAQ, les fiches expériences, des diaporamas sur des thèmes comme le Dalo ou l'accession sociale à la propriété privée ...

LES MODES DE FINANCEMENT

L'action est principalement financée par le FER et le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Contact :

Fatiha Mlati, directrice de l'intégration, de l'emploi et du logement
France terre d'asile
2 rue Jules Cloquet
75018 Paris
Tél. : 01.53.04.64.29

Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité (Prim)

HISTORIQUE Née en 2007, la Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité (Prim) met en œuvre le projet Clef de France (Un logement, un emploi par la mobilité) initié en 2005. Ce projet vise à construire, pour un public de réfugiés, des parcours d'insertion sociale et professionnelle en recourant à la mobilité géographique.

Cette action répond à la situation particulièrement tendue du marché locatif dans les grandes métropoles, qui freine l'accès au logement pour les réfugiés. Ces obstacles sur le plan du logement fragilisent une insertion professionnelle durable et l'intégration dans la société d'accueil. Le projet répond également à la nécessité de développer des mobilités interrégionales afin d'éviter les phénomènes de concentration dans les grandes métropoles.

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif est de favoriser l'intégration des réfugiés grâce à la mise en place d'un parcours d'insertion par le recours à la mobilité géographique.

Il s'agit d'offrir des débouchés à des réfugiés statutaires franciliens dont l'accès à l'emploi est compromis par l'errance résidentielle, de contribuer à la diversification des modes de sorties du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés et notamment des centres d'accueil situés en région Ile-de-France. Elle a enfin pour but d'offrir une issue aux réfugiés statutaires enlisés durablement dans le dispositif d'urgence.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Dans le cadre de ses activités, la Plate-forme Prim a tissé des liens avec de nombreux partenaires au sein de dix-huit régions d'accueil. Il peut s'agir de bailleurs privés ou publics, d'agences d'intérim, d'entreprises connaissant des pénuries de main-d'œuvre, d'an-

tennes du Pôle emploi. Le partenariat créé avec les plates-formes de vocation de l'ANPE a permis, par exemple en 2008, à plusieurs réfugiés de participer à des opérations de recrutement par simulation ou tests d'habileté sur les bassins d'emploi de Loudéac (22) et Pontivy (56).

La Plate-forme Prim collabore avec plusieurs collectivités locales comme la région Auvergne ou la commune de Plessala dans le Morbihan de manière à ce qu'elles intègrent la question des réfugiés dans leur politique d'accueil des nouveaux arrivants et de développement local. La Plate-forme travaille également avec des associations de solidarité, pouvant constituer un relai local pour faciliter l'installation des réfugiés sur place. Ainsi, elle a plusieurs fois collaboré avec des antennes locales d'Emmaüs afin de permettre aux réfugiés de faire face à leurs besoins en ameublement ou encore avec le réseau SAM facilitant l'accueil du demandeur d'emploi à l'occasion d'un entretien d'embauche. Enfin, la Plate-forme est membre du conseil d'administration du Collectif Ville Campagne, premier acteur français dans le développement local et le conseil aux collectivités territoriales en matière d'accueil de nouveaux arrivants.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Le projet Prim s'adresse aux réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire ou issus des programmes de réinstallation. Il concerne, en fonction des contextes locaux, des personnes ayant bénéficié d'une régularisation suite à un parcours d'asile.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

L'activité consiste tout d'abord à proposer une prestation d'accueil, d'information, de sensibilisation, de diagnostic, d'information et d'accompagnement à l'insertion durable par le recours à la mobilité géographique et professionnelle auprès de réfugiés statutaires.

Elle vise ensuite à informer et à former les professionnels de l'insertion des réfugiés statutaires du réseau insertion de France terre d'asile sur les dispositifs, les outils et les études concernant la mobilité géographique et professionnelle. Il s'agit également de favoriser au sein des structures d'accueil la mise en place d'ateliers d'information collective et de sensibilisation à la mobilité géographique.

La Plate-forme Prim favorise l'accueil et l'installation des réfugiés statutaires sur les territoires en situation de besoin de main-d'œuvre et de déficit démographique par le développement de partenariats variés dans les domaines du logement, de l'emploi, du lien social, du développement local...

Elle formule des propositions et des préconisations en matière de

soutien à la promotion de la mobilité géographique et professionnelle à destination des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Enfin, une des activités de la Plate-forme vise à mutualiser, capitaliser et diffuser l'expertise acquise en matière de soutien à l'insertion durable par la mobilité géographique. Cette action passe par la mise en œuvre d'actions de communication et de formation à destination des usagers, des pouvoirs publics, des acteurs de l'emploi, du logement et des professionnels de l'insertion.

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

L'équipe Prim se compose de quatre salariés. Les moyens matériels comprennent principalement des bureaux individualisés, une salle de formation, des outils et supports vidéo, un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...), une base de données « Intégration web » et un fonds de sécurisation des parcours mobilité.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION AU REGARD DES OBJECTIFS

Depuis le lancement du projet, 179 ménages, soit 586 personnes ont réalisé un parcours mobilité au 31 décembre 2008.

47 % des ménages ont réalisé un parcours de mobilité à partir d'une entrée sur le territoire d'accueil par l'accès au logement autonome avec un projet d'insertion (apprentissage de la langue, élaboration et mise en œuvre du projet professionnel dans la perspective de l'accès à l'emploi).

Parmi eux, le parcours mobilité s'est réalisé à partir d'une entrée sur le territoire d'accueil par un accès à l'emploi et à l'hébergement à partir du territoire de départ, avec un accès au logement pérenne généralement après la fin de période d'essai.

Le projet a aussi permis l'élaboration de nombreux outils d'information et de promotion de l'action, comme par exemple le film « Un billet pour l'intégration », le « Guide de l'insertion par la mobilité géographique » ou encore le « Guide de l'animateur de l'atelier de sensibilisation à la mobilité géographique ».

LES MODES DE FINANCEMENT

L'action est financée principalement par le FER, la Ddass du Val-de-Marne et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Contact :

Fatiha Mlati, directrice de l'intégration, de l'emploi et du logement
France terre d'asile
2 rue Jules Cloquet
75018 Paris
Tél. : 01.53.04.64.29

TRANSFERT DE LA MÉTHODE ACCELAIR

Promouvoir l'accompagnement des réfugiés vers l'emploi et le logement

LES OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise à décliner sur différents territoires le programme Accelair, initialement développé dans le département du Rhône, pour aider les réfugiés à construire et à mettre en œuvre un véritable projet d'insertion.

Il s'agit de s'inspirer du modèle rhodanien, qui a fait ses preuves, et d'en adapter les principes en fonction des besoins des territoires candidats.

Les objectifs opérationnels de cette action sont :

- procéder à un diagnostic pour définir les besoins des territoires ;
- concevoir des développements adaptés en associant les acteurs du territoire concerné pour que l'action mise en œuvre soit pertinente, durable et efficace.

L'ORGANISME PORTEUR DE L'ACTION

Forum réfugiés est chargé du pilotage technique des opérations de transfert du modèle Accelair auprès des territoires candidats.

Cette mission a été confiée à Forum réfugiés par le service de l'asile du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

LES PARTENAIRES MOBILISÉS

Le Cabinet RGM Conseil apporte un appui technique à Forum réfugiés en ingénierie générale et auprès de l'équipe projet dans les territoires demandeurs.

Dans les territoires, le caractère participatif de la démarche et l'objectif de territorialisation des principes Accelair impliquent de mobiliser tous les acteurs de l'asile, de l'intégration et de l'insertion, du côté de l'Etat, des collectivités et du réseau associatif des opérateurs.

En général, la mobilisation concerne les partenaires suivants : la préfecture, la Ddass, l'Ofii, le Pôle emploi, les bailleurs sociaux, les associations prenant en charge les réfugiés (Cada, CPH, etc.), le Conseil général, les groupements de communes, et parfois des organismes de formation professionnelle ayant une offre adaptée aux non francophones.

LA DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION

La démarche a démarré en août 2008 dans le cadre d'un projet FER qui autorise une expérimentation nationale jusqu'en fin 2009. Sa reconduction est conditionnée. Elle sera fonction du résultat des premiers développements et de l'importance des territoires candidats en attente.

LA ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

Dans l'absolu, la procédure de candidature est ouverte à tous les territoires demandeurs, quels que soient les effectifs des réfugiés statutaires ou les problématiques rencontrées (fluidifier les hébergements, activer le droit commun, ...).

À l'été 2009, sept départements en cours de transfert sont répartis sur les régions suivantes : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Loire-Atlantique. Par ailleurs, trois autres départements de Rhône-Alpes sont en cours de candidature.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Le public cible des bénéficiaires finaux comprend tous les réfugiés statutaires dans les territoires candidats, qu'ils soient hébergés ou non. Les territoires avec des projets FER prévoient, chacun, une expérimentation auprès de 150 à 200 réfugiés par an, en moyenne.

Les bénéficiaires intermédiaires de l'action sont tous les acteurs de l'asile, de l'intégration et de l'insertion.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les activités déployées dans les territoires relèvent de différents registres : sensibilisation-information, accompagnement des promoteurs locaux, co-animation des premiers ateliers et des premiers comités de pilotage, mobilisation des autorités concernées, entretiens de diagnostic, analyse documentaire des bilans et des conventions, exploitation et mise en forme des données, analyse des fonctionnements (effectifs, pratiques, procédures), ingénierie des développements proposés ou encore feuille de route des adaptations retenues.

LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS MOBILISÉS

Cette action mobilise une équipe projet composée par un chargé de mission, une coordinatrice administrative et le cabinet RGM-Conseil. Cette équipe est encadrée par le directeur de programme chez Forum réfugiés.

Sur le plan matériel, une série de supports a été réalisée sous divers formats (dépliants, site Internet, charte) pour conduire les campagnes de candidature auprès des territoires (Ddass, préfectures). Par ailleurs, des techniques de diagnostic-action ont été expérimentées en s'inspirant d'une logique de développement local : mobilisation pluridisciplinaire des acteurs, territorialisation des développements et animation des procédures de gestion et de supervision (centralisation électronique des suivis, ateliers de synthèse, comité technique, comité de pilotage, feuille de route, ...).

LES RÉSULTATS DE L'ACTION AU REGARD DES OBJECTIFS

À l'été 2009, les opérations de transfert se déclinent comme suit : Trois départements sont en cours de candidature : l'Ain, la Haute-Savoie et la Savoie.

Quatre départements sont en cours de diagnostic : la Loire (projet FER en cours), la Loire-Atlantique, ainsi que la Drôme et l'Ardèche en version interdépartementale.

Trois départements sont en cours de développement : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et l'Isère ; entendu que les deux derniers disposent déjà de l'appui financier d'un projet FER.

LES MODES DE FINANCEMENT

L'action est financée par le FER.

Contact :

Mohamed Diab, directeur de l'intégration à Forum Réfugiés
Alexis Hadzopoulos, chargé de mission
Forum réfugiés
28 rue de la Baisse
BP 71054
69612 Villeurbanne Cedex
Tél. : 04.37.57.16.48

LES ACTIONS AU NIVEAU LOCAL

Alsace	38
Aquitaine	52
Auvergne	66
Basse-Normandie	70
Bourgogne	78
Bretagne	82
Centre	90
Champagne-Ardenne	102
Franche-Comté	106
Haute-Normandie	114
Ile-de-France	126
Languedoc-Roussillon	172
Limousin	180
Lorraine	184
Midi-Pyrénées	192
Nord-Pas-de-Calais	202
Pays de la Loire	208
Picardie	228
Poitou-Charentes	240
Provence-Alpes-Côte d'Azur	244
Rhône-Alpes	266

alsace

Présentation	38
Carte	39

Département du Bas-Rhin

Action insertion réfugiés	40
Bail glissant et logement-relais	42
Programme d'aide à l'intégration professionnelle des réfugiés	44

Département du Haut-Rhin

Pôle social	46
Accompagnement social des réfugiés	48
Service insertion réfugiés	50

LA RÉGION ALSACE

En 2008, 1 027 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) ont été déposées en Alsace et 523 personnes ont été reconnues réfugiés. Des flux qui font de l'Alsace la quatrième région d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, après l'Île-de-France, la région Rhône-Alpes et la région PACA. De plus, 7 104 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire vivaient au 31 décembre de cette année-là sur le sol alsacien soit environ 5 % de l'ensemble des personnes protégées en France. Un pourcentage qui n'est faible qu'en apparence dans la mesure où l'Alsace s'avère la plus petite des régions métropolitaines françaises géographiquement parlant, bien que densément peuplée (1 847 604 habitants pour 8 280 km² soit environ 223 habitants au km²). Elle se classe, en outre, en cinquième position pour le nombre de places en CADA (1 159 places) et en troisième position pour le nombre de places en CPH (95 places). Avec ses trois plates-formes de l'Ofii, elle compte aussi parmi les mieux loties pour accueillir les primo-arrivants. 594 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

ALSACE



- CADA
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

ACTION INSERTION RÉFUGIÉS**Objectifs de l'action**

L'action vise à assurer une sortie rapide du Cda et un accès immédiat au logement autonome et durable par des activités de prospection permanente de logements et par un dispositif de bail glissant.

Organismes porteurs de l'action

L'association Accueil sans frontières
Accueil sans frontières gère les Cda de Haguenau, Saverne et Sélestat dans le Bas-Rhin.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- les Cda du département, avec pour gestionnaires Adoma, le Foyer Notre-Dame et l'association Saint Charles ;
- la Ddass du Bas-Rhin ;
- les bailleurs publics.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2002.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Bas-Rhin

Public concerné

Les réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des trois Cda d'Accueil sans frontières, des trois autres Cda du département et des dispositifs d'urgence peuvent bénéficier de l'action.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Dans une perspective d'anticipation, l'association recherche en permanence des logements auprès des bailleurs sans attendre les décisions d'octroi du statut de réfugié. Lorsqu'un appartement est trouvé, il est loué par l'association afin d'être gardé en réserve.

Quand une personne ou une famille, issue de l'un des Cda de l'association ou d'une autre structure partenaire, obtient le statut de réfugié, un logement adapté parmi ceux dont dispose l'association lui est proposé. Si le logement est accepté, l'association sous-loue l'appartement au ménage pendant une durée de six mois. Au terme de cette période, le bail est transféré au ménage qui devient locataire de l'appartement.

Pendant les six mois de la sous-location, les personnes bénéficient d'un accompagnement social global qui met l'accent sur l'insertion par l'emploi.

ACTION INSERTION RÉFUGIÉS

Afin de faciliter l'installation rapide du ménage dans le nouveau logement, le projet inclut également l'achat de meubles de première nécessité.

Les logements choisis par l'association sont, dans la mesure du possible, situés hors des zones urbaines les plus sensibles, afin de favoriser l'intégration des ménages et d'éviter les phénomènes de concentration.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cinq ETP sont dévolus au travail de prospection de logements, d'accompagnement social et d'interprétariat. Les activités de transport, de secrétariat et d'aménagement mobilisent 0,5 ETP.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Ce dispositif permet aux réfugiés de sortir du Cda dans des délais très courts après l'obtention du statut, et de bénéficier immédiatement d'un logement autonome et pérenne.
180 personnes par an, dont vingt isolés et une quarantaine de familles, accèdent au dispositif et bénéficient du glissement de bail.

Modes de financement de l'action

Le FER, la Ddass du Bas-Rhin

Personne ressource

M. Koebel, directeur d'Accueil sans frontières
Tél. : 03.88.91.16.07

BAIL GLISSANT ET LOGEMENT RELAIS**Objectifs de l'action**

L'objectif est de favoriser l'accès des réfugiés au logement autonome par l'utilisation du bail glissant ou de logements relais.

Organismes porteurs de l'action

Le Foyer Notre-Dame

En ce qui concerne les réfugiés et demandeurs d'asile, l'association gère une plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile (Coda), un Cada, un CPH (le Centre d'insertion des réfugiés) et un dispositif en logement temporaire (places d'hébergement d'urgence). L'action est mise en œuvre par le Centre d'insertion des réfugiés (CIR).

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Une quinzaine de bailleurs sont impliqués dans l'action.

Une convention a été signée avec cinq d'entre eux. Ces derniers s'engagent formellement à accueillir des réfugiés, mais sans en préciser le nombre.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

La commune de Strasbourg

Public concerné

Les réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des trois Cada d'Accueil sans frontières, des trois autres Cada du département et des dispositifs d'urgence peuvent bénéficier de l'action.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'action concerne les personnes statutaires hébergées par le CIR. L'accès au logement autonome passe préalablement par l'utilisation d'un bail glissant. Les personnes deviennent signataires du bail au bout de six mois d'occupation du logement. Elles bénéficient dans le même temps d'un accompagnement social qui les prépare à gérer leur logement de manière autonome.

BAIL GLISSANT ET LOGEMENT RELAIS

Le CIR peut, en outre, s'appuyer sur onze logements relais, dont il dispose en permanence. Les personnes y sont logées pendant six mois et suivent parallèlement un accompagnement social lié au logement. Il s'agit de les aider, durant ce laps de temps, à trouver un logement autonome et de les préparer à gérer celui-ci de manière autonome.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Pour cette action, le CIR dispose d'un référent logement à temps plein.

Résultats de l'action au regard des objectifs

80 % des réfugiés sortant chaque année bénéficient d'un bail glissant, 20 % d'un logement relais.

Modes de financement de l'action

La Ddass du Bas-Rhin

Personne ressource

Amina Khélil, responsable
Tél. : 03.88.27.22.77

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION PROFESSION- NELLE DES REFUGIÉS ET DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

Objectifs de l'action

L'objectif est de permettre aux personnes d'accéder à l'emploi par l'intermédiaire d'une intervention prenant en compte les dimensions linguistique, sociale et professionnelle de leurs parcours.

Organismes porteurs de l'action

Le Foyer Notre-Dame

En ce qui concerne les réfugiés et demandeurs d'asile, l'association gère une plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile (Coda), un Cda, un CPH (le Centre d'insertion des réfugiés) et un dispositif en logement temporaire (places d'hébergement d'urgence). L'action est mise en œuvre par le Centre d'insertion des réfugiés (CIR).

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les principaux partenaires du projet sont :

- le Centre médico-social de Haute-pierre (CMS) ;
- l'Accueil sans frontière (ASF) 67 ;
- le Centre français pour les rapatriés (CEFR).

Plus largement, le comité de pilotage du projet est constitué par :

- le Pôle emploi ;
- la Maison de l'emploi ;
- le Service insertion de la ville de Strasbourg ;
- le Conseil général 67 ;
- le Club des partenaires d'Haute-pierre ;
- la Région Alsace ;
- la préfecture ;
- le Cir du Foyer Notre Dame ;
- le CMS de Haute-pierre ;
- l'ASF 67 ;
- le CEFR.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en décembre 2008.

Zone géographique concernée par l'action

La communauté urbaine de Strasbourg

Public concerné

L'action concerne les personnes statutaires, régularisées ou rapatriées. Elle s'applique notamment aux personnes ne pouvant prétendre aux cours de français du CAI, soit parce qu'elles ont épuisé leur droit, soit parce que leur niveau est trop élevé et qu'elles ont obtenu immédiatement le DILF.

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION PROFESSION- NELLE DES REFUGIÉS ET DES FRANÇAIS RAPATRIÉS

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Il s'agit d'un programme global de 300 heures comprenant quatre modules : un module linguistique de 80 heures (bilan et cours), un module social et professionnel de 20 heures (bilan social et professionnel), un module pratique de 70 heures avec des ateliers sur la santé, la vie en société, la mobilité professionnelle... Enfin, le programme propose un module linguistique de 130 heures, axé sur l'apprentissage du « français professionnel », c'est-à-dire en lien avec le secteur professionnel choisi.

L'action concerne quatre groupes de quinze personnes (1er groupe en décembre 2008, 2ème groupe en février 2009, 3ème groupe en mars 2009 et 4ème groupe en juin 2009).

Deux organismes de formation ont été retenus suite à un appel d'offre :

- l'Association Neuhoef Emploi Formation, Strasbourg (ANEF) ;
- le CPCV-EST (organisme de formation protestant).

Concrètement, les principaux partenaires du projet assurent le suivi social général et font l'interface avec les deux organismes de formation vers lesquels ils orientent le public une fois leurs besoins identifiés.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'action repose sur la mobilisation du personnel des principaux partenaires et des organismes de formation. Il n'est donc pas possible, pour la personne responsable du CIR, de connaître le nombre de personnes réellement mobilisées.

Résultats de l'action au regard des objectifs

52 personnes sont bénéficiaires de cette action depuis sa création.

Modes de finance- ment de l'action

Le FER, la municipalité de Strasbourg et le Conseil général du Bas-Rhin

Personne ressource

Amina Khélil, responsable
Tél. : 03.88.27.22.77

PÔLE SOCIAL

Objectifs de l'action	L'objectif est de favoriser l'accès des réfugiés à l'autonomie par le logement.
Organismes porteurs de l'action	L'association Aléos Installée en Alsace, l'association gère un pôle social qui regroupe un CPH de vingt places, un CHRS et deux maisons relais. Elle gère également un pôle insertion emploi. Ce dernier devrait, en 2010, prendre en charge le public du pôle social concernant l'insertion professionnelle.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires de l'action sont : - Actilog, une agence immobilière à vocation sociale ; - Mulhouse Habitat (un bailleur social). Une convention a été signée avec chaque partenaire.
Date de mise en place de l'action et durée	Les premières structures d'hébergement gérées par l'association sont apparues en 1980.
Zone géographique concernée par l'action	La commune de Mulhouse
Public concerné	L'action concerne les réfugiés du CPH, mais aussi les publics en difficulté hébergés dans les autres structures gérées par l'association.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	Plusieurs activités sont mises en œuvre. Elles comprennent l'accompagnement vers le logement (aide à la recherche d'un logement, constitution d'un dossier de demande de logement, etc.), la signature d'un bail glissant, ainsi qu'un suivi social après l'entrée dans le logement d'une durée de six mois (voire davantage suivant les cas).

PÔLE SOCIAL

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Deux travailleurs sociaux à temps plein sont détachés sur le CPH. Les deux conventions permettent d'obtenir une quinzaine d'appartements par an.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Fin 2008, une dizaine de personnes sont sorties du CPH pour un logement autonome.
Modes de financement de l'action	La Ddass du Haut-Rhin
Personne ressource	Christophe Weibel, responsable du pôle social Tél. : 03.89.56.91.24

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES RÉFUGIÉS (ASR)

Objectifs de l'action	L'action vise à accompagner les réfugiés dans leur démarche d'insertion sociale, particulièrement dans leur relogement et dans leur projet professionnel.
Organismes porteurs de l'action	L'association Espoir L'association Espoir gère un Cada à Mulhouse.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires de l'action sont : - le Service insertion réfugiés (SIR) de l'association Bleu-Nuit ; - les bailleurs publics et privés ; - le Conseil général du Haut-Rhin ; - les missions locales ; - des associations caritatives comme le Secours catholique ; - le Centre communal d'action sociale de Mulhouse.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Haut-Rhin
Public concerné	L'action concerne les réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des Cada du département, des dispositifs d'hébergement temporaire et des dispositifs d'urgence. Du fait de la composition du parc de logements ALT, les familles sont les principales bénéficiaires de l'action. Les personnes isolées sont orientées vers le SIR qui dispose de logements adaptés.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'association propose aux réfugiés un hébergement temporaire dans des logements ALT, pour une durée de six mois renouvelables une fois. Pendant cette période, ils bénéficient d'un accompagnement social individualisé pour préparer leur relogement. L'association conduit également des ateliers collectifs sur les thèmes du logement et de l'emploi, conjointement avec le Service insertion réfugiés. Un atelier d'initiation à l'informatique est ponctuellement proposé.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES RÉFUGIÉS (ASR)

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Cette action mobilise 1,5 ETP d'intervenant social et dix appartements conventionnés ALT.
Résultats de l'action au regard des objectifs	En 2008, 19 ménages, soit 56 personnes, ont bénéficié de l'hébergement ALT et d'un accompagnement social, pour une durée moyenne de séjour de huit mois. 71 % des 28 adultes ont été accompagnés vers l'emploi. 36 % des adultes ont accédé à un contrat de travail, CDD, CDI ou contrat aidé.
Modes de financement de l'action	Le FER, la Ddass du Haut-Rhin
Personne ressource	Liliane Bick, responsable du pôle de l'accompagnement social des réfugiés Tél. : 03.89.43.09.84

SERVICE INSERTION RÉFUGIÉS (SIR)

Objectifs de l'action	L'objectif de l'action est l'insertion durable des bénéficiaires, à travers : - l'accès au logement autonome ; - l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle.
Organismes porteurs de l'action	L'association Bleu-Nuit L'association Bleu-Nuit accueille les demandeurs d'asile et les réfugiés. Elle est implantée en Alsace à travers le Service insertion réfugiés. Elle gère également un Cda et un projet d'insertion des réfugiés à Belfort.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires de cette action sont : - Adoma ; - les bailleurs sociaux du Haut-Rhin : Pôle habitat, Colmar habitat, Logiest, Mulhouse habitat, St-Louis habitat ; - le dispositif Accompagnement social des réfugiés (ASR) porté par l'association Espoir à Mulhouse ; - dans le domaine de l'accès à l'emploi, des entreprises de travail temporaire d'insertion, des chantiers d'insertion, la Mission locale, le Pôle emploi.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en mars 2005.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Haut-Rhin
Public concerné	Cette action concerne majoritairement des ménages réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, mais également des personnes régularisées à titre administratif. Elle s'adresse prioritairement aux ménages sortant des Cda du département, mais peut occasionnellement concerner des ménages issus d'autres départements.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Un partenariat avec Adoma permet d'offrir aux réfugiés un hébergement temporaire dans des structures collectives gérées par Adoma, à Colmar et à Mulhouse. Le SIR loue les chambres à Adoma et les propose aux réfugiés entrés dans le dispositif, tout en assurant un accompagnement social individuel.

Dans la perspective de l'accès au logement autonome des personnes suivies, le Service insertion réfugiés développe également des partenariats avec des bailleurs sociaux et soutient les dossiers de demande de logement des réfugiés.

Le Service insertion réfugiés propose, en partenariat avec le dispositif Accompagnement social des réfugiés de l'association Espoir à Mulhouse, des ateliers sur les thèmes de l'emploi et du logement. L'animation et le financement des ateliers sont partagés par les deux structures.

Le SIR fait également le lien entre les acteurs de l'emploi et les réfugiés. Il travaille en coopération avec les entreprises de travail temporaire d'insertion, en orientant les personnes vers ces services et en assurant leur suivi social.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un ETP de responsable de projet et intervenant social et 0,5 ETP d'intervenant social sont mobilisés pour cette action.

Pour l'hébergement temporaire des réfugiés, le Service dispose de dix-neuf chambres (trente places) à Colmar et de dix chambres (dix places) à Mulhouse, dans des structures collectives gérées par Adoma.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 53 ménages, soit 89 personnes, ont bénéficié d'un hébergement et d'un accompagnement social.

32 ménages, soit 52 personnes, sont sorties du dispositif d'hébergement. Parmi ces ménages, 23 sont sortis vers un logement social, deux vers un logement privé, quatre vers un foyer de travailleurs migrants et trois vers des dispositifs adaptés.

En matière d'insertion professionnelle, 19 personnes ont accédé à un emploi en 2008.

Modes de financement de l'action

Le FER

Personne ressource

Yann Mentzer, responsable de projet
Tél. : 03.89.80.49.01

SERVICE INSERTION RÉFUGIÉS (SIR)

aquitaine

Présentation	52
Carte	53

Département de la Dordogne	
Reloref Dordogne	54

Département de la Gironde	
Soins psychothérapeutiques aux personnes victimes de la torture et de la violence politique	56
Service d'insertion des réfugiés	58
Projet Color (Coopération logement réfugiés)	60

Département des Landes	
Insertion par l'emploi et accès au logement des réfugiés	62

Département du Lot-et-Garonne	
Aide à l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés	64

LA RÉGION AQUITAINE

Bien qu'ayant une démographie dynamique (3 206 667 habitants soit près de 5 % de la population française), l'Aquitaine enregistrait, en 2008, seulement 509 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) sur un total de 27 063 premières demandes à l'échelle nationale, soit moins de 2 %. 174 personnes ont, cette année-là, été reconnues réfugiés et sont venues grossir les rangs des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire vivant sur place (2 656 personnes au 31 décembre 2008). De plus, la région compte parmi les moins bien loties en termes de places en CADA (696 places en 2008). En revanche, elle peut s'appuyer sur un nombre substantiel de places en CPH (95 places en 2008). Enfin, elle dispose de deux plates-formes de l'Ofii pour couvrir, sans doute insuffisamment, un territoire dont l'étendue la classe troisième des régions métropolitaines françaises en termes de superficie. 204 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

AQUITAINE



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

RELOREF DORDOGNE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère les Cada de Périgueux et de Bergerac. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	En Dordogne, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2007.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de la Dordogne
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretiens individuels et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un logement-relais, mobilisé dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement du logement, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF DORDOGNE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008 est de trois, soit quatorze personnes. Les trois ménages sont sortis du logement-relais. Les moyens matériels comprennent un appartement équipé, d'une capacité de six places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Ce dispositif permet aux réfugiés de sortir du Cada dans des délais très courts après l'obtention du statut, et de bénéficier immédiatement d'un logement autonome et pérenne. 180 personnes par an, dont vingt isolés et une quarantaine de familles, accèdent au dispositif et bénéficient du glissement de bail.
Personne ressource	La Ddass de la Dordogne, la CAF de la Dordogne Serge Nogaro, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 05.53.08.50.22

SOINS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES AUX PERSONNES VICTIMES DE LA TORTURE ET DE LA VIOLENCE POLITIQUE

Objectifs de l'action

L'objectif est de proposer aux personnes reçues des soins psychothérapeutiques afin d'assurer une meilleure intégration dans la société française.

Organismes porteurs de l'action

L'association Mana
L'association Mana est une association de médecine transculturelle, de soins psychothérapeutiques et de prévention auprès des populations migrantes.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :

- des institutions locales du domaine sanitaire, social et juridique (permanence d'accès aux soins de santé, centre d'accueil, information et orientation, plateforme d'accueil des étrangers, hôpitaux...) ;
- des associations comme Médecins du monde et Promo femmes.

Au niveau européen, Mana est cofondateur du réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence (Reseda) avec les associations Primo Lévi (Paris), Osiris (Marseille), Ulysse (Bruxelles).

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en 1999.

Zone géographique concernée par l'action

La communauté urbaine de Bordeaux

Public concerné

Cette action concerne des réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que d'autres catégories de migrants présentant des traumatismes graves ou bien en situation de précarité.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Des consultations psychothérapeutiques individuelles ou en groupe de thérapeutes (suivant les indications et le souhait des patients), sont données en présence d'un interprète. L'outil thérapeutique utilisé s'appuie aussi sur différentes disciplines (anthropologie, psychologie, psychanalyse). Cette méthodologie postule que tout être humain est doué d'un psychisme et d'une culture, selon les théories de G. Devereux.

Un accompagnement tout au long de la procédure d'asile et des ateliers d'expression sont, en outre, proposés.

SOINS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES AUX PERSONNES VICTIMES DE LA TORTURE ET DE LA VIOLENCE POLITIQUE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'équipe de la consultation est constituée d'un médecin psychothérapeute (qui est également anthropologue) et d'une sociologue. Des intervenants, anthropologues et psychologues cliniciens et des interprètes s'ajoutent ponctuellement à l'équipe. Enfin, des stagiaires participent aux consultations et ateliers.

Les moyens matériels comprennent un appartement équipé d'une capacité de six places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 48 patients victimes de tortures (27 femmes, 21 hommes) ont bénéficié de soins psychothérapeutiques et ont participé aux ateliers d'expression.

Modes de financement de l'action

L'Acse, la Ddass de Gironde, la Direction du droit des femmes, la CPAM, le Conseil général, la Mairie de Bordeaux, la CAF, Sidaction

Personne ressource

Docteur Claire Mestre, présidente de l'association
Tél. : 05.56.79.57.14

SERVICE D'INSERTION DES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

Cette action vise à favoriser l'accès au logement autonome et l'insertion professionnelle des réfugiés issus du Cada qui n'accèdent pas au projet Color.

Organismes porteurs de l'action

Le Centre d'orientation sociale (COS)
Le COS gère le Cada de Villenave d'Ornon et porte par ailleurs le projet Color (Coopération logement réfugiés) dans le département de la Gironde.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de cette action sont :
- dans le domaine de l'insertion professionnelle, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), le Pôle emploi de la Gironde, les organismes de formation professionnelle et linguistique, notamment le centre de formation géré par l'association COS ;
- dans le domaine du logement, les bailleurs sociaux du département et le Fonds de solidarité pour le logement.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2004.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Gironde

Public concerné

L'action concerne les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire au sein du Cada de Villenave d'Ornon et qui ne sont pas prises en charge dans le cadre du projet Color commun aux trois Cada du département.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'équipe d'insertion du Cada assure un accompagnement individuel des réfugiés dans les domaines social et professionnel, pendant la période de trois mois renouvelables une fois qui précède la sortie du centre d'accueil. L'accompagnement se fonde sur un projet individualisé qui définit les objectifs à atteindre.

SERVICE D'INSERTION DES RÉFUGIÉS

Les réfugiés bénéficient, en outre, de sessions d'information collectives relatives à l'entrée et au maintien dans un logement, aux aides dont ils peuvent bénéficier, à la gestion de budget... Ces formations sont assurées par l'équipe d'insertion mais aussi par des partenaires extérieurs, comme les prestataires du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ou les offices HLM.

Des logements en sous-location avec bail glissant sont également proposés aux réfugiés pour favoriser leur accès au logement autonome.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise 3 ETP de conseiller en économie social et familiale, de conseiller logement et de chargé d'insertion.

Une vingtaine de logements, renouvelés au fil des glissements de bail, sont consacrés au dispositif de sous-location.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Le délai moyen de glissement du bail des logements sous-loués est de six à huit mois.

Modes de finance- ment de l'action

Ce projet ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Pierre Liéval, directeur adjoint du Cada de Villenave d'Ornon (COS)
Tél. : 05.56.87.23.62

PROJET COLOR (COOPÉRATION LOGEMENT RÉFUGIÉS)

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- fluidifier la sortie des trois Cda de la Gironde en développant l'accès au logement des réfugiés par un dispositif de sous-location avec glissement de bail rapide ;
- favoriser la complémentarité du travail des trois Cda du département.

Organismes porteurs de l'action

Le Centre d'orientation sociale (COS)
Le COS gère le Cda de Villenave d'Ornon en Gironde.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

L'action institue un partenariat entre le Cda porteur de l'action, le Cda d'Eysines géré par Adoma et le Cda de Bègles géré par France terre d'asile.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en août 2009.

Zone géographique concernée par l'action

La communauté urbaine de Bordeaux

Public concerné

L'action concerne les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des trois Cda de la Gironde, elle s'adresse en particulier aux familles ou personnes seules en capacité d'être autonomes dans un logement et ne relevant pas d'une prise en charge en CPH ou en CHRS.

Il est prévu que quinze familles bénéficient du projet Color dans l'année.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'action consiste à proposer un logement aux réfugiés au titre de la sous-location, dans la perspective d'un glissement de bail. Le temps de la sous-location est consacré à l'insertion professionnelle des personnes, pour que le bail puisse être transféré dès que leur autonomie le permet.

Pendant la durée de la sous-location, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement social et professionnel (scolarité, médical, administratif, aide à la gestion du budget, insertion professionnelle). Des ateliers collectifs permettent de compléter l'information sur les droits et les devoirs relatifs à la gestion d'un appartement autonome. Après le glissement du bail, les familles continuent à bénéficier d'un suivi régulier pendant la durée nécessaire, en fonction de leur autonomie réelle.

Les logements en sous-location sont attribués aux familles par une commission qui réunit les trois Cda partenaires et la Ddass de la Gironde.

PROJET COLOR (COOPÉRATION LOGEMENT RÉFUGIÉS)

Pendant la durée de la sous-location et en plus de l'accompagnement prévu par le projet, chaque Cda conserve une possibilité de suivi des familles réfugiées qu'il a hébergées.

Enfin, le partenariat établi par les trois structures permet de mutualiser la communication à destination des bailleurs privés et sociaux afin d'étendre le parc de logements en sous-location. Les bailleurs disposent ainsi d'un interlocuteur unique pour le public réfugié.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise un chargé de logement (0,25 ETP), un chargé d'accompagnement social et professionnel (0,5 ETP), un agent hôtelier (0,25 ETP), et une secrétaire (0,3 ETP) salariés par le Cda de Villenave d'Ornon.

Quinze appartements autonomes sont dévolus à la sous-location.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Modes de finance- ment de l'action

Le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Personne ressource

Pierre Liéval, directeur adjoint du Cda de Villenave d'Ornon (COS)
Tél. : 05.56.87.23.62

Philippe Clément-Bollée, responsable du Cda de Bègles (France terre d'asile)
Tél. : 05.57.59.10.66

Pierre Varachaud, responsable du Cda d'Eysines (Adoma)
Tél. : 05.05.16.75.40

INSERTION PAR L'EMPLOI ET ACCÈS AU LOGEMENT DES REFUGIES

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- favoriser l'insertion professionnelle des personnes dès la période de résidence en Cada en leur permettant de travailler dans le secteur agricole local ;
- favoriser l'accès au logement des personnes reconnues réfugiées, tout en continuant à leur proposer un accompagnement.

Organismes porteurs de l'action

L'association Landes accueil nouveaux arrivants (Landana)
Landana gère le Cada de Mont-de-Marsan dans les Landes.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de cette action sont :

- les réseaux locaux d'entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire (Maisadour, fermiers landais...) ;
- un bailleur privé.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département des Landes

Public concerné

L'action concerne les réfugiés issus du Cada.
Le volet d'insertion par l'emploi peut concerner les demandeurs d'asile lorsqu'ils sont autorisés à travailler.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Dans la perspective de l'insertion professionnelle des réfugiés, un travail de prospection et de démarchage auprès des réseaux d'employeurs locaux est mené depuis 2008 par le conseiller en économie sociale et familiale du Cada. Les réfugiés et demandeurs d'asile autorisés à travailler peuvent accéder à un emploi temporaire dans les secteurs suivants : abattage des cailles et des canards, aquaculture et culture du maïs.

Afin de faciliter cet accès au travail, l'équipe du Cada assure un appui logistique important : démarches administratives, organisation de covoitages vers les lieux de travail ... L'équipe du Cada travaille également en amont sur le recrutement. Elle assure l'intermédiaire entre les employeurs, dont elle connaît les exigences, et les résidents, en positionnant ces derniers sur les différents postes. Un employeur comme Maisadour organise ponctuellement des réunions d'information dans le Cada, et, après la rencontre avec les résidents, procède directement au recrutement.

INSERTION PAR L'EMPLOI ET ACCÈS AU LOGEMENT DES REFUGIES

Pour faciliter la recherche d'un logement pérenne et autonome pour les réfugiés, tout en permettant la sortie du Cada dans les délais, le centre d'accueil dispose d'un logement ALT. Les personnes hébergées en ALT bénéficient d'un accompagnement social jusqu'à ce que leur relogement aboutisse.

L'équipe du Cada entretient également depuis 2008 des relations privilégiées avec un bailleur privé qui détient un immeuble sur le territoire. Afin de favoriser l'accès des réfugiés aux logements de ce bailleur, le Cada assure la préparation des dossiers et tout le travail de secrétariat en amont, ainsi qu'un accompagnement des ménages pendant six mois au moins après leur accès au logement.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le travail d'insertion mobilise un conseiller en économie sociale et familiale à temps partiel ainsi que la responsable du Cada.
Un appartement de type T4 est dévolu à l'hébergement des familles.

Résultats de l'action au regard des objectifs

La grande majorité des résidents du Cada autorisés à travailler accède à un emploi temporaire grâce aux partenariats mis en œuvre. Les employeurs, au départ sollicités par l'équipe du Cada, sont aujourd'hui demandeurs de cette main-d'œuvre qui donne satisfaction sur le plan professionnel ; certains réservent des quotas importants de leurs effectifs aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

En matière d'accès au logement, depuis janvier 2008, trois familles ont bénéficié du logement ALT avant d'accéder au logement autonome, une famille est sortie directement vers un logement du bailleur privé partenaire. Dans un contexte de rénovation (et donc de faible accessibilité) du parc de logements sociaux, ce partenariat avec un bailleur privé offre des perspectives essentielles pour le logement des réfugiés.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass des Landes

Personne ressource

Mme Vieillefon, responsable du Cada des Landes
Mme Marbié, conseillère en économie sociale et familiale
Tél. : 05.58.85.97.39

AIDE À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES REFUGIES

Objectifs de l'action Cette action vise à :
- permettre la sortie du Cada dans les trois mois après l'obtention du statut ;
- favoriser l'insertion des réfugiés par l'accès au logement et à l'emploi.

**Organismes
porteurs de l'action**

L'association de sauvegarde et de promotion de la personne (ASPP)
L'ASPP gère le Cada de Bon-Encontre.

**Partenariats mobilisés
pour la mise en œuvre
de l'action**

Les partenaires de l'action sont :
- les associations locales impliquées dans les problématiques d'insertion sociale, proposant des cours de français ou des bilans de compétences ;
- les réseaux d'employeurs locaux, particulièrement les agriculteurs ;
- les bailleurs sociaux publics.

**Date de mise en place
de l'action et durée**

Cette action a été mise en place en 2007.

**Zone géographique
concernée par l'action**

Le département du Lot-et-Garonne

Public concerné

Le projet concerne tous les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire issus du Cada.
Certains axes de travail sont destinés à un public spécifique : en 2009, l'accent est mis sur l'accès à l'emploi des femmes.

**Principales activités
menées dans le cadre
de cette action**

L'équipe du Cada assure un accompagnement individualisé des personnes, complété par des activités spécifiques.

Des logements provisoires de type ALT sont mis à disposition des réfugiés pour assurer une transition entre la sortie du Cada et le logement autonome. Les ménages peuvent disposer de cet hébergement pendant quelques mois, moyennant une participation financière, et continuent à bénéficier d'un accompagnement social. L'association travaille également au développement de relations partenariales avec les bailleurs sociaux.

En termes d'accès à l'emploi, l'équipe du Cada met en relation les réfugiés avec les employeurs locaux, notamment avec les agriculteurs, et assure un lien entre les réfugiés et des associations proposant des emplois aidés.

Pour faciliter l'accès à l'emploi des femmes, l'équipe du Cada travaille actuellement à faciliter la garde des enfants, en développant des contacts avec les crèches et haltes-garderies.

AIDE À L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES REFUGIES

Les ateliers d'éducation civique, proposés à tous les résidents du Cada, sont renforcés à destination des personnes réfugiées. Les informations dispensées dans ces ateliers sont plus concrètes : elles concernent, par exemple, le règlement des factures, le fonctionnement d'une assurance ...

L'équipe du Cada assure enfin un accompagnement de la scolarisation des enfants, notamment lorsque l'accès à un logement autonome nécessite un déménagement et un changement d'école.

**Moyens humains ou
matériels mis en place
pour mener cette
action**

Un intervenant social du Cada se consacre à ce dispositif (0,75 ETP). Deux appartements sont dévolus à l'hébergement temporaire des réfugiés sortant du Cada.

**Résultats de l'action au
regard des objectifs**

Vingt personnes, dont huit adultes, ont été suivies en 2008. Tous les ménages ont accédé à un logement autonome (en général un logement social). Parmi les adultes, les hommes ont tous eu accès à un emploi, mais pas les femmes, pour des raisons notamment liées à la garde des enfants.

**Modes de finance-
ment de l'action**

Le FER, la Ddass du Lot-et-Garonne

Personne ressource

Mme Carlet, directrice du Cada de Bon-Encontre
Tél. : 05.53.96.34.16

auvergne

Présentation	66
Carte	67

Département du Cantal	
Reloref Cantal	68

LA RÉGION AUVERGNE

L'Auvergne est une région qui accueille très peu de demandeurs d'asile et de réfugiés. Ainsi, en 2008, seulement 227 premières demandes d'asile ont été déposées, tandis que 109 personnes se sont vues reconnaître le statut de réfugié. Au total, la région comptait 1 205 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Il est vrai que celle-ci s'avère peu attractive pour les primo-arrivants du fait de son dépeuplement et du vieillissement de sa population (1 335 938 habitants en 2006). Elle ne dispose, en conséquence, que d'un faible nombre de places en Cada (372), d'aucun CPH et d'une seule plate-forme de l'Ofii. 132 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

AUVERGNE



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

RELOREF CANTAL

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada d'Aurillac.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	L'action est également portée par la Direction de l'intégration et le service logement/Reloref de France terre d'asile. Dans le Cantal, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en janvier 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Cantal
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un logements-relais, mobilisé dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement du logement, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF CANTAL

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent un logement-relais d'une capacité de six places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008, dix ménages ont été pris en charge en logement-relais soit 56 personnes. Dans la même période, neuf ménages sont sortis soit 52 personnes.
Personne ressource	La Ddass du Cantal, la CAF du Cantal Jean-Marc Izart, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 04.71.48.91.00

basse-normandie

Présentation	70
Carte	71

Département du Calvados	
Le livret individuel du réfugié	72

Département de la Manche	
Le relais insertion de la Manche	74
Reloref Manche	76

LA RÉGION BASSE- NORMANDIE

La Basse-Normandie est une région faiblement peuplée (1 501 308 habitants). Depuis peu, elle connaît un regain démographique et fait aussi partie de ces nouvelles terres d'accueil, situées à l'ouest de l'hexagone, des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le nombre de premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) enregistrées et le nombre de protections accordées en 2008 restaient cependant encore faibles soit, respectivement, 326 et 93. Au 31 décembre de la même année, 1 051 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire y résidaient : l'un des chiffres les moins élevés parmi l'ensemble des régions métropolitaines françaises. La Basse-Normandie disposait aussi de 501 places en Cada et n'en avait aucune en CPH. Enfin, une seule plate-forme de l'Ofii assure actuellement l'accueil des primo-arrivants. En 2008, 82 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI.

BASSE-NORMANDIE



- CADA
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

LE LIVRET INDIVIDUEL DU RÉFUGIÉ

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif de :

- recenser à des instants précis les capacités et les acquis que chaque réfugié peut mettre en œuvre dans les démarches d'insertion qu'il initie avec l'aide du chargé d'insertion du Cada ;
- faciliter les évaluations individuelles de manière à accroître l'efficacité du suivi tant pour le réfugié que pour ses différents interlocuteurs après sa sortie du Cada.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Caen.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action ne mobilise pas de partenariat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en juin 2009.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Calvados

Public concerné

L'action concerne les réfugiés résidents du Cada.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Une fois tous les deux mois, le réfugié rencontre son chargé d'insertion pour faire le point sur les différents éléments de son livret. Ce document écrit comporte : un rappel des principales étapes du séjour en France et de la demande d'asile ; la situation chronologique des différents droits sociaux ouverts ; la liste et le calendrier des ateliers d'insertion suivis ; la présentation des différents axes d'évaluation et leur échelle de cotation (axe « expression française », axe « démarche administrative », axe « gestion budgétaire », axe « occupation de logement », axe « insertion sociale », « axe élaboration du projet professionnel », axe « technique de recherche d'emploi », axe « mobilité géographique ») et enfin, le diagramme personnel d'évaluation avec indication des dates et des mesures successives.

LE LIVRET INDIVIDUEL DU RÉFUGIÉ

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action nécessite un chargé d'insertion le temps de l'entretien et la salle de cours du Cada pendant la durée des entretiens qui prennent en moyenne une heure par réfugié.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Jean-Jacques Delaunay, responsable du Cada de Caen
Tél. : 02.31.54.54.30

LE RELAIS INSERTION DE LA MANCHE

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- faciliter l'insertion des réfugiés en matière de logement, d'emploi ou de formation ;
- travailler sur la connaissance du monde du travail, les acquis professionnels, la validation des diplômes, l'entrée en formation qualifiante ;
- responsabiliser et rendre autonomes les réfugiés grâce à un suivi individualisé ;
- apporter aux réfugiés des informations pour comprendre la vie en France.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Saint-Lô. Le relais insertion fait partie de cette structure.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Dans le cadre de son action, France terre d'asile a formalisé plusieurs conventions avec :

- le Pôle emploi de Saint-Lô ;
- la CAF de la Manche.

France terre d'asile a également établi des collaborations plus informelles avec d'autres institutions : les bailleurs du département, les centres communaux d'action sociale, les centres de formation.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en octobre 2004.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Manche

Public concerné

L'action s'adresse principalement à tous les réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire depuis moins de trois ans résidant dans le département de la Manche.

LE RELAIS INSERTION DE LA MANCHE

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Outre l'accompagnement individualisé et contractualisé sur une période de six mois, renouvelable une fois, l'action du relais insertion se décline sous la forme d'ateliers visant à l'autonomisation. Ces derniers apportent une information générale sur les institutions françaises et sur les différents modes de vie en France.

Des ateliers d'accès à l'emploi sont également mis en place. Ils permettent aux réfugiés de travailler la rédaction de CV et de lettres de motivation. Des simulations d'entretiens d'embauche seront proposées, de même que des sessions de sensibilisation à la mobilité.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action nécessite un salarié en charge du relais insertion.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, le relais insertion de la Manche a effectué le suivi de 44 personnes. Vingt d'entre elles ont accédé à un emploi, et huit ont pu trouver un logement autonome.

Modes de finance- ment de l'action

Le ministère du Logement et de la ville, la Ddass de la Manche

Personne ressource

Catherine Donais, responsable du Cada de la Manche
Tél. : 02.33.05.45.68

RELOREF MANCHE**Objectifs de l'action**

L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Saint-Lô ainsi qu'un service d'accueil, d'information et de domiciliation.
L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Dans la Manche, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi...

Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Manche

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DINA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'activité peut se diviser en trois axes majeurs.
Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne.

RELOREF MANCHE

Elle correspond à la gestion d'un parc de deux logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'Alt. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet.

Les moyens matériels comprennent : deux logements-relais équipés d'une capacité totale de dix places ; des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).

Résultats de l'action au regard des objectifs

Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2008 est de 27, soit 90 personnes.

Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 est de douze soit 45 personnes.

Modes de financement de l'action

La Ddass de la Manche, la CAF de la Manche

Personne ressource

Catherine Danais, responsable départementale de France terre d'asile
Tél. : 02.33.05.45.68

bourgogne

Présentation
Carte

78
79

Département de la Côte-d'Or
Accès à l'autonomie

80

LA RÉGION BOURGOGNE

La Bourgogne est une région faiblement peuplée (1 681 649 habitants). Malgré sa proximité avec l'Île-de-France, elle n'accueille que peu de demandeurs d'asile et de réfugiés. En 2008, 429 premières demandes d'asile ont été déposées et 209 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire se sont installés, qui s'ajoutent aux personnes protégées déjà présentes sur son sol (1 949 personnes au 31 décembre 2008). Elle disposait, cependant, cette année-là, d'une capacité d'hébergement pour ce public non négligeable avec 921 places en Cada et 53 places en CPH. Mais une seule plateforme de l'Ofii assure actuellement l'accueil des primo-arrivants. En 2008, 179 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI.



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

ACCÈS À L'AUTONOMIE

Objectifs de l'action	L'objectif de cette action est de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes par le logement.
Organismes porteurs de l'action	La Croix rouge La Croix rouge gère le CPH de Quetigny.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Six bailleurs sociaux (Foyer dijonnais, Orvitis, Opac, ICF Sud-Est méditerranée, Néolia, SCIC habitat) sont partenaires pour l'action en faveur du logement. Le partenariat a la forme d'une convention.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	La commune de Dijon
Public concerné	L'action, qui s'adresse aux réfugiés hébergés par la Croix rouge ou par d'autres opérateurs associatifs, a aussi pour vocation de s'étendre aux personnes régularisées.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	Il faut, d'une part, distinguer la signature de baux glissants avec, en plus, un accompagnement socio-éducatif lié au logement (Asell) durant six mois, et d'autre part l'accompagnement social individualisé (ASI) pour l'emploi pendant six mois. Concrètement, il s'agit, pour les travailleurs sociaux, d'aider les personnes à s'installer et à gérer au mieux leurs obligations liées au logement (factures, entretien, etc.). Des ateliers logement ont été mis en place.

ACCÈS À L'AUTONOMIE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Cette action nécessite l'emploi d'un travailleur social embauché à temps plein pour l'accompagnement vers le logement et l'emploi.
Résultats de l'action au regard des objectifs	La convention avec les bailleurs permet la mise à disposition de 20 à 25 appartements par an pour une centaine de personnes.
Modes de financement de l'action	Le FER et la Ddass de Côte-d'Or
Personne ressource	Aline Clavelier, responsable du CPH Tél. : 03.80.72.97.35

bretagne

Présentation	82
Carte	83

Département du Finistère	
Service hébergement temporaire	84

Département du Morbihan	
Insertion par le logement des réfugiés	86
Logement temporaire pour les réfugiés	88

LA RÉGION BRETAGNE

Ancienne terre d'émigration, qui aujourd'hui se repeuple et compte 3 194 026 habitants, la Bretagne s'avère aussi une nouvelle terre d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Cela demeure cependant récent. Ainsi, en 2008, 647 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) seulement ont été enregistrées et 217 personnes se sont vues accorder une protection. En outre, la Bretagne abritait, cette année-là, 2 547 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, soit moins de 2 % de l'ensemble des réfugiés présents sur le sol français. Enfin, elle disposait de 863 places en Cada et de 59 places en CPH. Une seule plate-forme de l'Ofii assure actuellement l'accueil des primo-arrivants. En 2008, 217 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI.



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

SERVICE HÉBERGEMENT TEMPORAIRE (SHT)

Objectifs de l'action

L'action vise à offrir un hébergement aux réfugiés en les accompagnant vers le logement et l'emploi afin de favoriser leur accès rapide à l'autonomie.

Organismes porteurs de l'action

L'Aftam
L'Aftam gère le Cda et la plate-forme d'accueil du Nord-Finistère.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le service d'hébergement temporaire de Brest fonctionne en partenariat avec le service d'hébergement temporaire de Quimper, géré par la Fondation Massé-Trévidy.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2006.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Finistère

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés de la plate-forme d'accueil gérée par l'Aftam (environ 30 places) n'ayant pas été pris en CPH ou n'étant pas passés par un Cda. Elle peut s'adresser aussi aux régularisés et aux déboutés.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'action propose aux réfugiés un hébergement avec un accompagnement en trois temps.

Il débute par un contrat de séjour d'un mois durant lequel un projet résidentiel et professionnel est mis en place avec les personnes hébergées, avec l'aval de la Ddass.

Il se poursuit par un contrat de deux mois durant lesquels les personnes disposent d'un soutien pour rechercher un logement et un emploi et pour prendre contact avec les services de droit commun.

SERVICE HÉBERGEMENT TEMPORAIRE (SHT)

Durant un dernier contrat de trois mois, les personnes sont formées pour s'adapter aux contraintes de la vie quotidienne et aux spécificités de la société française (apprendre à gérer au mieux son budget, ...).

L'intervenant social chargé de l'accompagnement intervient également dans le service d'hébergement transitoire géré par la fondation Massé-Trévidy à Quimper.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le SHT dispose de cent places d'hébergement et d'un service d'accompagnement qui représente 1,6 ETP.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Environ cent personnes bénéficient du dispositif.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass du Finistère

Personne ressource

Catherine Mandin, responsable du SHT
Tél. : 02.98.43.80.15

INSERTION PAR LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'action vise l'insertion par le logement des réfugiés, en proposant des solutions de transition et un accompagnement vers le logement autonome.

Organismes porteurs de l'action

L'association Sauvegarde 56
Sauvegarde 56 est une association d'action sociale dans le département du Morbihan, qui intervient auprès de tous les publics en difficulté. L'association gère notamment un Cada à Lorient et Auray, le service d'accueil et hébergement des étrangers Keranne latitudes, un service ALT et un bureau d'accès au logement.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires mobilisés sont :
- les bailleurs sociaux ;
- la CAF du Morbihan ;
- les associations d'insertion sur le territoire.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2001.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Morbihan

Public concerné

L'action concerne les réfugiés statutaires issus des Cada du département et les déboutés qui obtiennent une régularisation par la préfecture.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Les réfugiés bénéficient de plusieurs dispositifs mis en place par l'association.

Ils peuvent être pris en charge par Keranne latitudes, un service d'hébergement et d'accompagnement des familles étrangères. Le service, originellement consacré aux primo-arrivants, accueille aujourd'hui principalement des sortants de Cada. Un hébergement de type ALT leur est proposé pour une durée de trois mois renouvelables, ainsi qu'un accompagnement social global pour permettre leur insertion professionnelle et leur accès au logement pérenne.

INSERTION PAR LE LOGEMENT DES RÉFUGIÉS

L'association Sauvegarde 56 gère d'autres appartements en ALT qui peuvent bénéficier aux réfugiés ; elle propose également, ponctuellement, la mise en place de sous locations avec bail glissant.

Pour l'accès au logement direct, les réfugiés peuvent bénéficier des activités du bureau d'accès au logement de l'association, qui fonctionne comme une agence immobilière à vocation sociale.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Huit logements en ALT du service Keranne latitudes peuvent bénéficier aux réfugiés.

L'association Sauvegarde 56 dispose par ailleurs de trente logements en ALT à Lorient et vingt logements à Vannes, pour l'ensemble des publics en difficulté.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, parmi les 24 réfugiés statutaires sortis du Cada de Lorient, douze ont bénéficié d'un logement ALT ou en bail glissant de l'association.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass du Morbihan

Personne ressource

Mme Bachelot, chef de service du Cada et de Keranne latitudes
Tél. : 02.97.64.75.01

LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES REFUGIES

Objectifs de l'action

L'action vise à proposer une solution transitoire de logement aux réfugiés, pour respecter les délais de sortie du Cada en continuant à préparer leur accès au logement autonome.

Organismes porteurs de l'action

L'association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle (Amisep)
L'Amisep est une association d'insertion qui gère le Cada L'hermine à Pontivy.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action ne mobilise pas de partenariat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2003.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Morbihan

Public concerné

Les réfugiés statutaires ou les bénéficiaires de la protection subsidiaire sont les principaux bénéficiaires de cette action. Les personnes régularisées, si elles perçoivent un revenu, peuvent également y accéder.

L'action concerne les personnes issues du Cada de Pontivy et, en cas de places vacantes, les personnes issues des autres Cada de la région Bretagne.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'association propose un hébergement provisoire aux réfugiés dans des logements conventionnés ALT. Les réfugiés sont hébergés pour une durée de six mois, renouvelable une fois. Pendant cette période, ils bénéficient d'un accompagnement administratif et social, d'un soutien dans leur recherche de logement pérenne et dans leurs démarches d'insertion professionnelle, d'un suivi médical et d'un suivi de la scolarisation des enfants.

LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES REFUGIES

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un travailleur social est mobilisé à plein temps sur cette action, et bénéficie du soutien de la structure du Cada.

Huit logements ALT étaient dévolus à l'hébergement des réfugiés en 2008, dix logements en 2009. Il s'agit de studios pour les personnes isolées, d'appartements ou de maisons pour les familles. Le dispositif ALT compte au total 36 places.

Résultats de l'action au regard des objectifs

56 personnes ont été accueillies dans les logements ALT en 2008.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass du Morbihan

Personne ressource

Richard Gironnay, directeur du Cada L'hermine
Tél. : 02.97.25.64.12

centre

Présentation	90
Carte	91

Département du Cher	
Insertion socioprofessionnelle des réfugiés	92

Département de l'Indre-et-Loire	
L'appropriation du premier appartement	94

Département du Loiret	
Service hébergement temporaire pour les réfugiés	96

Département du Loir-et-Cher	
Reloref Loir-et-Cher	98
Insertion professionnelle et accès au logement des réfugiés	100

LA RÉGION CENTRE

La région Centre, qui dénombre 2 591 265 habitants, fait partie de ces régions intermédiaires que l'on peut classer entre celles qui sont soumises à la plus forte pression de flux de demandeurs d'asile et de réfugiés et celles qui n'en accueillent que très peu. En 2008, elle enregistrait 818 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 411 personnes protégées. 4 813 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire au total y résidaient. Elle disposait, cela étant, pour ce public, d'une capacité d'hébergement non négligeable : 1 251 places en Cada et 90 places en CPH. Une seule plate-forme de l'Ofii assure actuellement l'accueil des primo-arrivants. 505 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

CENTRE



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

INSERTION SOCIOPROFES- SIONNELLE DES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- favoriser l'accès au logement autonome et pérenne des réfugiés par la mise en place d'un dispositif de bail glissant ;
- favoriser l'insertion professionnelle en proposant un accompagnement adapté avec l'aide d'un conseiller en insertion ;
- proposer une permanence d'écoute psychologique adaptée et spécifique aux traumatismes de l'exil.

Organismes porteurs de l'action

L'association Mosaïque du Cher
Mosaïque est une association dédiée à l'accompagnement socioprofessionnel des réfugiés et des personnes admises au séjour dans le département du Cher.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenariats mobilisés par l'association sont le Conseil général du Cher, la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, la Ddass, et les Cda du département.

L'action mobilise également :

- pour le logement, les bailleurs sociaux (France Loire, Bourges Habitat) et une AIVS ;
- pour l'emploi, des associations d'insertion, des employeurs et des centres de formation ;
- pour l'écoute psychologique, une association locale de prévention de la précarité.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Cher

Public concerné

L'action concerne les réfugiés issus de Cda ou du milieu ouvert.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Pour faciliter l'accès au logement, l'association propose un dispositif de sous-location avec bail glissant. Grâce à une convention passée avec deux bailleurs sociaux (France Loire, bailleur privé, et Bourges Habitat, bailleur public), des appartements sont loués par l'association, et sous-loués aux familles concernées pour une durée d'un an renouvelable une fois. Au bout de six mois, une visite à domicile est organisée avec le bailleur pour évaluer l'insertion dans le logement et envisager un transfert de bail. Si la visite est positive, le transfert de bail au nom de la famille s'effectue au terme de la première année. Pendant toute la durée de la sous-location, la famille bénéficie d'un accompagnement global par un intervenant social de l'association.

INSERTION SOCIOPROFES- SIONNELLE DES RÉFUGIÉS

L'association peut également se porter garante pour les familles accédant à un logement autonome lorsque leur situation le nécessite.

Des prêts pour l'achat de matériel de première nécessité sont proposés aux personnes ne pouvant pas bénéficier de tels prêts par la CAF (personnes isolées, couples sans enfants).

Des ateliers collectifs pour la recherche de logement sont mis en place et animés par un intervenant de l'association.

Dans la perspective de l'accès à l'emploi, un chargé d'insertion professionnelle assure l'accompagnement des réfugiés à travers des rencontres individuelles, et développe des partenariats avec les associations d'insertion, les employeurs et les centres de formation.

Une permanence d'écoute psychologique, adaptée aux traumatismes de l'exil, est assurée de manière hebdomadaire par un psychologue.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'action de l'association mobilise deux salariés et un psychologue vacataire. Six appartements font l'objet d'une convention avec les bailleurs pour la sous-location avec bail glissant.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 102 familles ont été suivies, dont 70 au titre de l'emploi et 26 au titre du logement, les autres au titre d'une aide sociale ou administrative. Six familles ont bénéficié du glissement de bail.

Modes de finance- ment de l'action

Le Conseil régional du Centre, le Conseil général du Cher, l'Ofii, la ville de Bourges, la ville de Vierzon, la Fondation Abbé Pierre, France Loire.

Personne ressource

Myriam Lazar, coordinatrice de l'association Mosaïque
Tél. : 02.48.65.45.90

L'APPROPRIATION DU PREMIER APPARTEMENT

Objectifs de l'action	L'objectif est de favoriser l'installation et de maintenir les personnes dans leur logement.
Organismes porteurs de l'action	L'Aftam L'Aftam gère un CPH à Tours.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Cette action ne mobilise pas de partenariat.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en mai 2009.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de l'Indre-et-Loire
Public concerné	L'action concerne les réfugiés en milieu fermé et en milieu ouvert du département de l'Indre-et-Loire.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'action débute dès l'entrée dans le logement. Le suivi social des personnes est comparable à celui de l'ASLL ou de l'Asel (aide à l'installation, gestion des factures, entretien, etc.), bien qu'il ne soit pas financé par le FSL. Il dure environ six mois renouvelables une fois.

L'APPROPRIATION DU PREMIER APPARTEMENT

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Cette action nécessite un salarié à temps plein.
Résultats de l'action au regard des objectifs	25 ménages, soit 80 personnes, sont actuellement suivis.
Modes de financement de l'action	La Direction départementale de l'équipement de l'Indre-et-Loire
Personne ressource	Samuel Lorilleux, responsable du CPH Tél. : 02.47.05.36.25

SERVICE HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR LES REFUGIÉS (SHTR)

Objectifs de l'action

L'action vise à promouvoir l'accès au logement autonome pour les réfugiés, à travers un hébergement temporaire et des démarches en vue d'un relogement.

Organismes porteurs de l'action

L'Aftam
L'Aftam gère, outre le SHTR, un Cada et un CPH à Orléans.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de cette action sont la préfecture, la Ddass et la DDE du Loiret, ainsi que neuf bailleurs sociaux du département.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Loiret

Public concerné

L'action concerne les réfugiés issus des dispositifs d'hébergement du département comme les Cada, les CPH et les dispositifs d'hébergement d'urgence.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le SHTR propose aux réfugiés un hébergement temporaire dans des logements ALT, ainsi qu'un accompagnement vers le relogement. Les réfugiés non hébergés peuvent bénéficier d'un suivi extérieur pour la demande de logement.

Le SHTR participe également à des réunions trimestrielles avec la préfecture, la Ddass, la DDE et neuf bailleurs sociaux du département. Dans ce cadre, il obtient des logements d'après une convention passée avec ces derniers. Les personnes relogées sont ponctuellement suivies en fonction de leurs besoins.

SERVICE HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR LES REFUGIÉS (SHTR)

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise un emploi à temps plein. Quatorze logements sont dévolus à l'hébergement temporaire des réfugiés.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 96 personnes ont été hébergées dans les logements ALT.

La convention passée avec les bailleurs sociaux a permis de capter 56 logements pour reloger, au total, 137 personnes.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass du Loiret

Personne ressource

Marie-Laure Dimayuga, responsable du SHTR
Tél. : 02.38.43.98.29

RELOREF LOIR-ET-CHER

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère les Cada de Blois, Romorantin et Vendôme. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans le Loir-et-Cher, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Loir-et-Cher
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de six logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF LOIR-ET-CHER

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent : six logements-relais équipés d'une capacité totale de 26 places ; des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de 27, soit 90 personnes. Le nombre total de ménages sortis du logement-relais du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de 21, soit 70 personnes.
Personne ressource	La Ddass du Loir-et-Cher, la CAF du Loir-et-Cher Mohammed Lounadi, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 02.54.42.25.32

INSERTION PROFESSIONNELLE ET ACCÈS AU LOGEMENT DES REFUGIÉS

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif l'insertion professionnelle et l'accès à un logement pérenne des réfugiés.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère les Cda de Vendôme, Blois et Romorantin.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires pour l'insertion professionnelle sont :
- les réseaux d'employeurs du Loiret-Cher ;
- les entreprises d'insertion par l'économie du Loiret-Cher.

Les partenaires pour l'accès au logement sont :
- les propriétaires privés ;
- les agences immobilières.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en octobre 2004.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Loiret-Cher

Public concerné

Cette action concerne principalement des personnes isolées et des familles réfugiées, ou bénéficiaires de la protection subsidiaire du département. Elle s'adresse également à certains régularisés. Elle concerne aussi bien un public hébergé en Cda ou en appartements relais que des personnes issues du milieu ouvert.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Les actions de mise en emploi consistent à accompagner les personnes dans leurs recherches et à développer le réseau d'employeurs partenaires. Ces partenaires sont principalement des patrons de PME, 140 à ce jour. Ils sont sollicités en particulier sur les postes vacants au sein de leurs entreprises. Le chargé d'insertion assure également un post-suivi des personnes employées, afin de renforcer les relations avec les employeurs.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET ACCÈS AU LOGEMENT DES REFUGIÉS

En ce qui concerne la recherche d'un logement pérenne, l'action consiste en un suivi personnalisé des réfugiés. Elle inclut aussi le développement des relations avec les acteurs du logement, publics mais surtout privés, comme les agences immobilières et les propriétaires privés.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action nécessite un chargé d'insertion, basé à Blois, qui coordonne l'activité départementale en matière d'insertion des réfugiés. Il s'appuie sur le travail d'insertion mené à l'intérieur des trois Cda dans le département.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 126 personnes ont été prises en charge sur le plan professionnel et 86 personnes ont accédé à un emploi. Sur le plan du logement, douze logements ont été attribués à dix familles et à deux adultes isolés.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass du Loiret-Cher

Personne ressource

Frédéric Tantôt, responsable d'insertion des réfugiés pour le département du Loiret-Cher
Tél. : 02.54.42.74.20

champagne-ardenne

Présentation 102

Carte 103

Département de la Haute-Marne

Relief Haute-Marne 104

LA RÉGION CHAMPAGNE- ARDENNE

Située sur d'anciennes terres d'immigration, la région Champagne-Ardenne est une région faiblement peuplée (1 681 649 habitants). Elle s'avère aussi, peut-être en raison de son enclavement, moins exposée que ses voisines, l'Alsace ou la Lorraine, au flux de demandeurs d'asile et de réfugiés. En 2008, la région enregistrait 255 demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 163 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire venant s'ajouter aux personnes protégées résidant déjà sur place (2 145 personnes au 31 décembre 2008). Elle disposait de 689 places en Cada mais n'en avait aucune en CPH. Actuellement, une seule plate-forme de l'Ofii assure l'accueil des primo-arrivants. 99 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

CHAMPAGNE-ARDENNE



RELOREF HAUTE-MARNE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Chaumont. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	En Haute-Marne, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2005.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de la Haute-Marne
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un logement-relais mobilisé dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement du logement, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF HAUTE-MARNE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent : un logement équipé d'une capacité de six places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2008 est de cinq, soit 24 personnes. Le nombre total de ménages sortis du logement-relais du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 est de quatre, soit 19 personnes.
Personne ressource	La Ddass de Haute-Marne, la CAF de la Haute-Marne Didier Bednarek, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 03.25.31.11.47

franche-comté

Présentation	106
Carte	107

Département du Doubs

Aide à l'accès au logement et à l'emploi des réfugiés	108
--	-----

Département du Jura

Relogement des réfugiés par un dispositif de bail glissant	110
---	-----

Territoire de Belfort

Tremplin vers l'autonomie	112
---------------------------	-----

LA RÉGION FRANCHE- COMTÉ

A l'instar d'autres régions du Nord-Est de la France, la Franche-Comté, qui dénombre 1 187 665 habitants, a jadis été une terre d'immigration. Aujourd'hui, elle s'avère moins exposée que ses voisines, l'Alsace ou la Lorraine, au flux de demandeurs d'asile et de réfugiés. En 2008, la région enregistrait 288 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 141 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire venant s'ajouter aux personnes protégées résidant déjà sur place (2 578 personnes au 31 décembre 2008). Elle disposait de 540 places en Cada et de 66 places en CPH. Actuellement, une seule plate-forme de l'Ofii assure l'accueil des primo-arrivants. 192 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

FRANCHE-COMTÉ



- Cada
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI DES REFUGIÉS

Objectifs de l'action

Cette action vise à proposer aux réfugiés, outre une solution d'hébergement temporaire, un accompagnement dans le logement autonome, dans le monde du travail et dans les démarches de la vie quotidienne.

Organismes porteurs de l'action

L'association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (Addsea)

L'Addsea gère le Dispositif logement bisontin (DLB), une structure spécialisée dans l'hébergement et l'accès au logement des publics en insertion.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont les Cda de Besançon : le Cda de l'Addsea, le Cda de l'Hygiène sociale du Doubs, le Cda Adoma.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en mai 2009.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Doubs

Public concerné

L'action s'adresse aux réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des Cda du territoire. Elle s'adresse essentiellement aux familles avec ou sans enfants, aux familles nombreuses, aux femmes avec enfants.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le Dispositif logement bisontin s'est vu confier par la Ddass une mission d'accompagnement vers le logement des réfugiés pour l'année 2009-2010.

Il met à leur disposition un hébergement temporaire en fonction des places vacantes du dispositif. Il s'agit d'appartements autonomes, soit en ALT (pour une durée de six mois renouvelables une fois), soit en résidence sociale (pour une durée maximale de deux ans). Les réfugiés peuvent également accéder à des logements en sous-location avec bail glissant, soit à leur arrivée soit au cours du processus de suivi.

AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI DES REFUGIÉS

Pendant la durée de l'hébergement, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement social et professionnel. Ils sont mis en relation avec les partenaires administratifs, les bailleurs et les acteurs de l'emploi.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise 0,5 ETP d'assistant de service social.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Modes de financement de l'action

La Ddass du Doubs

Personne ressource

Jean-Pierre Berger, chef de service du DLB
Tél. : 03.81.41.43.44

RELOGEMENT DES RÉFUGIÉS PAR UN DISPOSITIF DE BAIL GLISSANT

Objectifs de l'action

L'action vise à assurer l'accès au logement autonome des réfugiés, tout en assurant la sortie du Cada dans les délais.

Organismes porteurs de l'action

L'association Le Saint Jean
L'association Le Saint Jean gère le Cada de Dole.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont la Ddass du Jura et l'Office public HLM de la ville de Dole.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

La commune de Dole

Public concerné

Tous les réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection subsidiaire issus du Cada peuvent bénéficier du dispositif. Les personnes régularisées peuvent également être concernées.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Une charte d'engagement a été signée entre l'office public HLM et l'association gestionnaire du Cada pour mettre à disposition des réfugiés des logements en bail glissant.

Le bail est signé dans un premier temps au nom de l'association, qui sous-loue le logement au ménage, pour une durée de six à douze mois. Les personnes bénéficient pendant ce temps d'un accompagnement social assuré par le chargé d'insertion du Cada.

Durant cette période, au moins deux réunions communes sont organisées avec la famille, l'assistant social de secteur, des représentants de l'office HLM et le chargé d'insertion du Cada, pour s'assurer du bon déroulement de la sous-location et assurer le passage de relais entre l'accompagnement du Cada et le dispositif de droit commun.

RELOGEMENT DES RÉFUGIÉS PAR UN DISPOSITIF DE BAIL GLISSANT

Après six mois, éventuellement dix ou douze mois s'il s'avère nécessaire de prolonger l'accompagnement, le bail est transféré au ménage.

Dès que nécessaire, un autre logement est loué à l'association par l'office HLM, pour la sous-location à un autre ménage réfugié.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un chargé d'insertion du Cada assure l'accompagnement des personnes bénéficiant du dispositif.

Des appartements sont loués par l'office HLM à l'association Le Saint Jean, en fonction des besoins de celle-ci.

Résultats de l'action au regard des objectifs

La quasi totalité des réfugiés sortant du Cada passe par ce dispositif et bénéficie du glissement de bail, soit en moyenne cinq ou six familles par an.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Mme Ogier, directrice adjointe de l'association Le Saint Jean
Tél. : 03.84.82.36.74

**TREPLIN VERS
L'AUTONOMIE****Objectifs de l'action**

L'action vise à favoriser l'insertion des réfugiés à travers :

- l'accès au logement autonome ;
- l'accès à l'emploi ;
- l'accès à la santé ;
- l'accès à la citoyenneté et à la culture.

**Organismes
porteurs de l'action**

L'association Bleu-Nuit
L'association Bleu-Nuit accueille les demandeurs d'asile et les réfugiés. Elle gère le Cada de Belfort et un service insertion réfugiés dans le Haut-Rhin.

**Partenariats mobilisés
pour la mise en œuvre
de l'action**

Les partenariats mis en place pour l'apprentissage linguistique, la formation professionnelle et l'emploi sont les organismes de formation (Frate, Instep, Greta, Atpa), l'association départementale d'insertion des jeunes (Adij), le Pôle emploi, la ville de Belfort, la Maison de l'information sur la formation et l'emploi, le Secours catholique.

Dans le domaine de l'accès à la santé, les partenaires sont les Glacis de la Santé (projet mené par le centre communal d'action sociale de Belfort), le centre hospitalier B-M, l'association Santé précarité, le centre de santé Léon Blum, le collectif Inser'toit qui met à disposition des publics vulnérables une infirmière et une psychologue.

En termes d'accès au logement, les partenaires sont les bailleurs sociaux Territoire habitat, Néolia, et 1% Logissim.

Les partenariats établis autour de l'accès à la citoyenneté et à la culture concernent la Commission citoyenneté de la ville de Belfort, les centres socio-culturels, le théâtre le Granit, le festival de jeune cinéma d'auteur Entre-Vues, le dispositif Cultures du cœur pour l'accès gratuit à la culture.

**Date de mise en place
de l'action et durée**

L'action a débuté en avril 2006.

**Zone géographique
concernée par l'action**

Le Territoire de Belfort

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire issus du Cada en priorité, et en second lieu les personnes régularisées issues du dispositif départemental.

**TREPLIN VERS
L'AUTONOMIE****Principales activités
menées dans le cadre
de cette action**

L'association met à disposition des réfugiés un hébergement transitoire de six mois, renouvelables une fois, sous la forme de logements ALT. Elle assure également un accompagnement social des ménages pour accompagner la recherche de logement et d'emploi.

L'association développe également des partenariats en vue de l'accès à l'emploi et mène un travail de sensibilisation en direction des partenaires.

Des partenariats culturels sont mis en place avec des structures locales, par exemple avec le festival de jeune cinéma d'auteur EntreVues qui met des places à disposition du public du Cada.

L'association apporte un soutien financier aux réfugiés sur des projets précis, comme une aide au permis de conduire ou une aide forfaitaire d'accès au logement pour l'achat de matériel, en complément des aides sociales de droit commun.

**Moyens humains ou
matériels mis en place
pour mener cette
action**

Un chargé d'insertion travaille à temps plein sur cette action. Cinq appartements meublés et équipés sont dédiés à l'hébergement temporaire des réfugiés.

**Résultats de l'action au
regard des objectifs**

En 2008, vingt ménages, soit 49 personnes (31 adultes et 18 enfants) ont bénéficié de cette action.
Parmi les adultes accompagnés, 22 ont accédé à un emploi.
Sur les vingt ménages, onze ont accédé au logement autonome.
La durée moyenne de l'hébergement avant l'accès au logement autonome est de neuf mois.

**Modes de finance-
ment de l'action**

Le FER, la Ddass du territoire de Belfort

Personne ressource

Isabelle Maigne, directrice du Cada Bleu-Nuit
Tél. : 03.84.21.74.71

haute-normandie

Présentation	114
Carte	115

Département de l'Eure

Conseil emploi réfugiés formation (Cerf) Evreux	116
Reloref Eure	118

Département de Seine-Maritime

Conseil emploi réfugiés formation (Cerf) Rouen	120
Reloref Seine-Maritime	122
SAS Insertion régularisés réfugiés	124

LA RÉGION HAUTE- NORMANDIE

A l'instar de la Basse-Normandie, qu'elle jouxte, mais aussi de la Bretagne, la région tend à se repeupler. Elle compte 1 851 344 habitants, dont une forte proportion ayant moins de vingt ans. La Haute-Normandie constitue également une très récente terre d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le nombre de premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) enregistrées et le nombre de protections accordées en 2008 restaient cependant faibles : respectivement 630 et 216. Au 31 décembre de la même année, 2 256 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire y résidaient soit un peu plus du double de ceux vivant en Basse-Normandie. La région disposait aussi de 940 places en Cada et n'en avait aucune en CPH. Enfin, deux plates-formes de l'Ofii assurent actuellement l'accueil des primo-arrivants. La couverture territoriale est donc meilleure que pour la Basse-Normandie où seule une plate-forme gère l'accueil dans un territoire plus grand. 262 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

HAUTE-NORMANDIE



- CADA
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION (CERF)

Objectifs de l'action

L'objectif du Cerf est de permettre aux primo-arrivants réfugiés statutaires d'entamer un nouveau départ en facilitant leur insertion sociale et professionnelle.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada d'Evreux, un service « accueil, accompagnement et orientation des primo-arrivants » et un Cerf.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

L'action s'inscrit principalement dans le cadre de partenariats dans le domaine de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, espaces et entreprises d'insertion, associations intermédiaires...). Elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'intégration qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils, sociaux, la santé, la scolarité, l'hébergement, le logement, le soutien à la parentalité...

Il est à noter que le Cerf d'Evreux bénéficie des actions des partenariats et des réseaux développés dans le cadre de projets nationaux tels que Reloref ou Prim. Par ailleurs, le Cerf Evreux dispose d'un appui pédagogique de la direction intégration de France terre d'asile.

Date de mise en place de l'action et durée

Le Cerf d'Evreux a été créé en novembre 2003.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Eure

Public concerné

Cette action concerne les étrangers primo-arrivants régulièrement admis au séjour : réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire, personnes arrivées par la voie du regroupement familial et titulaires d'un titre de séjour provisoire « vie privée et familiale ». Il faut noter que l'action concerne principalement des personnes qui ne bénéficient pas d'une prise en charge en Cada.

CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION (CERF)

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le Cerf propose une prestation d'accueil, de diagnostic, d'information et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. La méthode élaborée s'appuie sur un accompagnement contractualisé et individualisé qui permet de réaliser un bilan social, professionnel, psychologique et linguistique. Cet accompagnement s'articule autour de la résolution des difficultés administratives, sociales, médicales, la définition d'un projet professionnel, l'orientation vers la formation, l'emploi et le logement. Il est complété par une initiation aux nouvelles technologies de l'information.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'équipe est composée de trois chargés d'insertion. Dans le cadre de ses activités le Cerf peut s'appuyer sur six appartements en ALT. Les moyens matériels comprennent également : des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...), une base de données « Intégration web ».

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, le Cerf d'Evreux a suivi 186 personnes. 76 personnes ont accédé à un emploi. Trois personnes sont entrées en formation qualifiante rémunérée. Seize ménages ont eu accès à un logement pérenne.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass de l'Eure, le Conseil général de l'Eure

Personne ressource

Jean-Marie Dael, responsable départemental de France terre d'asile
Tél. : 02.32.23.10.25

RELOREF EURE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada d'Evreux, un Cerf, un service « accueil, accompagnement et orientation des primo arrivants ». L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans l'Eure, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2005.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de l'Eure
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DINA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de huit logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF EURE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget... Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent : huit logements-relais équipés d'une capacité totale de 47 places ; des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2008 est de 34 ménages soit 127 personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 est de 29 soit 110 personnes.
Modes de financement de l'action	La Ddass de l'Eure, la CAF de l'Eure
Personne ressource	Jean-Marie Dael, responsable départemental France terre d'asile Tél. : 02.32.23.10.25

CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION (CERF)

Objectifs de l'action

L'objectif du Cerf est de permettre aux primo-arrivants réfugiés statutaires d'entamer un nouveau départ en facilitant leur insertion sociale et professionnelle.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Rouen, une plate-forme d'accueil de demandeurs d'asile et un Cerf.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

En Seine-Maritime, l'action s'inscrit principalement dans le cadre de partenariats dans le domaine de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, espaces et entreprises d'insertion, associations intermédiaires...). Elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'intégration qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils, sociaux, la santé, la scolarité, l'hébergement, le logement, le soutien à la parentalité...

Il est à noter que le Cerf Rouen bénéficie des actions des partenariats et des réseaux développés dans le cadre de projets nationaux tels que Reloref ou Prim. Par ailleurs, le Cerf Rouen dispose d'un appui pédagogique de la direction intégration de France terre d'asile.

Date de mise en place de l'action et durée

Le Cerf a été créé dans le département de Seine-Maritime en 2004.

Zone géographique concernée par l'action

Rouen et son agglomération

Public concerné

Cette action concerne les étrangers primo arrivants régulièrement admis au séjour : réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire, personnes arrivées par la voie du regroupement familial et titulaires d'un titre de séjour provisoire « vie privée et familiale ». Il faut noter que l'action concerne principalement des personnes qui ne bénéficient pas d'une prise en charge en Cada.

CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION (CERF)

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le Cerf propose une prestation d'accueil, de diagnostic, d'information et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. La méthode élaborée s'appuie sur un accompagnement volontaire, contractualisé et individualisé qui permet de réaliser un bilan social, professionnel, psychologique et linguistique. Cet accompagnement s'articule autour de la résolution des difficultés administratives, sociales, médicales, la définition d'un projet professionnel, l'orientation vers la formation, l'emploi et le logement. Il est complété par une initiation aux nouvelles technologies de l'information.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'équipe est composée de quatre chargés d'insertion. Les moyens matériels comprennent principalement : des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...), une base de données « Intégration web ».

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, le Cerf Rouen a suivi 167 personnes. Parmi elles, 48 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure Appui social individualisé et 89 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du RMI.

25 personnes ont accédé à un emploi et 8 personnes sont entrées en formation qualifiante. 27 logements (pour 16 familles et 11 isolés) ont été captés.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass, le Conseil général de Seine-Maritime

Personne ressource

Sophie Toupin, responsable départementale de France terre d'asile
Tél. : 02.32.76.23.65

RELOREF SEINE-MARITIME**Objectifs de l'action**

L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Rouen en Seine-Maritime.
L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

En Seine-Maritime, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi...

A titre d'exemple, une convention locale de partenariat est en cours de signature avec l'agence immobilière à vocation sociale Régie nouvelle 76 pour l'accès des ménages réfugiés à leur parc de logements privés à loyers maîtrisés.

Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2004.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Seine-Maritime

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.

RELOREF SEINE-MARITIME**Principales activités menées dans le cadre de cette action**

L'activité peut se diviser en trois axes majeurs.
Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne.

Elle correspond à la gestion d'un parc de dix logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet.

Les moyens matériels comprennent dix logements équipés, d'une capacité totale de 51 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).

Résultats de l'action au regard des objectifs

Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de 31, soit 104 personnes.

Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de 23 soit 81 personnes.

Modes de financement de l'action

La Ddass de la Seine-Maritime, la CAF de la Seine-Maritime

Personne ressource

Sophie Toupin, responsable départementale France terre d'asile
Tél. : 02.32.76.23.65

**SAS INSERTION RÉGULARISÉS
RÉFUGIÉS****Objectifs de l'action**

Cette action vise à :

- permettre la sortie des réfugiés et régularisés issus de Cada dans des délais réduits ;
- développer la mobilisation et l'autonomisation des réfugiés et des régularisés ;
- mobiliser les acteurs de l'insertion et du logement autour de la problématique de l'intégration des réfugiés et des régularisés.

Organismes porteurs de l'action

L'Aftam
L'Aftam gère le Cada d'Oissel en Seine-Maritime, ainsi que le Cada du Grand Quevilly et deux Cada au Havre.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenariats mobilisés pour le logement et l'emploi sont :

- les partenaires locaux du logement (bailleurs sociaux, AIVS, associations d'insertion par le logement, bailleurs privés) ;
- les acteurs locaux de l'insertion professionnelle (association d'insertion, agences d'intérim, Pôle emploi, employeurs) ;
- d'autres acteurs locaux ayant vocation à intervenir dans le projet d'accompagnement de la personne.

Les logements ALT gérés par l'Aftam entrent dans le cadre d'un partenariat avec France terre d'asile, Adoma et Carrefour des solidarités pour la mutualisation des solutions d'hébergement des réfugiés dans le département.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en mars 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Seine-Maritime

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés statutaires et les personnes régularisées, en particulier les personnes isolées et les mères seules avec enfants.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le SAS propose aux réfugiés et régularisés un logement temporaire en ALT. Le logement est de type foyer, avec des chambres individuelles et des cuisines et sanitaires en commun.

Pendant la durée de leur hébergement, les personnes bénéficient d'un suivi individualisé. Cet accompagnement consiste à les aider à repérer et à utiliser les dispositifs administratifs, sociaux et sanitaires, à les orienter pour faciliter leurs démarches de recherche d'emploi et de logement, à faciliter leur installation dans le logement et son appropriation.

**SAS INSERTION RÉGULARISÉS
RÉFUGIÉS**

Le SAS assure également une prospection de logements pérennes auprès de bailleurs sociaux, de contingents CAF et préfectoraux, de foyers de travailleurs migrants.

Depuis le début de l'année 2009, les logements ALT du SAS sont mutualisés dans le cadre de la commission d'admission des réfugiés dans les dispositifs d'hébergement temporaire de Seine-Maritime.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise un emploi à temps plein.

Quinze chambres de 9m² sont dédiées à l'hébergement temporaire des réfugiés et régularisés dans un immeuble appartenant à l'Aftam à Oissel. Le reste de l'immeuble est dévolu aux demandeurs d'asile et aux résidents d'un foyer de travailleurs migrants.

Depuis 2009, huit chambres font également partie du dispositif SAS dans les structures Aftam du Havre.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Douze familles ont été accueillies en 2008. Six d'entre elles ont accédé à un logement autonome.

Dans le domaine de l'accès à l'emploi, en 2008, six contrats de travail ont été signés, et sept adultes bénéficient de formations linguistiques ou professionnelles.

Modes de financement de l'action

La Ddass de la Seine-Maritime

Personne ressource

Nabilah Khenchouche, responsable du Cada d'Oissel
Tél. : 02.35.64.19.86

île-de-france

Présentation	127
Carte	128
Région Ile-de-France	130
Comité médical pour les exilés	
Soin et soutien aux personnes victimes de la torture et de la violence politique	132
Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS)	134
Pôle d'appui aux réfugiés pour l'intégration (Pari)	138
Département de l'Essonne	140
Reloref Essonne	
Département des Hauts-de-Seine	142
Dispositif ALT pour les réfugiés	
Département de Paris	144
Résidence sociale Port Royal	
Département de la Seine-et-Marne	
Insertion socioprofessionnelle des réfugiés sortant du Cada	146
Reloref Seine-et-Marne	148
Logements tremplins ALT pour l'insertion des réfugiés	150
Département de Seine-Saint-Denis	
Reloref Seine-Saint-Denis	152
Insertion globale	154
Département du Val-de-Marne	156
Pôle insertion	
Convention France terre d'asile avec l'association Droit de cité Habitat	158
Reloref Val-de-Marne	160
Département du Val-d'Oise	162
Commissions locales d'hébergement	
Reloref Val-d'Oise	164
Dispositif de logement des réfugiés dans le Val-d'Oise	166
Laboratoire de langues et d'auto-formation	168
Département des Yvelines	
Relogement en bail glissant des réfugiés sortant de Cada	170

LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Avec ses 11 673 919 habitants, l'Ile-de-France regroupe près de 19 % de la population de la France métropolitaine. Elle s'avère aussi l'une des régions les plus démographiquement dynamiques et denses. La majeure partie des flux migratoires et de la population étrangère s'y concentre, dont les demandeurs d'asile et les réfugiés statutaires. Ainsi, en 2008, elle enregistrait 11 679 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) soit environ 43 % de l'ensemble des premières demandes d'asile enregistrées cette année-là. Elle accueillait également 5 670 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Au 31 décembre 2008, 71 010 personnes protégées vivaient en Ile-de-France, soit 50 % de l'ensemble des personnes protégées présentes sur le territoire national. La région disposait de 3 304 places en Cada, plus que les autres régions, et de 76 places en CPH⁶. Pour autant, les besoins en hébergement de ce public sont loin d'être comblés. Enfin, sept plates-formes de l'Ofii assurent actuellement l'accueil des primo-arrivants. 4 939 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

⁶ Il existe un CPH géré par la Cimade à Massy. Mais il ne fait pas partie du DNA.

ÎLE-DE-FRANCE

95

- 1-Cergy-Pontoise
- 2-Osny
- 3-Persan
- 4-Montigny-les-Cormeilles
- 5-Sarcelles
- 6-Saint-Gratien
- 7-Beauchamp

77

- 1-Brou-sur-Chantereine
- 2-Hautefeuille
- 3-Roissy-en-Brie
- 4-Valence-en-Brie
- 5-Melun
- 6-La Rochette



78

- 1-Gargenville
- 2-Porcheville
- 3-Saint Germain-en-Laye
- 4-Sartrouville
- 5-Conflans
- 6-Les Mûreaux

91

- 1-Massy
- 2-Etampes
- 3-Savigny-sur-Orge
- 4-Brétigny-sur-Orge
- 5-Evry
- 6-Draveil

75-92-93-94

- 1-Paris
- 2-Nanterre
- 3-Bois-Colombes
- 4-Saint-Denis
- 5-Stains
- 6-Coubron
- 7-Livry Gargan
- 8-Bagnolet
- 9-Montreuil
- 10-Créteil
- 11-Boissy-Saint-Léger
- 12-Choisy-Le-Roi
- 13-L'Hay-les-roses
- 14-Châtillon



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

COMITÉ MÉDICAL POUR LES EXILÉS

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont :

- assurer une prise en charge médico-psycho-sociale des personnes ;
- informer et former les professionnels de la santé, du social, du droit, de l'administration et de l'enseignement sur la situation sanitaire et la santé des personnes exilées.

Organismes porteurs de l'action

Comité médical pour les exilés (Comède)
Le Comède gère plusieurs structures ou services, dont un centre de santé au CHU de Bicêtre, un espace santé droit à Aubervilliers et un centre de ressources.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le Comède s'appuie sur un partenariat avec la Cimade dans le cadre de l'Espace santé droit d'Aubervilliers et du groupe d'échange avec les femmes (partage de locaux, orientation des personnes...).

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en janvier 1979.

Zone géographique concernée par l'action

La région Ile-de-France

Public concerné

L'action concerne les réfugiés, demandeurs d'asile et étrangers malades.

53 % des patients pris en charge par le Comède en 2008 ont subi des violences et 23 % des tortures.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Les activités du Comède sont multiples. Le comité propose ainsi des consultations médicales et psychologiques (parfois avec interprète), des bilans de santé, mais aussi un suivi médical pour les patients atteints de pathologies graves. Il assure une activité d'expertise juridique en matière de droit au séjour, de droit d'asile et d'accès aux soins à travers, notamment, la délivrance de certificats médicaux pour l'Ofpra et la CNDA. En ce qui concerne les femmes exilées, un groupe de parole a été créé afin de leur permettre d'échanger leur expérience douloureuse et de rompre la solitude. Enfin, le Comède dispose d'un centre de ressources qui prodigue des formations sur le droit à la santé, le droit d'asile et la prise en charge juridique et sociale des exilés. Un guide a été publié en 2008 pour mieux informer sur ces questions. Une activité de recherche ponctuelle et de plaidoyer, ainsi que la publication régulière d'une revue - « Maux d'exil » - complètent l'ensemble du dispositif.

COMITÉ MÉDICAL POUR LES EXILÉS

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le Comède emploie 38 professionnels (médecins, assistants sociaux et juridiques, psychologues, infirmiers, personnels d'accueil, de secrétariat, d'administration et d'encadrement) pour un équivalent temps plein de 20 ETP répartis entre le centre de santé à Bicêtre et l'espace santé droit à Aubervilliers.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 4 591 exilés de 93 nationalités sont passés par le centre de santé ou par l'espace santé droit et 13 004 consultations ont été données. Plus de la moitié d'entre elles ont, par ailleurs, requis une expertise administrative et juridique.

Le guide du Comède a été diffusé auprès de 50 000 utilisateurs.

Enfin, les professionnels du Comède ont animé 37 demi-journées de formation sur l'année, pour 1 012 stagiaires, et assuré quatorze séances d'enseignement.

Modes de finance- ment de l'action

La Direction générale de la santé, le Service de l'asile du ministère de l'Immigration, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpès), l'Acsé, la Direction générale de l'action sociale, le Service des droits des femmes et de l'égalité, le Groupement régional de santé publique, le Conseil régional d'Ile-de-France, la CPAM du Val-de-Marne, la Délégation régionale aux droits des femmes, le FER, l'ONU, Sidaction, Emmaüs, le Secours catholique.

Personne ressource

Emilie Biaré, directrice adjointe
Tél. : 01.45.21.38.24

SOINS ET SOUTIEN AUX PERSONNES VICTIMES DE LA TORTURE ET DE LA VIOLENCE POLITIQUE

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- permettre aux personnes ayant subi la torture et la violence politique de trouver un lieu qui prendra en compte les traumatismes qu'elles ont subis dans leur pays d'origine et les problématiques liées à l'exil ;
- partager et transmettre l'expérience acquise par les membres de l'équipe et soutenir les professionnels et les bénévoles d'autres associations trop souvent isolés dans leur action auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Organismes porteurs de l'action

Primo Lévi
Pour ses actions de soin et de soutien, l'association travaille de façon autonome. Pour ses actions de plaidoyer, elle travaille dans le cadre de réseaux ou de collectifs.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action de plaidoyer sont :

- la Coordination française pour le droit d'asile ;
- le Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence ;
- l'Observatoire du droit à la santé des étrangers.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en 1995.

Zone géographique concernée par l'action

La région Ile-de-France

Cependant, l'association dispense aussi ponctuellement des actions de formation en province et à l'étranger.

Public concerné

L'association accueille des hommes, des femmes, des enfants, des familles, des mineurs isolés qui ont été victimes ou témoins d'actes de torture ou de violence, quel que soit leur statut juridique (réfugié, bénéficiaire de la protection subsidiaire, demandeur d'asile).

SOINS ET SOUTIEN AUX PERSONNES VICTIMES DE LA TORTURE ET DE LA VIOLENCE POLITIQUE

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Des soins médicaux et psychologiques, complétés si besoin par de la kinésithérapie, sont assurés. L'association dispose pour cela d'un centre de consultations de jour situé à Paris. Elle offre aussi un soutien social et juridique. Enfin, elle développe des actions de formation et de plaidoyer en faveur du respect du droit d'asile et du développement de soins appropriés pour les victimes.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'association propose une approche globale et pluridisciplinaire en s'appuyant sur les compétences d'une équipe de professionnels : trois médecins généralistes, six psychologues cliniciens, un kinésithérapeute, une assistante sociale, un juriste, une pharmacienne, ainsi que des accueillantes et des bénévoles.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Le centre accueille chaque année entre 270 et 300 patients, dont 80 à 100 nouveaux patients.

Modes de financement de l'action

Le FER, l'ONU, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, ainsi que des fondations et des donateurs privés.

Personne ressource

Eléonore Morel, directrice générale
Tél. : 01.43.14.88.50

DISPOSITIF PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS STATUTAIRES (DPHRS)

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de favoriser l'intégration des réfugiés statutaires par l'accès à l'emploi et au logement et/ou à toute autre solution alternative à la prise en charge hôtelière. L'établissement propose une prestation d'hébergement provisoire d'une durée maximale de douze mois assortie d'un accompagnement à l'autonomie dans le cadre d'un projet personnalisé.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère, en région Ile-de-France, la Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité, le Pôle d'appui aux réfugiés pour l'intégration, huit Cda, un CPH, un centre de transit, une résidence sociale, un service d'assistance sociale et administrative, une plate-forme d'accueil pour les mineurs isolés et un centre d'accueil et d'orientation pour les mineurs étrangers isolés demandeurs d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Pour mener son action, France terre d'asile s'appuie sur de nombreux partenaires :

- dans l'accompagnement lié au logement : les préfectures, les communes, les services sociaux de secteur, les bailleurs privés, les bailleurs sociaux, AIVS, CHRS, les associations partenaires du programme Reloref comme le Pact, la Fapil, la Fnaim, l'Unpi, le Cilger...
- dans l'accompagnement à l'accès à l'emploi : les chambres de commerce et d'industrie, le CCAS, le Pôle emploi, les services sociaux de secteur, la CAF, les missions locales, des entreprises et artisans locaux, des associations intermédiaires et entreprises d'insertion, des agences d'interim, ainsi que plusieurs organismes de formation (Afp, Greta...).
- dans l'accompagnement à l'accès aux droits : le CCAS, le Pôle emploi, les services sociaux de secteur, la CAF, l'Ofii, les centres de santé, les dispensaires, les PMI et les plannings familiaux des différents quartiers où sont situés les logements, les associations intervenant dans le suivi des traumatismes liés à l'exil (Primo Levi, Comède...), le Secours populaire, Inter-service migrants...

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en janvier 2004.

Zone géographique concernée par l'action

La région Ile-de-France

DISPOSITIF PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS STATUTAIRES (DPHRS)

Public concerné

Le DPHRS accompagne des familles et des isolés réfugiés statutaires en difficulté d'accès au logement autonome et durable. Il s'agit de façon prioritaire de personnes hébergées au sein des Cda parisiens, puis des personnes hébergées par la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cafda), les Œuvres hospitalières françaises, l'Ordre de Malte (OHFOM), l'Association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles (APTM), résidant hors de Paris.

Presque la moitié des ménages accueillis sont des familles avec enfants. Les personnes isolées représentent près d'un quart des effectifs en 2008, tandis que les familles monoparentales constituent 14 % des ménages accueillis en 2008.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Concernant l'hébergement, les usagers sont logés dans des résidences hôtelières et majoritairement dans des logements relais. Ce dernier type d'hébergement implique la cohabitation de plusieurs ménages dans un même logement relais. Cette cohabitation permet d'éviter une appropriation trop exclusive des lieux d'hébergement et offre des conditions de confort et d'autonomie supérieures à celles de l'hôtel. De plus, elle favorise l'échange en langue française. Les hébergés participent enfin aux frais d'hébergement et d'entretien.

Durant cette période de six mois renouvelables une fois, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel. Il se décline en plusieurs volets. Sur le plan social et administratif, la prise en charge facilite l'accès aux droits (accès au RSA et à la CMU...) et certaines démarches notamment auprès de l'Ofpra ou dans l'optique d'un rapprochement familial.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, l'accompagnement consiste à faciliter l'élaboration et la réalisation d'un projet d'accès à l'emploi. Dans le domaine du logement, il s'agit aussi de mettre en œuvre avec les personnes, dès l'obtention de revenus suffisants, une démarche active de recherche de logement et de préparer la transition vers la gestion autonome d'un logement.

En matière de logement comme en matière d'emploi, les réfugiés bénéficient d'ateliers collectifs ou d'entretiens individuels ainsi que d'une mise en relation avec les bailleurs et les employeurs.

DISPOSITIF PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT DES RÉFU- GIÉS STATUTAIRES (DPHRS)

Moyens humains ou
matériels mis en place
pour mener cette
action

Cette action mobilise quatorze ETP. Les moyens matériels comprennent 41 logements-relais équipés, huit hôtels, huit résidences hôtelières soit une capacité totale de 300 places ; des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), une espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).

Résultats de l'action au
regard des objectifs

Depuis le 1er janvier 2004, le DPHRS a pris en charge 2 278 personnes.

En matière d'insertion professionnelle, 54 % des personnes accueillies depuis 2004 sont sorties du DPHRS en étant en emploi pérenne.

En matière d'insertion par le logement, plus de la moitié des ménages hébergés ont accédé au logement autonome et durable (24 % dans un logement du parc privé, 28 % dans un logement du parc public, et 1 % en accession à la propriété).

Modes de finance-
ment de l'action

La Ddass de Paris

Personne ressource

Fatiha Mlati, directrice de l'intégration, de l'emploi et du logement
Tél. : 01.53.06.64.29

Stéphanie Leroux, responsable d'établissement
Tél. : 01.49.21.12.05

PÔLE D'APPUI AUX RÉFUGIÉS POUR L'INTÉGRATION (PARI)

Objectifs de l'action

Le Pari est un point d'accueil et d'orientation à destination des bénéficiaires d'une protection internationale. Son objectif est de rendre effectif l'accès aux droits de ces personnes et de soutenir leur insertion vers l'emploi et le logement par la résolution concrète, individualisée et rapide des difficultés rencontrées.

Les conseillers du Pari animent également le Réseau insertion dans le but d'optimiser les compétences des intervenants en matière d'insertion.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère, en région Ile-de-France, la Plate-forme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité, huit CADA, un CPH, un centre de transit, une résidence sociale, un service d'assistance sociale et administrative, une plate-forme d'accueil pour les mineurs isolés et un centre d'accueil et d'orientation pour les mineurs étrangers isolés demandeurs d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise l'ensemble des institutions intervenant dans l'accès au droit au séjour des bénéficiaires de la protection internationale, le dispositif public d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, les dispositifs de droit commun qui l'accès au droit, au logement et à l'emploi.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en janvier 2009.

Zone géographique concernée par l'action

La région Ile-de-France

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés statutaires, les apatrides, les réinstallés ainsi que les bénéficiaires de la protection subsidiaire primo-arrivants résidant en Ile-de-France.

Elle s'adresse également aux intervenants sociaux chargés de l'insertion des bénéficiaires de protection internationale et des personnes régularisées dans les établissements de France terre d'asile.

PÔLE D'APPUI AUX RÉFUGIÉS POUR L'INTÉGRATION (PARI)

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le Pari offre un service d'information, d'orientation et de soutien technique qui accompagne les usagers sur les thématiques suivantes : accès aux droits ; droits et pratiques du monde du travail ; accès à la formation ; logement et hébergement ; environnement administratif. Ce pôle constitue une interface entre les usagers et les divers acteurs de l'environnement des bénéficiaires d'une protection internationale.

Une permanence d'accueil, des rendez-vous individuels, des réunions d'information collectives, des ateliers thématiques, ainsi qu'un centre de ressources sont à la disposition des usagers.

De plus, le Pari accompagne les professionnels de l'insertion de France terre d'asile via le service « SVP Insertion Réfugiés ». Il s'agit d'une permanence technique qui a pour but d'optimiser les compétences des intervenants et d'améliorer la connaissance du public réfugié.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise une équipe composée de près de quatre ETP de chargés d'insertion et d'un intervenant social. Les moyens matériels comprennent : des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), une espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).

Résultats de l'action au regard des objectifs

177 personnes ont été accueillies au cours du premier trimestre 2009.

Modes de finance- ment de l'action

Le FER, la Ddass de Paris

Personne ressource

Fatiha Mlati, directrice de l'intégration, de l'emploi et du logement
Tél. : 01.53.06.64.29

Elodie Heng-Thiercelin, responsable du Pari
Tél. : 01.53.04.64.38

RELOREF ESSONNE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère les Cada de l'Orge et de Massy en Essonne. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans l'Essonne, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de l'Essonne
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DINA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de douze logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF ESSONNE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent douze logements équipés d'une capacité totale de 45 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de 32, soit 106 personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de 21 soit 68 personnes.
Personne ressource	La Ddass de l'Essonne, la CAF de l'Essonne Sylvie Beysson, responsable départementale de France terre d'asile Tél. : 01.69.21.06.17

**DISPOSITIF ALT POUR
LES REFUGIES**

Objectifs de l'action	Ce dispositif vise à accompagner les réfugiés dans leur démarche d'insertion en leur proposant un logement temporaire et un accompagnement social.
Organismes porteurs de l'action	Le Comité d'aide aux réfugiés (Caar) Le Caar gère le Cada de Bois-Colombes.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Cette action ne mobilise pas de partenariat.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 1994.
Zone géographique concernée par l'action	Le département des Hauts-de-Seine
Public concerné	Les réfugiés statutaires issus du Cada ou orientés par les travailleurs sociaux du département peuvent bénéficier de ce dispositif. Pour être admissibles, les familles ou personnes seules doivent être en rupture d'hébergement et disposer de ressources au moins égales au RSA.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'association propose un hébergement temporaire, pour une durée maximale d'un an, dans des logements bénéficiant d'un conventionnement ALT. Les personnes hébergées dans ce dispositif s'engagent à rechercher activement un logement, à payer 25 % du total de leurs ressources mensuelles au titre de l'indemnité d'occupation, à entamer une formation linguistique si celle-ci est nécessaire, et à élargir leur projet d'insertion à l'échelle du territoire national (elles peuvent profiter ainsi des programmes de soutien à la mobilité de France terre d'asile, comme Reloref ou Prim). Les personnes hébergées bénéficient parallèlement d'un accompagnement social pendant la durée de leur séjour dans le logement.

**DISPOSITIF ALT POUR
LES REFUGIES**

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Douze appartements, loués par l'association à des propriétaires privés, sont dévolus au dispositif ALT. L'accompagnement des personnes hébergées mobilise 0,5 ETP de travailleur social. Les moyens matériels comprennent douze logements équipés d'une capacité totale de 45 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Résultats de l'action au regard des objectifs	Sur 35 personnes accueillies dans les logements-relais en 2008, 17 sont sorties du dispositif (soit cinq ménages). Elles ont accédé à un logement HLM ou à un logement du parc privé en province.
Modes de financement de l'action	Le FER et la Ddass des Hauts-de-Seine
Personne ressource	Michel Forteaux, directeur du Caar Tél. : 01.47.60.14.41

RÉSIDENCE SOCIALE PORT ROYAL

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est d'offrir un logement de transition ainsi qu'un accompagnement social global adapté aux besoins des publics accueillis, notamment les réfugiés, afin de favoriser leur accès à un logement pérenne.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère, en région Ile-de-France, huit Cda, un CPH, un centre de transit, une résidence sociale, un service d'assistance sociale et administrative, une plateforme d'accueil pour les mineurs isolés et un centre d'accueil et d'orientation pour les mineurs étrangers isolés demandeurs d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

L'activité de la résidence mobilise de nombreux partenaires. Concernant les admissions, la résidence collabore avec la ville de Paris, la préfecture de Paris et la structure Alliance, gestionnaire du 1 % patronal. Ces réservataires sélectionnent pour la résidence un certain nombre de ménages habilités à être hébergés au sein de celle-ci.

Afin d'assurer la stabilisation sociale des résidents, les équipes de France terre d'asile travaillent en réseau avec différentes institutions comme le Service social polyvalent du 13^{ème} arrondissement de Paris, la CAF ou le Fonds de solidarité logement. En outre, la Régie immobilière de la ville de Paris loue les différents logements de la résidence à France terre d'asile et assure les travaux de mise en conformité.

Date de mise en place de l'action et durée

La résidence sociale a été créée en septembre 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de Paris

Public concerné

Cette action s'adresse à tous les ménages sortant d'une structure d'hébergement et éprouvant des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et économiques. 30 % des logements de la résidence sont réservés aux personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

RÉSIDENCE SOCIALE PORT ROYAL

Principales activités menées dans le cadre de cette action

La résidence sociale propose aux résidents un hébergement, un accompagnement social lié au logement, ainsi que des ateliers de recherche de logement. L'activité concerne également l'animation de la vie quotidienne au sein de la résidence et la mise en place d'un conseil de concertation permettant aux résidents de faire entendre leur voix au sein de la structure.

Ces derniers bénéficient d'un accompagnement social global individualisé et collectif et d'un post-suivi de trois mois après leur sortie. Les équipes présentes assurent, enfin, la gestion technique et administrative de la résidence.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action nécessite sur le plan humain, un gestionnaire ainsi qu'un intervenant social. La résidence est composée de vingt logements d'une capacité d'accueil de trente personnes.

Résultats de l'action au regard des objectifs

La prise en charge en résidence sociale s'étale sur 24 mois. 30 personnes ont été prises en charge. En 2008, le taux d'occupation était de 83 %. Au premier semestre 2009, deux ménages avaient quitté la résidence pour accéder à un logement pérenne.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass et la Dases de Paris

Personne ressource

Stéphanie Leroux, responsable de la résidence sociale
Tél. : 01.49.21.12.05

INSERTION SOCIOPROFES- SIONNELLE DES RÉFUGIÉS SORTANT DU CADA

Objectifs de l'action

L'action vise à favoriser l'accès au logement autonome et l'insertion professionnelle des personnes issues du CADA, à travers le développement de partenariats.

Organismes porteurs de l'action

SOS Habitat et soins
Le groupe SOS est un groupe d'économie sociale et solidaire qui gère le CADA de Hautefeuille.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- dans le domaine du logement, l'association Bail située à Meaux, et l'Aftam à Roissy-en-Brie ;
- dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi, l'association Travail entraide, le Greta et la Mission locale.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en novembre 2001.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Seine-et-Marne

Public concerné

L'action concerne les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire issus du CADA.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Deux partenariats principaux sont établis pour favoriser l'accès au logement des réfugiés.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Aftam, le CADA bénéficie ponctuellement des logements ALT de l'Aftam de Roissy-en-Brie, lorsque ceux-ci sont vacants. Un partenariat est également mis en place avec l'association Bail, qui appuie les structures à vocation sociale dans leur recherche de logements. L'association s'est engagée à diffuser auprès du CADA toutes les offres de logement dont elle a connaissance, facilitant ainsi la mise en relation avec les bailleurs.

INSERTION SOCIOPROFES- SIONNELLE DES RÉFUGIÉS SORTANT DU CADA

Dans la perspective de l'accès à l'emploi, un partenariat est établi avec l'association Travail entraide, qui propose des cours de français aux personnes ne bénéficiant pas d'un niveau de langue suffisant pour accéder à la formation ou à l'emploi, ainsi que d'autres services comme l'aide à la validation du permis de conduire (appui administratif pour la reconnaissance des permis étrangers, aide au financement du permis ...). Pour les personnes qui maîtrisent le français, de nombreux liens sont établis avec le Greta et la Mission locale.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'action mobilise un chargé d'insertion au CADA.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Au cours du premier semestre 2009, cinq familles et quatre personnes isolées sont sorties du CADA après avoir obtenu le statut de réfugié. Trois familles sur les cinq sont sorties directement vers le logement autonome et avec un emploi ; une personne isolée a accédé au logement autonome, une autre au logement ALT. Les autres ont pu trouver d'autres solutions d'hébergement temporaire.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait pas l'objet de financement spécifique.

Personne ressource

David Laguerre, intervenant social au CADA de Hautefeuille
Tél. : 01.64.04.20.72

RELOREF SEINE-ET-MARNE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Melun. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	En Seine-et-Marne, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Une convention locale de partenariat a également été signée avec le bailleur social OPDHUM 77 en novembre 2006. Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de la Seine-et-Marne
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de onze logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF SEINE-ET-MARNE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget... Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent onze logements-relais équipés d'une capacité totale de 61 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de 38, soit 127 personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de 24 soit 95 personnes. Le partenariat avec le Pact a abouti à une dizaine de propositions de logements à ce jour, dont un relogement effectif en bail direct à un ménage réfugié.
Modes de financement de l'action	La Ddass de la Seine-et-Marne, la CAF de la Seine-et-Marne
Personne ressource	Keltoum Chérigui, responsable départementale de France terre d'asile Tél. : 01.64.52.49.77

LOGEMENTS-TREMPAINS ALT POUR L'INSERTION DES REFUGIES

Objectifs de l'action

Ce projet d'insertion offre un délai supplémentaire en termes d'hébergement aux réfugiés sortant de Cada, afin de poursuivre leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Organismes porteurs de l'action

L'Aftam
L'Aftam gère le Cada de Roissy-en-Brie.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action ne mobilise pas de partenariat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a été lancée en janvier 2008 et l'accueil des premiers ménages a débuté en février 2009.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Seine-et-Marne

Public concerné

Les réfugiés issus de Cada du département peuvent accéder aux logements tremplins.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'action consiste à mettre à disposition des réfugiés des logements ALT, pour une durée de six mois renouvelables une fois.

Pendant cette période, les personnes hébergées bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi individualisés dans les domaines du logement, de l'emploi, de la formation et de l'action éducative budgétaire.

LOGEMENTS-TREMPAINS ALT POUR L'INSERTION DES REFUGIES

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un délégué insertion emploi et un délégué insertion logement assurent le suivi des personnes hébergées.

Trois logements bénéficient d'une convention ALT. Le Cada de Roissy-en-Brie fournit un soutien logistique à cette action.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Trois ménages sont actuellement hébergés dans les appartements. Cette action est cependant trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass de la Seine-et-Marne, le FER

Personne ressource

Jamal Attaf, responsable du Cada de Roissy-en-Brie
Tél. : 01.60.18.38.94

RELOREF SEINE-SAINT-DENIS

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère les Cada de Saint-Denis et de Stains. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	En Seine-Saint-Denis, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de la Seine-Saint-Denis
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de dix-neuf logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF SEINE-SAINT-DENIS

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent dix-neuf logements-relais équipés, d'une capacité totale de 69 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de 59, soit 139 personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de quarante ménages soit 94 personnes.
Personne ressource	La Ddass de la Seine-Saint-Denis, la CAF de la Seine-Saint-Denis Christian Lemasson, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 01.49.71.57.70

INSERTION GLOBALE

Objectifs de l'action	L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie par le logement et l'emploi.
Organismes porteurs de l'action	Le Cada Hôtel social
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires de l'action sont : - la CAF ; - la mission locale ; - l'association Inter-logement 93 (un collectif d'associations qui mutualisent les logements mis à leur disposition dans le cadre de leurs accords avec les bailleurs) ; - l'association Aurore ; - l'association La mie de pain ; - le Gidef (organisme d'études et de conseil en formation) ; - l'association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et leurs familles (AEFTI).
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en août 2008.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de la Seine-Saint-Denis
Public concerné	L'action concerne les réfugiés en milieu protégé et en milieu ouvert (isolés, familles, moins de 25 ans).

INSERTION GLOBALE

Principales activités menées dans le cadre de cette action	En plus d'un accompagnement vers le logement et l'emploi, les personnes sont orientées, suivant leurs besoins, vers différentes associations partenaires. Celles-ci s'adressent à un public plus large. Leur action est tournée vers l'emploi, le logement ou l'apprentissage du français. Ainsi, sont sollicités : la mission locale pour l'accompagnement vers l'emploi ; l'association inter-logement 93 pour l'accompagnement vers le logement ; les associations Aurore et La mie de pain pour l'hébergement et les chantiers d'insertion ; le Gidef et l'AEFTI pour le français langue étrangère. Enfin, le Cada Hôtel social a signé, en 2009, une convention avec la CAF afin de faciliter l'accès aux droits sociaux des réfugiés.
Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Un poste en emploi à temps plein a été créé pour accompagner et orienter les réfugiés.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Une quinzaine de personnes sont actuellement suivies.
Modes de financement de l'action	Le FER et la Ddass de la Seine-Saint-Denis
Personne ressource	Aïda Toé, chargée d'insertion globale Tél. : 01.49.36.33.22

PÔLE INSERTION DE FRANCE TERRE D'ASILE

Objectifs de l'action

Le pôle insertion participe à l'accueil des réfugiés et agit en faveur de l'intégration des réfugiés statutaires vers l'emploi et le logement.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère dans le département du Val-de-Marne les structures suivantes : un Cada ; un pôle insertion constitué d'un CPH (cinquante places), un relais insertion qui propose un hébergement en logement diffus (cinquante places) ; douze logements-relais (cinquante places) ; une plateforme de domiciliation et d'hébergement pour demandeurs d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Pour mener son action, France terre d'asile s'appuie sur de nombreux partenaires comme le Conseil général du Val-de-Marne. Elle bénéficie d'un réseau d'entreprises, d'organismes de formation et d'un ensemble de bailleurs publics et privés.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en janvier 1994.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Val-de-Marne

Public concerné

Le pôle insertion accueille des personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Plus concrètement, la prise en charge en CPH s'adresse à un public sortant de Cada, fragilisé, sans ressources suffisantes et sans logement.

Le relais insertion accueille des familles dont au moins l'un des membres est inséré professionnellement et pour qui l'accès à un logement autonome reste généralement le principal frein à l'insertion.

Quant au dispositif logement-relais inclus dans le pôle insertion, il accueille en priorité les familles sortantes de Cada.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'activité du pôle insertion englobe un accompagnement social permettant aux réfugiés de développer leur autonomie pour une rapide insertion dans la société d'accueil. Il comprend un apprentissage du français, la découverte de la société française, la normalisation de la situation administrative des réfugiés et l'ouverture des droits sociaux permettant la solvabilité des familles.

PÔLE INSERTION DE FRANCE TERRE D'ASILE

Le pôle insertion prévoit aussi un accompagnement professionnel, avec la construction d'un parcours d'insertion, à travers une formation ou un emploi. Cet accompagnement prend, concrètement, la forme d'une évaluation des niveaux de compétences professionnelles, d'une aide à la mise en œuvre des projets professionnels, d'un conseil en formation et en techniques de recherche d'emploi.

Enfin, l'accès et le maintien dans le logement sont les finalités du travail social au sein du pôle insertion. Il est ainsi prévu une information sur le logement, l'aide à la mobilité géographique, l'aide à la recherche et l'accès à un logement.

Il faut préciser que l'accompagnement proposé prend la forme d'un suivi personnalisé mais également d'ateliers collectifs. Il est engagé avec les familles au delà de la sortie du pôle insertion pour une période d'une année.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Les réfugiés et leurs familles bénéficient des moyens humains et logistiques des différentes structures de France terre d'asile dans le département ainsi que des services spécifiques du Pôle insertion.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, le pôle insertion a accompagné 71 familles soit 245 personnes. Une trentaine de familles ont accédé à un logement autonome. 120 adultes ont bénéficié d'un accompagnement professionnel. Près de 70 % d'entre eux ont signé un contrat de travail dans l'année.

Modes de finance- ment de l'action

Le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, le FER, la CAF du Val-de-Marne, le Conseil général du Val-de-Marne

Personne ressource

Isabelle Sigot, responsable du pôle insertion
Tél. : 01.56.29.10.60

CONVENTION FRANCE TERRE D'ASILE AVEC L'ASSOCIATION DROIT DE CITÉ HABITAT

Objectifs de l'action	L'action doit permettre aux réfugiés d'accéder à un logement pérenne.
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère dans le département du Val-de-Marne les structures suivantes : un Cada ; un pôle insertion constitué d'un CPH (cinquante places), un relais insertion qui propose un hébergement en logement diffus (cinquante places) ; douze logements-relais (cinquante places) ; une plateforme de domiciliation et d'hébergement pour demandeurs d'asile. Droit de cité habitat Il s'agit d'une association nationale d'insertion par le logement gestionnaire du 1% logement.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Cette action ne mobilise pas d'autre partenariat.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en août 2001.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Val-de-Marne
Public concerné	L'action concerne les réfugiés pris en charge dans les différents dispositifs du pôle insertion de France terre d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	Tous les quinze jours, les représentants de France terre d'asile et de Droit de cité habitat se rencontrent. Lors de ces rendez-vous, les représentants de France terre d'asile font remonter les difficultés des réfugiés dont ils ont la charge concernant leur accession à un logement. Plusieurs aides peuvent être proposées à ces réfugiés : soit l'attribution d'un logement disponible dont Droit de cité habitat a la gestion, soit une aide à l'installation. Cette dernière peut prendre la forme d'une aide sur quittance qui permet d'adapter le montant du loyer aux ressources du locataire en difficulté ou bien d'une aide financière à l'installation qui permettra au réfugié de faire face à ses premières dépenses (paiement de factures, achat de matériel...).

CONVENTION FRANCE TERRE D'ASILE AVEC L'ASSOCIATION DROIT DE CITÉ HABITAT

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise un salarié de France terre d'asile tous les quinze jours. Le reste de l'activité rentre dans le fonctionnement normal des deux organisations.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, Droit de cité a octroyé aux réfugiés pris en charge par France terre d'asile quatre aides sur quittance et cinq aides au mobilier. La même année, une famille de six personnes a pu accéder à un logement pérenne.

Modes de financement de l'action

L'action ne fait pas l'objet de financement spécifique.

Personne ressource

Isabelle Sigot, responsable du pôle insertion de France terre d'asile
Tél. : 01.56.29.10.60

Magalie Vallet, directrice de Droit de cité habitat
Tél. : 01.58.61.05.77

RELOREF VAL-DE-MARNE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère dans le département du Val-de-Marne les structures suivantes : un Cada ; un pôle insertion constitué d'un CPH (cinquante places), un relais insertion qui propose un hébergement en logement diffus (cinquante places) ; douze logements-relais (cinquante places) ; une plateforme de domiciliation et d'hébergement pour demandeurs d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile. Dans le Val-de-Marne, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Val-de-Marne
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne.

RELOREF VAL-DE-MARNE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle correspond à la gestion d'un parc de 23 logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...). Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent 23 logements-relais équipés, d'une capacité totale de 130 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de 48, soit 182 personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de vingt, soit 77 personnes.
Personne ressource	La Ddass du Val-de-Marne, la CAF du Val-de-Marne Pascal Pech, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 01.56.29.10.60

COMMISSIONS LOCALES D'HÉBERGEMENT (CLHE)

Objectifs de l'action

Cette action vise à optimiser l'attribution des places d'hébergement sur le territoire, dans une démarche de concertation entre les acteurs et de transparence.

Organismes porteurs de l'action

La Ddass du Val-d'Oise
Le Conseil général du Val-d'Oise

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le dispositif regroupe les associations gestionnaires des dispositifs d'hébergement du département (CHRS, logement temporaire, résidences sociales, maisons relais ...).

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 1996.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Val-d'Oise

Public concerné

L'action concerne les ménages en demande d'hébergement (hors dispositif d'urgence, géré par le 115) orientés par les services sociaux ou accueillis dans des centres d'hébergement et en demande de réorientation. Les personnes déjà hébergées mais dont le profil ne correspond pas ou plus à la structure d'accueil sont prioritaires dans le dispositif. A ce titre, les réfugiés statutaires devant quitter les Cda et ayant besoin d'un accompagnement social renforcé s'avèrent prioritaires.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Deux commissions locales d'hébergement sont mises en place sur deux zones du département du Val-d'Oise.

Les commissions siègent mensuellement et réunissent les associations gestionnaires de centres d'hébergement, le Conseil général et la Ddass. Elles sont présidées par le représentant de la Ddass.

Chaque commission centralise les demandes d'hébergement sur une zone géographique. Les demandes sont étudiées, classées et hiérarchisées en fonction des critères de priorité établis conjointement par les partenaires. Lors des réunions mensuelles, les places d'hébergement vacantes sont attribuées aux ménages en fonction de leur composition et de leur situation.

COMMISSIONS LOCALES D'HÉBERGEMENT (CLHE)

Si des places d'hébergement se libèrent entre deux réunions mensuelles, le secrétariat de la commission est chargé de proposer un positionnement des candidatures sur les places vacantes.

En participant à ces commissions, les centres d'hébergement s'engagent à examiner toutes les demandes reçues et à motiver leur décision en cas de refus.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

0,5 ETP est consacré au secrétariat des commissions.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Du fait de leur caractère prioritaire, les réfugiés issus de Cda bénéficient largement de ce dispositif et peuvent être orientés vers un hébergement adapté.

A titre d'exemple, 29 % des sorties de réfugiés du Cda de Saint-Gratien sont assurées grâce à l'attribution d'une nouvelle place d'hébergement par les commissions locales d'hébergement.

En raison de ses résultats très positifs en termes de transparence, de concertation entre les acteurs et d'accès à l'hébergement, cette action a vocation à être déclinée dans d'autres départements sous la forme de commissions départementales d'hébergement.

Modes de finance- ment de l'action

Le Conseil général du Val-d'Oise

Personne ressource

Laurent Chambon, assistant de service social principal à la Ddass du Val-d'Oise, président des commissions locales d'hébergement
Tél. : 01.34.41.14.94

RELOREF VAL-D'OISE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Sarcelles. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans le Val-d'Oise, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2007.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Val-d'Oise
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de trois logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF VAL-D'OISE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent trois logements équipés d'une capacité totale de vingt places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008 est de onze, soit 31 personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2008 est de quatre, soit onze personnes.
Personne ressource	La Ddass du Val-d'Oise, la CAF du Val-d'Oise Louis Dransart, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 01.34.45.00.40

DISPOSITIF DE RELOGEMENT DES RÉFUGIÉS DANS LE VAL-D'OISE

Objectifs de l'action

Cette action vise à désengorger le dispositif Cada du département, tout en favorisant le relogement et l'insertion des personnes réfugiées isolées.

Organismes porteurs de l'action

Adoma
Adoma gère le Cada de Beauchamp.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Deux structures gérées par Adoma, l'agence du Val-d'Oise et le Foyer de travailleurs migrants d'Ermont, sont partenaires du dispositif. La Ddass du Val-d'Oise supervise son fonctionnement.

Date de mise en place de l'action et durée

Le projet est financé depuis 2007 mais l'action a débuté en novembre 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Val-d'Oise

Public concerné

L'action concerne les personnes isolées, issues des six Cada du département, qui ont obtenu le statut de réfugiés statutaires.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Cinq chambres sont dévolues au logement temporaire des personnes isolées réfugiées dans le foyer d'Ermont. Cet hébergement se fait sous forme d'ALT, pour une période de six mois renouvelables une fois.

Le Cada de Beauchamp centralise les demandes émanant des Cada du département et positionne les personnes sur les places vacantes.

Il emploie par ailleurs un intervenant social qui se consacre à l'accompagnement des personnes hébergées dans le cadre du dispositif, à partir de trois axes : l'orientation vers une formation professionnalisante ou diplômante, l'accompagnement vers le relogement et la gestion du budget personnel.

DISPOSITIF DE RELOGEMENT DES RÉFUGIÉS DANS LE VAL-D'OISE

Au terme des six ou des douze mois d'hébergement, les personnes ont vocation à intégrer un logement autonome.

Le nombre de places du dispositif, qui était de cinq à l'origine du projet, sera porté à dix en septembre 2009.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un travailleur social intervient à plein temps sur ce dispositif.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Sept personnes isolées ont accédé au dispositif entre novembre 2008 et juillet 2009.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action demeure trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, la Ddass du Val-d'Oise

Personne ressource

Responsable du projet :
Alexis Gourrier, directeur du Cada de Beauchamp

Personne ressource :
Nadine Girodet, directrice adjointe du Cada
Tél. : 01.34.18.71.01

UN LABORATOIRE DE LANGUES ET D'AUTO-FORMATION

Objectifs de l'action	Le but de cette action est de permettre aux réfugiés de maîtriser la langue française dans l'optique de leur intégration dans la société d'accueil.
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Sarcelles.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Cette action ne mobilise pas de partenariat.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en juillet 2009.
Zone géographique concernée par l'action	La commune de Sarcelles
Public concerné	L'action concerne les résidents du Cada avec une majorité de réfugiés mais également des réfugiés qui bénéficient des logements ALT du Cada.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	Le laboratoire, situé à l'intérieur du Cada est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00. Il est accessible sans limites par tous les réfugiés. Ce laboratoire est composé de cabines individuelles au sein desquelles les réfugiés ouvrent leurs propres sessions de formation et peuvent apprendre le français à leur rythme et en fonction de leur niveau grâce à un professeur virtuel. Est également présent un intervenant social qui les accompagne dans l'usage de l'outil informatique. Une fois les réfugiés suffisamment autonomes sur le plan informatique, ils peuvent passer par cet outil pour accéder à d'autres formes d'apprentissage (recherche d'emploi, entraînement pour l'obtention du code de la route, formation professionnelle, recherche d'appartement, soutien scolaire pour les enfants, maîtrise de différents logiciels informatiques...).

UN LABORATOIRE DE LANGUES ET D'AUTO-FORMATION

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Cette action nécessite : une salle ressources dans le Cada qui abrite ce laboratoire ; cinq cabines insonorisées ; cinq ordinateurs ; cinq casques ; cinq licences pour pouvoir utiliser le logiciel d'apprentissage de langue ; un intervenant social ponctuellement mobilisé pour accompagner les usagers.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.
Modes de financement de l'action	La Ddass du Val-d'Oise
Personne ressource	Louis Dransart, responsable du Cada de Sarcelles Tél. : 01.34.45.00.40

RELOGEMENT EN BAIL GLISSANT DES REFUGIÉS SORTANT DE CADA

Objectifs de l'action

Cette action vise à fluidifier le dispositif Cada du département, tout en ouvrant une possibilité de relogement pour les réfugiés à travers un dispositif de bail glissant.

Organismes porteurs de l'action

Adoma
Adoma gère les Cada de Gargenville, Conflans et les Mureaux.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

L'association le Lien Yvelinois est partenaire de cette action.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2007.

Zone géographique concernée par l'action

Le département des Yvelines

Public concerné

L'action concerne les réfugiés, personnes isolées ou familles, issus des Cada du département.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Une convention a été signée entre le Cada de Gargenville et l'association le Lien Yvelinois, qui gère un dispositif de bail glissant dans le département. Le public réfugié issu des Cada est, grâce à cette convention, reconnu comme prioritaire pour l'accès au dispositif.

Le Lien Yvelinois se charge de la prospection et de la location de logements. Une commission se réunit pour l'attribution des logements captés, et examine les dossiers des réfugiés issus des Cada du département.

Les ménages retenus sous-louent les logements tout en bénéficiant de mesures d'accompagnement social liées au logement, assurées par les intervenants sociaux de l'association le Lien. Le glissement de bail a lieu lorsque l'autonomie des ménages le permet, dans un délai maximum d'un an après l'entrée dans le logement.

RELOGEMENT EN BAIL GLISSANT DES REFUGIÉS SORTANT DE CADA

Les réfugiés issus du Cada de Gargenville bénéficient par ailleurs d'un accompagnement au relogement, assuré pendant les trois mois qui précèdent leur sortie du Cada par un référent. Ils sont ainsi formés à la gestion budgétaire et aux règles d'accès et de maintien dans un logement.

Le Cada de Gargenville est chargé de la coordination du dispositif d'accès au bail glissant pour les réfugiés issus de Cada du département. Il centralise les dossiers et gère le partenariat avec l'association le Lien Yvelinois.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'accompagnement social des personnes relogées mobilise deux intervenants sociaux de l'association le Lien Yvelinois.

L'accompagnement au relogement qui précède l'accès au bail glissant est assuré par un référent à plein temps au Cada de Gargenville.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, seize ménages ont accédé au logement autonome grâce à ce dispositif.

Modes de financement de l'action

La Ddass des Yvelines, le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Personne ressource

El Rhazi Attabou, directeur du Cada de Gargenville
Tél. : 01.30.93.53.11

languedoc-roussillon

Présentation	172
Carte	173

Département de l'Hérault

Promouvoir l'insertion par le logement	174
Partenariat de la Cimade avec l'association Habitat et Humanisme	176

Département de la Lozère

Reloref Lozère	178
----------------	-----

LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

La région Languedoc-Roussillon, qui dénombre 2 589 704 habitants, connaît le rythme de croissance démographique le plus élevé de France. Voisine de la région PACA, elle accueille cependant beaucoup moins de demandeurs d'asile et de réfugiés. En 2008, la région enregistrait 430 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 135 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire venant s'ajouter aux personnes protégées résidant déjà sur place (2 033 personnes au 31 décembre 2008). Elle disposait de 551 places en Cada et de 30 places en CPH. Actuellement, quatre plates-formes de l'Ofii assurent l'accueil des primo-arrivants. 145 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

LANGUEDOC-ROUSSILLON



● Cada
○ CPH
▲ Plate-forme Ofii
source Ofii

PROMOUVOIR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

Objectifs de l'action

Cette action vise à favoriser l'insertion par le logement en travaillant sur tous ses aspects : recherche de logement, entrée et maintien dans le logement, appui juridique, expertise sur les logements insalubres...

Organismes porteurs de l'action

La Maison du logement
La Maison du logement est une association dédiée à l'accès au logement des personnes démunies, et gère le Cada Astrolabe de Montpellier.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires mobilisés sont :
- la Fapil ;
- les agences immobilières, dont une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) ;
- des associations d'aide à l'insertion par le logement : Habitat et humanisme, Fondation Abbé Pierre.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 1998.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Hérault

Public concerné

L'action concerne les publics en insertion en général, mais bénéficie à la quasi-totalité des réfugiés et régularisés sortant du Cada.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

La Maison du logement propose un ensemble d'activités destinées à faciliter l'accès et le maintien dans le logement.

Un point information logement est, tout d'abord, assuré pour accueillir, informer et orienter les locataires et les propriétaires.

Des ateliers de recherche de logement, collectifs et en libre fréquentation, sont aussi proposés. Dans ce cadre, les personnes peuvent bénéficier d'outils logistiques (téléphones, ordinateurs), d'annonces de logement triées et affichées, et de formations collectives.

En outre, une permanence juridique est assurée pour prévenir les conflits locatifs et les expulsions. Un juriste reçoit les personnes et les oriente vers les interlocuteurs ou les solutions adéquats.

D'autres activités complètent celles précédemment évoquées. C'est ainsi que des actions ponctuelles sont menées, comme le projet SOS Taudis mis en place avec la Fondation Abbé Pierre. Une équipe, formée d'un travailleur social, d'un architecte et d'un juriste, expertise les logements à la demande des locataires pour repérer les éventuels logements insalubres et, le cas échéant, initier les démarches nécessaires.

PROMOUVOIR L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

L'association propose, en plus de cela, des logements en sous-location avec un système de bail glissant. Concrètement, la Maison du logement loue les appartements et les sous-loue aux bénéficiaires qui, après une période allant de six à douze mois, signent le bail à leur nom.

Enfin, un projet de maison-relais et des partenariats avec les acteurs du logement sont en cours de développement. Les relations avec les bailleurs sociaux étant difficiles, l'association privilégie le parc privé.

Elle a, par ailleurs, mis en place un partenariat avec une agence immobilière à vocation sociale qui capte les offres de logements et les lui transmet.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise les salariés de la Maison du logement. 24 logements sont dédiés chaque année à la sous-location avec bail glissant.

Résultats de l'action au regard des objectifs

La quasi-totalité des réfugiés et régularisés sortant du Cada bénéficie des services de la Maison du logement, à travers la participation aux ateliers ou l'accès à un logement en bail glissant.

Le dispositif de bail glissant concerne largement les réfugiés. Ces derniers ont occupé un quart des logements en 2008. Selon les responsables de la Maison du logement, cette solution s'avère particulièrement adaptée à la situation des réfugiés ne présentant pas de problème lourd en termes d'autonomie, mais ayant besoin de quelques mois de transition notamment pour des raisons linguistiques.

Modes de finance- ment de l'action

Le Conseil général de l'Hérault, la mairie de Montpellier, la CAF, la Fondation Abbé Pierre et la Fondation de France

Personne ressource

Yann Leyrat, chef de service au Cada Astrolabe et à la Maison du logement
Tél. : 04.67.02.89.50 (Cada) / 04.67.58.76.99 (Maison du logement)

PARTENARIAT DE LA CIMADE AVEC L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de favoriser l'accès des réfugiés à un logement pérenne.

Organismes porteurs de l'action

La Cimade
La Cimade gère le Cada de Béziers.

Habitat et Humanisme Hérault
Habitat et Humanisme Hérault est une association départementale d'insertion par le logement des familles vulnérables.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action n'a pas mobilisé d'autre partenariat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en janvier 2006.

Zone géographique concernée par l'action

L'agglomération de Béziers

Public concerné

L'action concerne principalement les réfugiés présents au Cada.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Plusieurs fois par an, les représentants du Cada de la Cimade à Béziers ainsi que leur homologue d'Habitat et Humanisme se rencontrent afin d'évoquer les besoins des réfugiés en matière de logement.

Ces rencontres débouchent sur la location de logements faisant partie du parc local d'Habitat et Humanisme au profit de certains réfugiés. Une fois logés de manière provisoire mais sans objectif précis de sortie, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement des différents bénévoles d'Habitat et Humanisme. Cet accompagnement a deux objectifs : il doit permettre au réfugié de comprendre ses obligations de locataire (paiements des factures, entretien de l'appartement...) mais également de bénéficier d'un soutien dans l'optique d'accéder à un logement pérenne (techniques de recherche d'emploi...).

PARTENARIAT DE LA CIMADE AVEC L'ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette activité fait partie intégrante des activités du Cada et de l'association.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, une famille (une femme isolée et ses quatre enfants) a pu bénéficier de ce dispositif.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait pas l'objet de financement spécifique.

Personne ressource

Jean-Philippe Turpin, responsable du Cada de Béziers
Tél. : 04.67.76.36.45

RELOREF LOZÈRE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Chambon-le-Château. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	En Lozère, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2009.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de la Lozère
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DINA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Il vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un logement-relais, mobilisé dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF LOZÈRE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent : un logement-relais équipé d'une capacité totale de six places ; des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation. La Ddass de la Lozère, la CAF de la Lozère
Personne ressource	Anne Pater, responsable départementale de France terre d'asile Tél. : 04.66.69.58.57

limousin

Présentation	180
Carte	181

Département de la Creuse

Insertion par l'emploi des anciens résidents du Cada pour des postes de traducteurs	182
---	-----

LA RÉGION LIMOUSIN

Le Limousin est une région enclavée et très faiblement peuplée. Elle compte 753 537 habitants. C'est aussi l'une des régions qui accueillent le moins de demandeurs d'asile et de réfugiés. Ainsi, en 2008, elle enregistrait 195 primo-demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 83 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui venaient s'ajouter aux personnes protégées résidant déjà sur place (1 017 personnes au 31 décembre 2008). Elle disposait, en outre, d'une faible capacité d'hébergement avec 199 places en Cada et aucune place en CPH. En revanche, elle peut actuellement s'appuyer sur une plate-forme de l'Ofii pour assurer l'accueil des primo-arrivants. 122 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

LIMOUSIN



- CADA
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

INSERTION PAR L'EMPLOI DES ANCIENS RÉSIDENTS DU CADA POUR DES POSTES DE TRADUCTEURS

Objectifs de l'action

L'action vise à :
- favoriser l'insertion par l'emploi des personnes issues du Cada ;
- permettre au Cada de bénéficier de services de traduction.

Organismes porteurs de l'action

Le Comité d'accueil creusois
Le Comité d'accueil creusois gère le Cada de Guéret.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

L'action mobilise un partenariat avec l'association Le Tremplin, une association de travail temporaire pour l'insertion des publics en difficulté, spécialisée dans les services à la personne.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en septembre 2008.

Zone géographique concernée par l'action

La commune de Guéret

Public concerné

L'action concerne les anciens résidents du Cada en recherche d'insertion professionnelle, s'ils possèdent un titre de séjour valide, sont inscrits comme demandeurs d'emploi et bénéficient d'une maîtrise suffisante du français.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'association Le Tremplin salarie deux personnes réfugiées issues du Cada pour des interventions de traduction auprès des personnes étrangères accompagnées par le Comité d'accueil creusois.

Les deux traductrices interviennent pour des missions ponctuelles : interprétariat lors d'entretiens avec les personnes suivies au Cada le plus souvent, traductions de documents écrits occasionnellement. Leurs interventions sont facturées mensuellement au Comité d'accueil creusois par l'association Le Tremplin.

INSERTION PAR L'EMPLOI DES ANCIENS RÉSIDENTS DU CADA POUR DES POSTES DE TRADUCTEURS

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action ne mobilise pas de moyens spécifiques.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Deux personnes russophones issues du Cada, qui ont obtenu le statut de réfugié, travaillent comme traductrices.

Une grande partie des résidents du Cada bénéficie de leurs interventions, puisque 80 % des demandeurs d'asile accueillis sont originaires de Russie, de Géorgie ou d'Arménie. De fait, la traduction russe-français les concerne directement.

Les besoins sont toujours importants en traduction, notamment pour le public soudanais. A moyen terme, le recrutement d'un nouveau traducteur pourra être envisagé.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Christophe Margueritte, directeur du Cada de Guéret
Tél. : 05.55.41.73.40

lorraine

Présentation	184
Carte	185

Département de la Meurthe-et-Moselle

Accompagnement vers le logement des personnes issues de la demande d'asile	186
--	-----

Département de la Moselle

Dispositif insertion réfugiés	188
Atelier recherche logement pour les réfugiés	190

LA RÉGION LORRAINE

La Lorraine abrite 2 856 643 habitants soit presque 5 % de la population de la France métropolitaine. Elle a cependant l'un des taux de croissance démographique les plus faibles du pays. Bien qu'étant frontalière et adjacente à l'Alsace, elle n'attire pas autant les demandeurs d'asile et les réfugiés que cette dernière. En 2008, elle enregistrait 764 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et 334 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. 3 202 personnes protégées y résidaient au 31 décembre de la même année. Elle disposait aussi de 930 places en CADA - mais d'aucune place en CPH - et de trois plates-formes de l'Ofii. 220 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

LORRAINE



- CADA
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT DES PERSONNES ISSUES DE LA DEMANDE D'ASILE

Objectifs de l'action

L'action vise à faciliter l'accès au logement et à accompagner les réfugiés vers l'autonomie à travers des ateliers collectifs adaptés aux situations individuelles.

Organismes porteurs de l'action

L'association ARS
ARS est une association d'accueil et de réinsertion sociale qui gère le Cada de Maxéville.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Des partenariats ont vocation à se développer, en particulier avec les associations locales d'information et de protection des locataires

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en février 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le sud du département de Meurthe-et-Moselle

Public concerné

L'action concerne les réfugiés accueillis au Cada, et éventuellement d'autres publics issus de la demande d'asile et hébergés au Cada.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Des ateliers logement sont mis en place une fois par semestre environ, à travers la constitution de groupes d'échange qui se réunissent pour deux à trois séances de deux heures trente chacune. Au cours de l'atelier, les questions liées aux réalités du logement (accès au logement, savoir-habiter, questions administratives et financières) sont abordées de manière concrète et adaptée à la situation individuelle des participants.

ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT DES PERSONNES ISSUES DE LA DEMANDE D'ASILE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un poste à mi-temps est mobilisé sur l'effectif global du service.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Trois ateliers ont été menés depuis février 2008. Chacun a bénéficié à trois ou quatre familles qui ont toutes accédé au logement autonome.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Delphine Streit Chevalier, chef de projet
Tél. : 03.83.36.86.20

DISPOSITIF INSERTION RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'action vise à assurer la fluidité du dispositif d'accueil et à favoriser l'accès au logement et à l'emploi des réfugiés, en proposant une solution de logement transitoire et en développant des partenariats avec les acteurs locaux du logement et de l'emploi.

Organismes porteurs de l'action

L'association d'information et d'entraide mosellane (AIEM)
L'AIEM dispose d'un pôle qui gère une plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, un Cada, un dispositif d'hébergement d'urgence en logements diffus. Elle assure aussi le suivi des personnes et des familles en hôtel à Metz.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- les bailleurs publics ;
- le Pôle emploi ;
- les chantiers d'insertion associatifs dont ceux de l'AIEM.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a été mise en place en 2003.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Moselle

Public concerné

L'action concerne les réfugiés issus des dispositifs d'accueil de l'AIEM, et éventuellement les réfugiés issus des autres Cada du département.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'association propose des logements transitoires aux réfugiés statutaires pour une durée de six mois renouvelable une fois. Les personnes hébergées signent un contrat par lequel elles s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver une solution de logement autonome, dans les délais prévus, et à participer au paiement du loyer à hauteur de 15 % si elles perçoivent des ressources.

Les familles sont les principales bénéficiaires de ce dispositif, la composition des logements n'étant pas adaptée aux personnes isolées. Les hommes isolés sont logés soit par le CHRS Le relais grâce à un partenariat entre les deux associations, soit dans une résidence sociale gérée par un autre service de l'AIEM.

DISPOSITIF INSERTION RÉFUGIÉS

Un travail spécifique sur l'accès au logement est mené par une intervenante logement. Elle assure le suivi des dossiers, développe des partenariats avec les bailleurs publics et participe à la commission d'attribution du Conseil général de la Moselle.

Un intervenant emploi, détaché d'un autre pôle de l'AIEM, assure le travail d'insertion professionnelle.

Les réfugiés bénéficient également d'un accompagnement social et administratif individuel pendant toute la durée de leur hébergement.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'action mobilise un intervenant social à temps plein pour l'accompagnement des personnes bénéficiant du dispositif de logement transitoire, une intervenante logement et un intervenant emploi à temps partiel.

Dix appartements, soit 45 places, sont réservés aux réfugiés parmi les 186 places d'hébergement d'urgence dont dispose le pôle asile de l'association.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, 71 personnes, soit 18 ménages, ont été concernés par cette action.

Le dispositif de logement transitoire permet d'améliorer la fluidité des structures d'accueil, et notamment d'assurer la sortie du Cada dans un délai de deux mois pour les personnes obtenant le statut de réfugié.

La durée moyenne de séjour dans le logement transitoire est de dix à douze mois.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass de la Moselle

Personne ressource

Mme Henry, directrice du pôle asile de l'AIEM
Tél. : 03.87.37.99.50

ATELIER RECHERCHE LOGEMENT POUR LES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'action vise à favoriser l'autonomie des réfugiés sur les questions liées au logement ainsi qu'à établir un lien avec les acteurs du droit commun.

Organismes porteurs de l'action

L'association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des personnes isolées (AMLI)
L'AMLI gère les Cada de Rosselange et de Fameck.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise un partenariat avec le bailleur social Présence Habitat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en janvier 2009.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Moselle

Public concerné

Les réfugiés statutaires hébergés dans les Cada sont concernés par cet atelier.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'atelier est décliné en trois modules de deux heures fondés sur trois objectifs : « Savoir chercher un logement » (module 1), « Savoir entrer dans un logement » (module 2), « Savoir habiter et savoir quitter son logement » (module 3).

Cet atelier a la particularité de faire intervenir conjointement les travailleurs sociaux, la formatrice du Cada et les travailleurs sociaux du bailleur Présence Habitat.

ATELIER RECHERCHE LOGEMENT POUR LES RÉFUGIÉS

Ce choix a été fait à partir du constat que, dans le contexte local, le logement social représente la solution principale de sortie de Cada pour les réfugiés.

L'atelier a été mené au Cada de Rosselange et au Cada de Fameck début 2009 et sera reconduit annuellement. Un atelier similaire consacré à la recherche d'emploi est actuellement à l'étude.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Trois intervenants du Cada et deux intervenants de Présence Habitat ont animé la première édition de l'atelier en janvier 2009.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2009, trois familles du Cada de Rosselange et quatre familles du Cada de Fameck ont participé à cet atelier. La totalité des participants est aujourd'hui sortie vers un logement autonome.

Il est cependant difficile pour l'instant de mesurer l'impact de tous les aspects de la formation, car les personnes n'ont pas eu à chercher un logement. La première demande de logement social a, en effet, été faite par le Cada.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Michel Meriaux, responsable des Cada de Rosselange et Fameck
Tél. : 03.87.67.32.16 (Rosselange) / 03.82.59.93.15 (Fameck)

midi-pyrénées

Présentation	192
Carte	193

Département de la Haute-Garonne

Accompagnement au logement autonome des réfugiés	194
Optimiser le Dalo	196

Département du Lot

Logement ALT pour les réfugiés	198
--------------------------------	-----

Département du Tarn-et-Garonne

Accès à l'autonomie résidentielle	200
-----------------------------------	-----

LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

La région est la plus vaste de France. Sa superficie s'avère ainsi comparable à celle du Danemark, mais elle ne compte que 2 856 643 habitants, soit environ 4 % de la population française. Elle n'en reste pas moins attractive et voit sa population s'accroître. Pour autant, elle ne constitue pas vraiment une terre d'accueil pour les demandeurs d'asile et réfugiés statutaires. En 2008, la région enregistrait 649 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 299 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire venant s'ajouter aux personnes protégées résidant déjà sur place (3 930 personnes au 31 décembre 2008). Elle disposait, cependant, de 810 places en Cada et, surtout, de 161 places en CPH soit plus que n'importe quelle autre région de France. En revanche, une plate-forme de l'Ofii seulement couvre actuellement un territoire aussi vaste. 354 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT AUTONOME DES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie des réfugiés.

Organismes porteurs de l'action

Union chrétienne de jeunes gens (UCJG) Robert Monnier
L'association gère, à Toulouse, un CPH, un Cada et une maison d'enfants à caractère social (Mecs) spécialisée dans l'accueil de mineurs isolés étrangers. Elle dispose également d'un service de placement en entreprises (Cap entreprise) et d'un service spécialisé dans le logement (Point logement) qui assure une prestation de recherche logement et une prestation ASLL. Ces deux services s'adressent à un public beaucoup plus large que celui des réfugiés et travaillent en partenariat avec les services de droit commun.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- l'Ofii, qui oriente des réfugiés vers l'UCJG Robert Monnier ;
- deux bailleurs sociaux.

Les services Cap entreprise et Point logement sont aussi sollicités pour compléter l'action en faveur des réfugiés.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en novembre 2007.

Zone géographique concernée par l'action

L'agglomération de Toulouse

Public concerné

L'action concerne les réfugiés statutaires en milieu protégé et en milieu ouvert. Ils dépendent de l'UCJG comme d'autres structures de la région prenant en charge ce type de public.

ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT AUTONOME DES RÉFUGIÉS

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'action consiste, tout d'abord, en un accompagnement juridique et social des personnes. Un hébergement temporaire (ALT) peut être proposé.

Chaque réfugié est aussi aidé dans sa démarche de recherche d'un logement autonome (prospection, montage de dossiers...) suivant sa situation, ce qui implique un diagnostic préalable. Il peut être orienté vers Cap entreprise ou Point logement.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Plusieurs travailleurs sociaux du CPH sont sollicités. Le temps qu'ils consacrent à cette action correspond au total à un équivalent temps plein.

Six logements ALT sont mobilisés.

Résultats de l'action au regard des objectifs

L'action a concerné en 2008 38 ménages, soit 107 personnes. Enfin, elle a permis, en 2008-2009, la signature de conventions avec des bailleurs et la mise en place de trois baux glissants.

Modes de finance- ment de l'action

Le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, la Ddass de Haute-Garonne

Personne ressource

Catherine Poinas, responsable du CPH et du Cada UCJG
Tél. : 05.61.43.46.25

OPTIMISER LE DALO

Objectifs de l'action

Les objectifs sont de :

- favoriser l'accès au logement pour les réfugiés n'ayant pas obtenu de logement par un démarchage classique des bailleurs ;
- optimiser le Dalo.

Organismes porteurs de l'action

Association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (Arseea) Sardélis
L'association gère un Cada et un CPH à Toulouse.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le partenaire de l'Arseea Sardélis pour cette action est le Réseau inter associatif du logement de la Haute-Garonne (Rial 31) qui regroupe les prestataires du Fonds de solidarité logement et siège à la Commission départementale du Dalo.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en avril 2009.

Zone géographique concernée par l'action

L'agglomération de Toulouse

Public concerné

L'action concerne les réfugiés du CPH et du Cada de l'Arseea Sardélis.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

En tant que membre de Rial 31, les travailleurs sociaux de l'Arseea peuvent bénéficier, pour les réfugiés, d'un soutien juridique spécifique concernant le Dalo, à travers une aide à la constitution des dossiers et à leur suivi en commission d'attribution.

OPTIMISER LE DALO

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Les entretiens auprès du Rial 31 sont ponctuels, en fonction des besoins. Le chargé d'insertion se rend directement au siège social du réseau.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Une quinzaine de familles bénéficie en 2009 des services du Rial 31.

Modes de financement de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Saïd Gacem, directeur du Cada et du CPH
Tél. : 05.34.60.96.30

LOGEMENTS ALT POUR LES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'action vise à proposer aux réfugiés issus de Cada une solution de logement transitoire, pour permettre la recherche d'un logement autonome et assurer la sortie du Cada dans les délais.

Organismes porteurs de l'action

Le Comité d'études et d'information sur l'insertion sociale (CEIIS)
Le CEIIS gère les Cada de Cahors et Figeac.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action ne mobilise pas de partenariat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Lot

Public concerné

Les réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des Cada de Cahors et Figeac sont concernés par cette action. Les familles ont prioritairement accès au dispositif.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le CEIIS dispose d'une dizaine de logements ALT à Cahors, dont trois sont réservés aux réfugiés.

Les logements sont mis à disposition des familles qui le souhaitent, pour une durée de six mois, en échange d'une participation financière. Une intervenante sociale assure un accompagnement des familles.

LOGEMENTS ALT POUR LES RÉFUGIÉS

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Une intervenante sociale est chargée de l'accompagnement de toutes les personnes hébergées dans les appartements ALT du CEIIS. Trois appartements de ce dispositif sont réservés aux réfugiés.

Résultats de l'action au regard des objectifs

La solution de logement ALT est systématiquement proposée aux réfugiés sortant de Cada, mais n'est pas toujours acceptée en raison de son caractère provisoire. Etant donnée la relative facilité de l'accès au logement social sur le territoire, les familles préfèrent parfois passer plus de temps au Cada pour accéder directement à un logement pérenne.

En 2008, dans les Cada de Cahors et Figeac, six ménages ont obtenu une protection. Parmi eux, trois ménages ont bénéficié des logements ALT, les autres ont accédé directement à un logement durable.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass du Lot

Personne ressource

Mme Pelado, intervenante sociale au Cada CEIIS
Tél. : 05.65.11.94.20

ACCÈS À L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE

Objectifs de l'action	L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie résidentielle des réfugiés.
Organismes porteurs de l'action	L'association Amar L'association Amar gère un CPH à Montauban.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	L'action mobilise des partenariats avec cinq bailleurs sociaux et avec l'association à but socio-éducatif Les amis du terroir.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2006.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Tarn-et-Garonne
Public concerné	L'action concerne les réfugiés pris en charge dans le cadre du CPH.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'association propose aux réfugiés une aide à la recherche d'un logement. Une convention signée avec cinq bailleurs sociaux permet d'obtenir chaque année une vingtaine d'appartements en vue du relogement des personnes accompagnées. En 2009, une convention a été signée avec l'association Les amis du terroir en vue d'une action d'accompagnement socioprofessionnel.

ACCÈS À L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	L'action mobilise l'équivalent d'un emploi à temps plein et d'un emploi à temps partiel.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Onze personnes ont été relogées dans le cadre de la convention logement en 2008. Une dizaine de personnes devraient être concernées, en 2010, par l'accompagnement socioprofessionnel proposé par Les amis du terroir.
Modes de financement de l'action	La Ddass du Tarn-et-Garonne
Personne ressource	Sylvie Bernadet-Galès, responsable du CPH Tél. : 05.63.22.17.00

nord-pas-de-calais

Présentation	202
Carte	203

Département du Nord

Accueil insertion rencontre	204
Accompagnement spécifique pour l'insertion et le logement des réfugiés statutaires	206

LA RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Le Nord-Pas-de-Calais est une région dense et fortement peuplée (4 089 075 habitants), avec une part substantielle de personnes âgées de moins de vingt-cinq ans. Jadis terre d'immigration, elle ne constitue pas à l'heure actuelle une région particulièrement attractive pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. En 2008, 610 personnes ont déposé une première demande d'asile (hors mineurs accompagnants) et 205 ont obtenu une protection. Au 31 décembre de la même année, la région abritait 2 471 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Elle disposait de 452 places en Cada, de 42 places en CPH et d'une plate-forme de l'Ofii. 178 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

NORD-PAS-DE-CALAIS



- CADA
 - CPH
 - ▲ Plate-forme OFII
- source OFII

ACCUEIL INSERTION RENCONTRE (AIR)

Objectifs de l'action	L'objectif est de faciliter l'accès à l'autonomie des réfugiés par la langue et l'emploi.
Organismes porteurs de l'action	L'association Accueil insertion rencontre (AIR) L'association AIR gère deux Cda, un CPH, une plateforme d'accueil et un foyer pour femmes en détresse.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Le partenaire mobilisé est principalement le centre de formation Innovation et développement qui est à l'origine de la création de l'association AIR mais qui constitue aujourd'hui une structure distincte.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 1988.
Zone géographique concernée par l'action	La métropole lilloise
Public concerné	L'action concerne les réfugiés statutaires hébergés par l'AIR.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	Le CPH de l'AIR s'appuie, en fait, sur les compétences du centre de formation dans le cadre d'une action de français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle. Concrètement, celle-ci articule apprentissage de la langue, en lien avec les compétences professionnelles, et familiarisation avec le monde de l'entreprise. Les réfugiés bénéficient au maximum de 520 heures de cours par an. Enfin, les chantiers d'insertion permettent d'associer emploi à mi-temps et suivi social.

ACCUEIL INSERTION RENCONTRE (AIR)

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	L'action nécessite un formateur à temps plein détaché du centre de formation pour l'action FLE à visée professionnelle.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Une vingtaine de personnes sont concernées chaque année par l'action FLE à visée professionnelle. Quelques réfugiés sont orientés vers les chantiers d'insertion.
Modes de financement de l'action	Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.
Personne ressource	Patrick Denele, directeur de l'association AIR Tél. : 03.20.04.16.85

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR L'INSERTION ET LE LOGEMENT DES REFUGIÉS STATUTAIRES

Objectifs de l'action

L'action vise à assurer l'accès au logement et l'insertion professionnelle des réfugiés dans des conditions pérennes, en développant des partenariats qui permettent de disposer de réponses diversifiées et de tenir compte des besoins des personnes accompagnées.

Organismes porteurs de l'action

L'Afeji-Flandres

L'Afeji est une association de lutte contre l'exclusion, qui dispose d'un département Insertion divisé en trois sites territoriaux (Flandres, Métropole, Sambre Avesnois). L'Afeji-Flandres gère les Cda de Cassel et Dunkerque ainsi qu'un service logement transversal.

Les actions décrites sont portées par le Cda de Cassel et par le service logement de l'Afeji-Flandres.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires du Cda de Cassel sont :

- une agence immobilière à vocation sociale,
- la commune de Cassel,
- le Pôle emploi,
- des associations et entreprises d'insertion (Trait d'union, Batiform...),
- la mission locale.

Le service logement de l'Afeji travaille en partenariat avec dix bailleurs sociaux présents sur le département du Nord, et avec la communauté urbaine du Dunkerquois.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2006.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Nord

Public concerné

Les actions concernent tous les réfugiés statutaires issus du Cda de Cassel. L'action du service logement concerne plus largement tous les réfugiés hébergés par l'Afeji à Cassel et Dunkerque.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Concernant les activités d'insertion du Cda de Cassel, un partenariat a été établi en avril 2009 avec une agence immobilière à vocation sociale qui transmet au Cda des offres de logement dans le parc privé.

Le travail partenarial mené avec la commune permet que l'adjoint au logement, sensibilisé à la question des réfugiés, soutienne les dossiers dans les commissions d'attribution des logements sociaux.

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR L'INSERTION ET LE LOGEMENT DES REFUGIÉS STATUTAIRES

Pour l'insertion professionnelle, le Cda est en relation continue avec Pôle emploi, ainsi qu'avec des entreprises d'insertion et des associations qui proposent des bilans de compétences et une orientation vers la formation.

Concernant les activités du service logement de l'Afeji, le service a mis en place des partenariats avec les bailleurs sociaux pour capter des logements. Un partenariat privilégié est développé avec Habitat du Nord, qui fournit à l'Afeji des logements en urgence hivernale pour les personnes en errance. A la fin de l'hiver, ces logements peuvent être laissés à disposition de l'Afeji pour que soient logés des réfugiés, de manière définitive ou temporaire pour une durée de six mois, mais dans ce cas le bailleur propose ensuite un autre logement. L'équipe technique du Cda se charge de la remise en état des logements (petits travaux de peinture, de nettoyage), accompagne les réfugiés dans leur recherche de meubles et met à leur disposition un camion pour le déménagement.

Un partenariat avec la communauté urbaine du Dunkerquois permet un contact privilégié avec les services sociaux et un lien avec leurs réseaux.

Une chargée de mission logement accompagne les réfugiés dans leur recherche dès l'obtention du statut (attribution d'un numéro unique, constitution des dossiers...).

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Les activités d'insertion du Cda mobilisent ponctuellement les sept salariés du centre (éducateurs, équipe technique pour la remise en état des logements...) ainsi que des véhicules pour assurer les déménagements de réfugiés.

Le service logement de l'association mobilise un poste de chargé de mission.

Résultats de l'action au regard des objectifs

L'activité du service logement favorise la sortie vers le logement autonome des réfugiés issus des Cda de l'Afeji. Par exemple, du 1^{er} janvier au 31 août 2009, 4 familles, soit 15 personnes, sont sorties du Cda de Cassel pour occuper un logement autonome (avec ou sans bail glissant).

Occasionnellement, à la demande des personnes concernées, la sortie s'effectue vers des solutions différentes (centre maternel, CPH, CHRS).

Modes de financement de l'action

Les actions du Cda ne font l'objet d'aucun financement spécifique, mais les activités du service logement de l'Afeji bénéficient d'un financement FER.

Personne ressource

Mme Bendif, chef de service au Cda de Cassel
Tél. : 03.28.41.71.93

pays de la loire

Présentation	208
Carte	209

Département de la Loire-Atlantique

Insertion par le logement du public réfugié	210
---	-----

Soutien scolaire personnalisé en direction des enfants des familles réfugiées	212
---	-----

Service temporaire d'accueil des réfugiés pour leur relogement et leur insertion professionnelle	214
--	-----

Service de suite temporaire à la sortie du CPH	216
--	-----

Département du Maine-et-Loire

Conseil emploi réfugiés formation (Cerf) Angers	218
---	-----

Reloref Maine-et-Loire	220
------------------------	-----

Département de la Mayenne

Reloref Mayenne	222
-----------------	-----

Département de la Sarthe

Volet insertion du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile en Sarthe	224
--	-----

Département de la Vendée

Accompagnement à l'insertion professionnelle des réfugiés	226
---	-----

LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

La région des Pays de la Loire dénombre 3 553 437 habitants. A l'instar de la Bretagne et des régions normandes, elle tend à se repeupler. Cependant, elle n'est pas encore vraiment attractive concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés. En 2008, elle enregistrait ainsi 905 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 502 personnes protégées. 3 544 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire au total y résidaient. Elle disposait, toujours en 2008, de 1 123 places en Cada et 40 places en CPH, ce qui n'est pas négligeable comparativement aux flux auxquels elle fait face. En outre, deux plates-formes de l'Ofii assurent actuellement l'accueil des primo-arrivants. Enfin, 498 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

PAYS DE LA LOIRE



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

INSERTION PAR LE LOGEMENT DU PUBLIC RÉFUGIÉ

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- accélérer l'insertion par le logement du public réfugié, dans un contexte où le logement social est insuffisant par rapport à la demande du public nantais ;
- rendre le public réfugié acteur de sa recherche de logement ;
- permettre aux bailleurs une meilleure lisibilité des dossiers de demande de logement instruits par les familles réfugiées.

Organismes porteurs de l'action

Le Centre nantais d'hébergement des réfugiés (CNHR)
Le Centre nantais d'hébergement des réfugiés est le nom du CPH géré par la ville de Nantes.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le service logement de la ville de Nantes est partenaire de cette action.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 1998.

Zone géographique concernée par l'action

La ville de Nantes

Public concerné

Cette action vise les familles hébergées dans le CPH et bénéficiant d'une prise en charge au titre de l'aide sociale d'Etat. Elle concerne plus particulièrement les familles fragilisées : familles monoparentales, familles nombreuses, familles dont les membres souffrent de problèmes de santé ou de handicaps.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Un protocole de fonctionnement est mis en place entre le CPH et le service logement de la ville de Nantes. Il prévoit l'inscription de tous les dossiers de demande de logement sur le contingent logement interne à la ville de Nantes et sur le contingent préfectoral. Il établit également un entretien systématique des familles avec le professionnel du service logement afin de bien cerner le profil de la famille et ses besoins et de faire le lien avec les bailleurs.

INSERTION PAR LE LOGEMENT DU PUBLIC RÉFUGIÉ

L'équipe du CPH assure en outre un accompagnement à l'installation dans le logement. Elle est présente lors de l'état des lieux, accompagne les ménages lors de l'achat et du montage du mobilier, propose une aide au déménagement en mettant à disposition un véhicule et un chauffeur. Elle fournit une aide aux travaux de remise en état du logement. L'accompagnement à l'installation se fait dans une démarche de transmission des savoir-faire, pour que les réfugiés deviennent autonomes dans l'équipement et la maintenance de leur logement.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le travail de partenariat mobilise le chef de service du CPH, les travailleurs sociaux et le service logement de la Ville de Nantes.

L'aide à l'installation des réfugiés mobilise ponctuellement un véhicule et un agent d'entretien.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, huit familles soit 29 personnes ont bénéficié de cette action. Toutes les familles suivies se sont vues attribuer un logement adapté à leurs besoins.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Marie-Annick Chapoy, chef de service du CNHR
Tél. : 02.40.69.29.73

SOUTIEN SCOLAIRE PERSONNALISÉ EN DIRECTION DES ENFANTS DES FAMILLES REFUGIÉES

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- apporter un soutien individualisé à chaque enfant scolarisé présentant des difficultés scolaires ;
- aider les parents à suivre leurs enfants dans leurs acquisitions scolaires, dans une perspective de soutien à la parentalité.

Organismes porteurs de l'action

Le Centre nantais d'hébergement des réfugiés (CNHR)
Le Centre nantais d'hébergement des réfugiés est le nom du CPH géré par la ville de Nantes.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le CPH travaille en partenariat avec :

- l'Association générale des intervenants retraités (Agir) pour l'intervention de bénévoles sur une année scolaire ;
- l'association France bénévolat ;
- des bénévoles indépendants, souvent des instituteurs à la retraite.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en octobre 1999.

Zone géographique concernée par l'action

La ville de Nantes

Public concerné

Les enfants des familles hébergées au CPH et prises en charge au titre de l'aide sociale d'Etat bénéficient de cette action.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le CPH recrute des bénévoles par le biais d'un entretien individuel préalable. En début d'année scolaire, les travailleurs sociaux font un bilan du niveau des enfants et positionnent un bénévole pour le soutien de chaque enfant qui en a besoin.

SOUTIEN SCOLAIRE PERSONNALISÉ EN DIRECTION DES ENFANTS DES FAMILLES REFUGIÉES

Le soutien scolaire a lieu au domicile de l'enfant, en présence de ses parents. Il mobilise les parents, l'enseignant et l'assistant socio-éducatif référent de la famille pour convenir des modalités d'intervention. A la fin de l'année scolaire, un bilan du travail effectué est établi.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Huit bénévoles sont intervenus pour l'année scolaire 2008-2009. Une cotisation de 35 euros est demandée aux familles.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Huit enfants ont pu bénéficier d'un soutien personnalisé en 2008-2009.

Modes de financement de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Marie-Annick Chapoy, chef de service du CNHR
Tél. : 02.40.69.29.73

SERVICE TEMPORAIRE D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS POUR LEUR RE- LOGEMENT ET LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE (STARIP)

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont :

- d'accompagner les réfugiés vers la recherche et la gestion d'un logement ;
- d'accompagner les réfugiés vers la recherche d'une formation professionnelle ou d'un emploi ;
- d'assurer un suivi du parcours de formation linguistique ;
- de faciliter les relations entre les réfugiés et les structures de droit commun ;
- d'assurer une vigilance sur d'éventuelles problématiques de santé.

Organismes porteurs de l'action

Association Les eaux vives
L'association Les eaux vives gère le Cada de Savenay.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de cette action sont :

- pour la commission d'admission du projet Starip, la Ddass de Loire-Atlantique, le Conseil général de Loire-Atlantique, l'Ofii ;
- dans le domaine du logement, sept bailleurs sociaux du département ;
- dans le domaine de la formation linguistique et de l'insertion professionnelle, l'Ofii, des organismes de formation linguistique et professionnelle, des associations d'insertion, le Pôle emploi ;
- dans les domaines de la parentalité et de la scolarité, les centres médico-sociaux du département ;
- le CNHR (CPH de Nantes).

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en septembre 2007.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de Loire-Atlantique

Public concerné

Cette action concerne les familles avec enfants, reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, résidant dans le département avant l'obtention du statut. Ces familles peuvent être issues de l'un des cinq Cada du département, des dispositifs d'urgence du département, ou hébergées chez des tiers et orientées par les centres médico-sociaux.

Les familles retenues sont celles qui disposent d'un minimum d'autonomie (même si 80 % d'entre elles ne sont pas francophones) et qui ne présentent pas de pathologies lourdes identifiées.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Un dispositif de logements ALT avec bail glissant est proposé aux familles pour préparer leur accès au logement autonome.

Les bailleurs sociaux fournissent à l'association dix logements tous les six mois. Dès qu'un logement est disponible, il est attribué par la commission d'admission à une famille, d'abord sous forme d'ALT (logement temporaire de six mois) puis, si l'installation est satisfaisante pour la famille et le bailleur, avec un glissement de bail. A son entrée dans le logement, la famille signe un contrat et s'engage à participer financièrement à l'hébergement en payant le résiduel du loyer et l'intégralité des frais énergétiques.

SERVICE TEMPORAIRE D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS POUR LEUR RE- LOGEMENT ET LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE (STARIP)

La chargée d'insertion du projet Starip effectue un accompagnement individuel hebdomadaire, qui traite à la fois de l'installation dans le logement et de l'accès à la formation ou à l'emploi. Les personnes accompagnées participent également à des ateliers collectifs sur des thèmes liés au logement et à l'emploi, animés par des intervenants extérieurs (bailleurs sociaux, CAF, organismes de formation...). Les thèmes des ateliers sont fixés en fonction des situations des familles : ils peuvent porter sur la réalisation de travaux d'aménagement d'un logement, sur le glissement de bail, sur le contrat de travail...

Après six mois d'hébergement, si l'installation dans le logement est satisfaisante pour la famille, et si le bailleur donne son accord, le bail est transféré de l'association à la famille en plusieurs étapes : visite de la famille à l'agence, visite du bailleur dans le logement, état des lieux, mais aussi déconventionnement ALT du logement, et finalement glissement du bail.

Si le logement fourni dans le cadre de l'ALT n'est pas satisfaisant pour la famille, ou inadapté aux yeux du bailleur, la famille s'engage dans la recherche d'un autre logement, avec l'aide de la chargée d'insertion.

Après l'accès au logement autonome, le projet prévoit le maintien d'une veille de six mois sur la question de l'insertion dans le logement. A raison d'un rendez-vous par mois en moyenne, la chargée d'insertion s'assure du bon fonctionnement de la location.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Une chargée d'insertion travaille à plein temps sur ce dispositif. Dix appartements, majoritairement des T4, bénéficient d'un conventionnement ALT jusqu'au glissement de bail ; ils sont ensuite remplacés.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Depuis fin 2007, 26 familles, soit 113 personnes ont bénéficié du projet. Dix familles sont encore présentes dans le dispositif ALT et seize sont sorties vers un logement autonome. La durée moyenne de présence dans les logements ALT avant le glissement du bail est de 7,4 mois. 70 % des familles bénéficient du glissement du bail, 30 % cherchent un autre logement.

Sur les 46 adultes accompagnés, dix-sept ont obtenu le diplôme initial de langue française (Dilf) et vingt suivent actuellement des cours de français langue étrangère.

Sur ces 46 adultes, dix ont obtenu un contrat de travail, huit sont employées pour des travaux saisonniers, cinq ont intégré une formation.

Modes de finance- ment de l'action

Le FER, la Ddass et la CAF de Loire-Atlantique

Personne ressource

Chantal Martin, chef de service du pôle « Etrangers » de l'association Les eaux vives
Tél. : 02.40.56.94.44

SERVICE DE SUITE TEMPORAIRE À LA SORTIE DU CPH

Objectifs de l'action

L'action du service de suite vise à apporter une aide pour maintenir la dynamique d'insertion à la sortie du CPH.

Il s'agit notamment :

- d'aider la famille à prendre ses repères dans son nouvel environnement ;
- d'assurer une médiation, si elle est nécessaire, avec les nouveaux partenaires ;
- d'assurer un soutien aux familles dans le cadre des procédures de regroupement familial, parfois sources de fragilisation.

Organismes porteurs de l'action

Le Centre nantais d'hébergement des réfugiés (CNHR)
Le Centre nantais d'hébergement des réfugiés est le nom du CPH géré par la ville de Nantes.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise les partenaires du droit commun, et notamment :

- le service social de polyvalence de secteur du Conseil général de Loire-Atlantique ;
- le service de Protection maternelle et infantile du département ;
- les bailleurs sociaux ;
- le Pôle emploi.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en juin 2008.

Zone géographique concernée par l'action

L'agglomération de Nantes

Public concerné

Le service de suite concerne les familles réfugiées qui quittent le CPH et deviennent locataires en titre de leur logement.

SERVICE DE SUITE TEMPORAIRE À LA SORTIE DU CPH

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Les travailleurs sociaux du CPH assurent auprès des familles un suivi plus léger que la prise en charge en structure, à raison d'une visite par semaine de l'intervenant social au domicile des personnes.

Un contrat est signé entre la famille, l'intervenant social référent et le chef de service, sur les objectifs et les moyens de ce suivi. La durée du suivi varie selon les situations, de un à trois mois, exceptionnellement quatre mois.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le service de suite mobilise les travailleurs sociaux du CPH et la chef de service.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Entre juillet 2008 et juillet 2009, le service de suite a concerné dix familles, soit 39 personnes. La durée de suivi varie entre un et trois mois.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Marie-Annick Chapoy, chef de service du CNHR
Tél. : 02.40.69.29.73

CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION (CERF) D'ANGERS

Objectifs de l'action	L'objectif du Cerf est de permettre aux primo-arrivants réfugiés statutaires d'entamer un nouveau départ en facilitant leur insertion sociale et professionnelle.
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada d'Angers ainsi que le Cerf d'Angers.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans le Maine-et-Loire, l'action s'inscrit principalement dans le cadre de partenariats dans le domaine de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, organismes de formation, espaces et entreprises d'insertion, associations intermédiaires...). Elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'intégration qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, l'hébergement, le logement, le soutien à la parentalité. Dans ce cadre, le Cerf d'Angers collabore avec les circonscriptions d'action sociale, le Centre communal d'action sociale de la ville d'Angers, les CHRS du Maine-et-Loire. Il est à noter que le Cerf d'Angers bénéficie des actions des partenariats et des réseaux développés dans le cadre de projets nationaux tels que Reloref ou Prim. Par ailleurs, le Cerf Angers profite d'un appui pédagogique de la direction intégration de France terre d'asile.
Date de mise en place de l'action et durée	Le Cerf d'Angers existe depuis 2003.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Maine-et-Loire
Public concerné	Cet action concerne les étrangers primo-arrivants régulièrement admis au séjour : réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire, personnes arrivées par la voie du regroupement familial et titulaires d'un titre de séjour provisoire « vie privée et familiale ». Il faut noter que l'action concerne principalement des personnes qui ne bénéficient pas d'une prise en charge en Cada.

CONSEIL EMPLOI RÉFUGIÉS FORMATION (CERF) D'ANGERS

Principales activités menées dans le cadre de cette action	Le Cerf propose une prestation d'accueil, de diagnostic, d'information et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. La méthode élaborée s'appuie sur un accompagnement volontaire, contractualisé et individualisé qui permet de réaliser un bilan social, professionnel, psychologique et linguistique. Cet accompagnement s'articule autour de la résolution des difficultés administratives, sociales, médicales, la définition d'un projet professionnel, l'orientation vers la formation, l'emploi et le logement. Il est complété par une initiation aux nouvelles technologies de l'information.
Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Cette action nécessite un chargé d'insertion. Les moyens matériels comprennent principalement : des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...), une base de données « Intégration web ».
Résultats de l'action au regard des objectifs	En 2008, 39 personnes ont accédé à un emploi. 50 % d'entre elles ont obtenu un emploi pérenne. Cinq personnes sont entrées en formation qualifiante rémunérée.
Modes de financement de l'action	Le Conseil général du Maine-et-Loire
Personne ressource	Malika Glanny, responsable du Cada d'Angers Tél. : 02.41.52.04.00

RELOREF MAINE-ET-LOIRE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère les Cada d'Angers ainsi que le Cerf d'Angers. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans le Maine-et-Loire, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... A titre d'exemple, une convention de partenariat a été signée en septembre 2006 avec Habitat et Humanisme, prévoyant l'accès de deux à trois ménages réfugiés à leurs logements en sous-location ou bail glissant. Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Maine-et-Loire
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne.

RELOREF MAINE-ET-LOIRE

	Elle correspond à la gestion d'un parc de huit logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).
	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent : huit logements-relais équipés d'une capacité totale de 24 places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de soixante, soit 114 personnes. Le nombre total de ménages sortis du logement-relais du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de 49, soit 95 personnes.
Modes de financement de l'action	La Ddass du Maine-et-Loire, la CAF du Maine-et-Loire
Personne ressource	Malika Glanny, responsable départementale de France terre d'asile Tél. : 02.41.88.01.83

RELOREF MAYENNE**Objectifs de l'action**

L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Mayenne.
L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

En Mayenne, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi...

Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2005.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Mayenne

Public concerné

Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DINA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'activité peut se diviser en trois axes majeurs.
Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne.

Elle correspond à la gestion d'un parc de trois logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF MAYENNE

Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet.

Les moyens matériels comprennent trois logements équipés, d'une capacité totale de seize places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).

Résultats de l'action au regard des objectifs

Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2008 est de 28, soit 102 personnes.

Le nombre total de ménages sortis du logement-relais du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 est de 24, soit 84 personnes.

Modes de financement de l'action

La Ddass de la Mayenne, la CAF de la Mayenne

Personne ressource

Angélique Houdou, responsable départementale de France terre d'asile
Tél. : 02.43.03.71.20

VOLET INSERTION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE EN SARTHE

Objectifs de l'action

L'objectif global du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile en Sarthe est l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des compétences des quatre associations à l'origine de l'initiative, pour améliorer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le volet insertion de ce dispositif vise à :

- organiser la sortie des Cada dans les délais ;
- favoriser l'insertion des réfugiés par le logement et par l'emploi à travers la mutualisation des réseaux et des pratiques des associations.

Organismes porteurs de l'action

L'association Althea, qui gère le Cada Althea au Mans.
L'association Montjoie, qui gère le Cada Montjoie au Mans.
L'association Horizon, qui gère le Cada Horizon au Mans.
La résidence sociale Nelson Mandela au Mans.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :

- la Ddass de la Sarthe ;
- le Comité d'entraide aux Français rapatriés ;
- les bailleurs sociaux.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2006.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Sarthe

Public concerné

Tous les réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des trois Cada du Mans sont concernés par cette action. Par l'intermédiaire de la Ddass, des personnes issues de Cada d'autres départements peuvent en bénéficier.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Chacun des trois Cada dispose de logements ALT, proposés aux réfugiés comme solutions temporaires avant l'accès à un logement pérenne et autonome pour six mois renouvelables une fois. Ces logements sont désormais mutualisés, et leur attribution décidée de manière commune. La résidence sociale Nelson Mandela, partenaire des trois Cada, permet quant à elle le logement des personnes isolées.

Chaque Cada gère l'accompagnement social de ses résidents de manière autonome, mais certaines interventions peuvent être mutualisées. Par exemple, la chargée d'insertion du Cada Althea peut intervenir auprès des publics logés dans la résidence Mandela.

VOLET INSERTION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE EN SARTHE

En plus des relations de chaque association avec les acteurs locaux du logement, des partenariats communs sont établis, par exemple, avec le Comité d'entraide aux français rapatriés. Ce Comité dispose d'un parc de logements qui, lorsqu'ils sont vacants, peuvent être consacrés au logement des familles réfugiées.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'action mobilise dix logements ALT : quatre sont liés au Cada Horizon, quatre au Cada Montjoie et deux au Cada Althea.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, sept familles réfugiées ont bénéficié des logements ALT. La durée de séjour en ALT pour les réfugiés varie entre six et douze mois.

Modes de financement de l'action

La Ddass de la Sarthe

Personne ressource

Mme Dorso, directrice du Cada Horizon
Tél. : 02.43.54.02.25

M. Gourgeon, directeur du Cada Althea
Tél. : 02.43.50.07.10

M. Montjoie, directeur du Cada Montjoie
Tél. : 02.43.83.51.90

Résidence Nelson Mandela
Tél. : 02.43.86.30.58

ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'action vise à faciliter le parcours d'insertion professionnelle des réfugiés, en travaillant sur les démarches de recherche et d'accès à l'emploi et à la formation.

Organismes porteurs de l'action

Le pôle demandeurs d'asile de l'association Passerelles

L'association Passerelles gère une douzaine d'établissements sociaux à La Roche-sur-Yon. Son pôle demandeurs d'asile comprend un Cada et un service d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

L'association La croisée, qui dispose de places d'urgence pour l'accueil des demandeurs d'asile à Fontenay-le-Comte, est partenaire de l'action et peut faire bénéficier son public de l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Les partenaires de cette action sont :

- l'équipe départementale d'insertion, qui regroupe un réseau d'acteurs de l'insertion professionnelle ;
- divers organismes investis dans l'insertion professionnelle (Pedagogia, Adepy, CLE, UFCV,...) ;
- des partenaires publics (Pôle emploi, Missions locales, Chambre de commerce et d'industrie) ;
- des acteurs économiques privés.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en juillet 2009.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Vendée

Public concerné

L'action concerne les réfugiés issus du pôle demandeurs d'asile de l'association Passerelles, éventuellement d'autres services de l'association comme le CHRS, et les réfugiés issus de l'accueil d'urgence de l'association La croisée. Au moment du lancement de l'action, trente personnes étaient directement concernées.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Un accompagnement contractualisé est proposé à travers un ensemble d'activités : entretiens individuels, rencontres et ateliers collectifs portant sur les démarches liées à l'emploi.

Parallèlement, un travail de construction de partenariats est mené avec les différents acteurs locaux de l'emploi.

ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS

Un accompagnement contractualisé est proposé à travers un ensemble d'activités : entretiens individuels, rencontres et ateliers collectifs portant sur les démarches liées à l'emploi.

Parallèlement, un travail de construction de partenariats est mené avec les différents acteurs locaux de l'emploi.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un chargé d'insertion professionnelle à temps plein travaille sur ce dispositif.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Modes de financement de l'action

Le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire

Personne ressource

Rodolphe Chauvin, responsable du pôle demandeurs d'asile de l'association Passerelles
Jamal Ouggourni, chargé d'insertion professionnelle
Tél. : 02.51.37.26.22

picardie

Présentation	228
Carte	229

Département de l'Aisne

Service départemental d'aide à l'accès au logement et à l'emploi des réfugiés	230
---	-----

Département de l'Oise

Reloref Oise	232
Dispositif insertion réfugiés	234
Protocole de partenariat entre l'AIVS	
Tandem immobilier et France terre d'asile	236
Dispositif relogement	238

LA RÉGION PICARDIE

Avec ses 1 942 567 habitants, la Picardie est une région assez peu peuplée. A l'heure actuelle, elle ne constitue pas une terre particulièrement attractive pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ainsi, en 2008, 580 personnes ont déposé une première demande d'asile (hors mineurs accompagnants) et 272 ont obtenu une protection. Au 31 décembre de la même année, la région abritait 2 290 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire. Enfin, elle disposait de 901 places en Cada, de 60 places en CPH et d'une plate-forme de l'Ofii. Soit, en ce qui concerne les Cada et CPH, plus que la région Nord-Pas-de-Calais, dont elle est contigüe, alors que celle-ci accueille et héberge un nombre équivalent de demandeurs d'asile et de réfugiés. 310 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

PICARDIE



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ACCÈS AU LO- GEMENT ET À L'EMPLOI DES RÉFUGIÉS (SDAALER)

Objectifs de l'action

Cette action a pour but de favoriser l'intégration des réfugiés en leur permettant d'accéder à un emploi et un logement pérenne.

Organismes porteurs de l'action

L'Aftam
L'Aftam gère, dans le département de l'Aisne, un Cada, une résidence sociale, trois centres d'accueil d'urgence (CAU), un centre d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile (Cauda), trois CHRIS, une maison relais.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Dans le cadre de son action, le SDAALER collabore avec de nombreux partenaires comme : la Ddass de l'Aisne, la Drass de Picardie, l'Ofii, le Conseil général de l'Aisne.

En matière d'ouverture des droits et d'accès à l'emploi, il travaille plus particulièrement avec les missions locales, la CAF, les centres communaux d'actions sociales (CCAS), les circonscriptions de prévention et d'action sociale (Cipas), le Pôle emploi et le Pôle de promotion sociale de l'Aftam (PPS).

Concernant l'accès au logement, cette collaboration concerne surtout la Direction départementale de l'équipement, les bailleurs sociaux du département, les CHRIS de l'Aisne, la résidence sociale et les CHRIS de l'Aftam.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en février 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Aisne

Public concerné

Cette action concerne les personnes reconnues réfugiées et sortant des Cada ou du Cauda situés dans le département de l'Aisne. Il peut s'agir d'isolés, de familles monoparentales, de couples avec ou sans enfant.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Les réfugiés pris en charge dans le cadre du SDAALER bénéficient tout d'abord d'un suivi social personnalisé qui doit leur permettre une accession plus rapide à un emploi et un logement autonome.

Ils peuvent également suivre de nombreux ateliers collectifs qui se déroulent dans les locaux du Cada de Soissons. Il s'agit d'ateliers linguistiques qui comprennent une initiation à la vie sociale française dans le domaine de l'emploi, du logement, des droits sociaux et qui visent une autonomisation du public.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ACCÈS AU LO- GEMENT ET À L'EMPLOI DES RÉFUGIÉS (SDAALER)

Le SDAALER organise également des rencontres avec les Cipas, les CCAS, les bailleurs sociaux, la CAF, pour permettre à ces institutions de mieux connaître le public réfugié.

Elle collabore enfin avec l'Ofii pour permettre aux réfugiés de suivre les formations consécutives à la signature du CAI (formation civique, bilan de compétences, formation linguistique) dans les meilleures conditions.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise sur le plan humain, un chargé d'intervention sociale et sur le plan matériel : une salle d'animation ainsi qu'un ordinateur équipé d'une connexion Internet.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, le SDAALER a suivi 32 réfugiés dont six couples avec enfants. Cinq couples avec enfants ont obtenu un logement social autonome. La plupart des réfugiés concernés ont pu suivre une formation linguistique ou professionnelle.

Modes de finance- ment de l'action

Le FER

Personne ressource

Maryvonne Greugny, coordinatrice du Cada et du Cauda de Soissons
Tél. : 03.23.59.36.41

RELOREF OISE

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le centre de Creil. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans l'Oise, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de l'Oise
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de trois logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF OISE

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent : trois logements-relais équipés d'une capacité totale de six places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de huit, soit treize personnes. Le nombre total de ménages sortis des logements-relais du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de cinq, soit huit personnes.
Personne ressource	La Ddass de l'Oise, la CAF de l'Oise Christine Chavazas, responsable départementale de France terre d'asile Tél. : 03.44.60.60.15

DISPOSITIF INSERTION REFUGIES

Objectifs de l'action

Cette action vise à :

- permettre la sortie des ménages des structures Cada et Auda de l'Oise ;
- élargir l'offre de logement ;
- développer la mobilisation et l'autonomisation des ménages en parcours d'insertion.

Organismes porteurs de l'action

L'Aftam
L'Aftam gère le Cada de Compiègne.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de cette action sont :

- des associations locales d'insertion ;
- pour la prospection de logements, les bailleurs sociaux, des agences immobilières et des propriétaires privés.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en novembre 2007.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Oise

Public concerné

Le dispositif concerne les familles réfugiées et régularisées issues des Cada Aftam et du dispositif d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile (Auda) de l'Aftam dans l'Oise.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'Aftam propose aux réfugiés des logements transitoires en sous-location, pour une durée de six mois renouvelables une fois.

Pendant la durée de la sous-location, les familles bénéficient d'un accompagnement social en vue de leur relogement et de leur insertion professionnelle.

Un chargé de prospection immobilière recherche des logements pérennes pour les familles, auprès des bailleurs sociaux, des agences immobilières et des propriétaires privés.

DISPOSITIF INSERTION REFUGIES

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

18 logements meublés sont sous-loués aux familles réfugiées. Un agent technique travaille au montage des meubles et à l'aménagement des logements. Une agence d'insertion est ponctuellement sollicitée lorsque le montage des meubles nécessite plus de moyens humains.

Deux ETP de travailleurs sociaux sont dévolus à l'accompagnement des familles. Un chargé de prospection immobilière intervient ponctuellement pour la recherche de logements. Un poste de secrétaire à mi-temps est également consacré au dispositif.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, neuf ménages ont bénéficié de ce dispositif soit 29 personnes. Deux ménages sont sortis des logements transitoires et ont trouvé une autre solution d'hébergement avec une formation professionnelle.

Cette action a vocation à se développer en 2009, avec un nombre de logements et de bénéficiaires en augmentation.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass de l'Oise

Personne ressource

Kathy Touati, chef de service du Cada de Compiègne et du Dispositif insertion réfugiés
Tél. : 03.44.20.72.36

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE IMMOBILIÈRE A VOCATION SOCIALE TANDEM IMMOBILIER ET FRANCE TERRE D'ASILE

Objectifs de l'action

L'action a pour but de faciliter l'accès des réfugiés au parc privé conventionné.

Organismes porteurs de l'action

France terre d'asile
France terre d'asile gère le Cada de Creil.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Il s'agit d'un partenariat avec l'agence immobilière à vocation sociale Tandem immobilier, adhérente à la Fapil.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en décembre 2007.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Oise

Public concerné

L'action concerne principalement les réfugiés hébergés au sein du Cada de Creil.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Dans le cadre de cette activité, France terre d'asile s'engage à présenter à Tandem immobilier les candidatures de ménages suffisamment autonomes pour accéder à un logement indépendant et s'y maintenir. Il s'agit de fournir à l'agence les outils de communication nécessaires afin de convaincre les propriétaires privés de louer leurs logements à des ménages présentés par le Cada. France terre d'asile propose notamment aux propriétaires son service locatif, qui comprend : la mobilisation de garanties sur les impayés de loyers et de charges en faveur des ménages présentés par le Cada ; l'accompagnement des ménages dans toutes les démarches relatives à la location d'un logement ; l'intervention de ses services en cas de difficultés au cours du bail initial.

France terre d'asile promeut aussi les activités de la Fapil auprès des propriétaires bailleurs de l'Oise, avec lesquels elle peut être en lien, et s'engage à les mettre en relation avec l'AIVS afin qu'ils puissent bénéficier des prestations de cet organisme.

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE IMMOBILIÈRE A VOCATION SOCIALE TANDEM IMMOBILIER ET FRANCE TERRE D'ASILE

A la demande de Tandem immobilier, l'association peut effectuer des interventions de sensibilisation autour du public des réfugiés statutaires.

De son côté, l'AIVS s'engage à communiquer auprès des propriétaires avec lesquels elle est en lien sur son partenariat avec France terre d'asile. Plus précisément, l'agence propose aux propriétaires privés dont les logements bénéficient d'un conventionnement intermédiaire ou libre de louer leur logement à des réfugiés statutaires présentés par France terre d'asile en échange de son service locatif.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Les équipes de France terre d'asile de Creil et de Tandem immobilier interviennent dans le cadre de leurs activités générales.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Cette action est trop récente pour faire l'objet d'une évaluation.

Modes de finance- ment de l'action

Cette action ne fait l'objet d'aucun financement spécifique.

Personne ressource

Mme Bernard, directrice de Tandem immobilier
Tél. : 03.44.48.35.86

Mme Chavazas, responsable du Cada France terre d'asile de Creil
Tél. : 03.44.60.60.15

DISPOSITIF RELOGEMENT**Objectifs de l'action**

Cette action vise à favoriser l'insertion par le logement des réfugiés et régularisés issus des Cda et Auda de l'agence Adoma de l'Oise, à travers des solutions de transition comme le bail glissant, l'ALT ou l'hébergement temporaire en foyer.

Organismes porteurs de l'action

Adoma
Adoma gère le Cda et Auda Sud-Oise (Liancourt et Nogent-sur-Oise), ainsi que les Cda et Auda de Beauvais et Senlis.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- les bailleurs sociaux du département ;
- des propriétaires privés ;
- le foyer de travailleurs migrants Adoma de Nogent-sur-Oise.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en juillet 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Oise

Public concerné

L'action concerne les réfugiés ou régularisés, personnes isolées ou familles, issus des Cda et Auda Sud Oise, Beauvais et Senlis.
Le dispositif relogement, géré par le Cda Sud Oise, se décline sous trois formes.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Il propose d'abord des logements en bail glissant. Les logements sont loués à un bailleur public et sous-loués aux familles réfugiées. Au terme d'un délai de six mois renouvelables une fois, durant lequel les ménages bénéficient d'un accompagnement social, le bail leur est transféré et ils deviennent les locataires en titre du logement.

Une seconde possibilité consiste à proposer aux réfugiés issus du Cda une solution de logement temporaire, sous forme d'ALT, dans des logements loués à un propriétaire privé. Les ménages, hébergés pour une durée de six mois renouvelables une fois, bénéficient d'un accompagnement social et poursuivent leurs démarches pour accéder au logement autonome. L'ALT leur permet notamment de rester prioritaires pour la commission de médiation Dalo.

DISPOSITIF RELOGEMENT

La troisième possibilité de relogement s'adresse plutôt aux personnes isolées. Celles-ci peuvent être hébergées de manière temporaire dans le foyer Adoma de Nogent, dans l'objectif de poursuivre et de faire aboutir leurs démarches d'insertion. Elles bénéficient d'un suivi assuré par l'intervenant social du dispositif.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Un ETP d'intervenant social est dévolu au dispositif relogement. Le directeur adjoint du Cda de Nogent supervise l'action.

Un appartement est concerné par le bail glissant, et deux autres pourront l'être prochainement.
Deux appartements sont conventionnés pour l'ALT.
Quinze chambres sont à disposition dans le foyer Adoma de Nogent-sur-Oise, ce qui correspond à vingt personnes environ.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Depuis sa mise en place en 2008, 38 personnes ont accédé au dispositif, dont une famille de quatre personnes au titre du bail glissant, deux familles de cinq personnes en ALT et 24 personnes en foyer.

Modes de financement de l'action

La Ddass de l'Oise

Personne ressource

Romain Morinière, directeur adjoint du Cda Sud Oise
Tél. : 03.44.55.49.86

Aurélien Drobecq, intervenante sociale chargée du dispositif relogement
Tél. : 03.44.31.96.72

poitou-charentes

Présentation	240
Carte	241

Département des Deux-Sèvres	242
Reloref Deux-Sèvres	

LA RÉGION POITOU- CHARENTES

La région Poitou-Charentes dénombre 1 778 856 habitants. Jusqu'à récemment, elle tendait à se dépeupler. La tendance s'inverse, surtout grâce à son solde migratoire. Elle ne constitue pas, cependant, une région vraiment attractive pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. En 2008, elle enregistrait ainsi 339 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et accueillait 187 personnes protégées. 1 170 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire au total y résidaient. Elle disposait pour faire face à l'accueil de ce public de 205 places en Cada. Aucune place en CPH n'avait été créée. Enfin, une seule plate-forme de l'Ofii assure actuellement l'accueil des primo-arrivants. 498 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

POITOU-CHARENTES



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

RELOREF DEUX-SÈVRES

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Niort. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans les Deux-Sèvres, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département des Deux-Sèvres
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un parc de trois logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF DEUX-SÈVRES

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent trois logements équipés d'une capacité totale de quatorze places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 est de vingt, soit 97 personnes. Le nombre total de ménages sortis du logement-relais du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de 18, soit 90 personnes.
Personne ressource	La Ddass des Deux-Sèvres, la Caf des Deux-Sèvres Guy Collard, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 05.49.04.59.35

provence-alpes-côte d'azur

Présentation	244
Carte	245

Région PACA

Osiris	246
Association régionale coordination Asile (Arca)	248

Département des Alpes-Maritimes

Accès au logement et à l'emploi des réfugiés	250
--	-----

Département des Bouches-du-Rhône

Résidence sociale et mesure d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (Asell) Dispositif sortie statutaires	252
Evaluation logement initiative altérité (Elia sud)	256

Département des Hautes-Alpes

Reloref Hautes-Alpes	258
----------------------	-----

Département du Var

Reloref Var	260
Dispositif réfugiés maison du Beausset	262

Département du Vaucluse

Chantiers d'insertion par l'activité économique et accès au logement	264
--	-----

LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Avec 4 896 850 habitants, la région PACA compte parmi les régions les plus peuplées de France. Elle s'avère aussi particulièrement attractive pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. En 2008, elle enregistrait 1 334 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants), tandis que 446 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire venaient s'ajouter à ceux déjà présents sur place (au 31 décembre de la même année, 6 388 personnes protégées vivaient ainsi en PACA). La région disposait également de 1 364 places en CADA et de 56 places en CPH. Enfin, six plateformes de l'Ofii assurent actuellement l'accueil des primo-arrivants. En 2008, 469 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI.

PACA



● CADA
○ CPH
▲ Plate-forme OFII
source OFII

OSIRIS

Objectifs de l'action	L'objectif de l'action est d'offrir un espace d'écoute et de discussion aux exilés victimes de traumatismes.
Organismes porteurs de l'action	Osiris L'association, qui siège à Marseille, est cofondatrice du réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence avec d'autres associations comme Mana (Bordeaux), Ulysse (Bruxelles) et Primo Lévi (Paris).
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Cette action ne mobilise pas de partenariat.
Date de mise en place de l'action et durée	L'action a débuté en 1999.
Zone géographique concernée par l'action	La région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Public concerné	L'action concerne les réfugiés, régularisés et personnes en situation irrégulière... En fait, toute personne ayant connu le traumatisme de l'exil et la persécution, quel que soit son statut juridique.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'action consiste en un entretien thérapeutique hebdomadaire. L'association organise aussi ponctuellement des journées de réflexion, d'information et des formations à cette problématique de l'exil et du traumatisme à destination des acteurs du secteur médical et de celui de l'asile.

OSIRIS

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Trois postes à temps plein assurent le fonctionnement quotidien. Le personnel est, cependant, plus large car nombre de professionnels interviennent ponctuellement. Osiris emploie ainsi un kinésithérapeute, un psychothérapeute, trois psychologues, un psychiatre, une psychosociologue et une dizaine d'interprètes.
Résultats de l'action au regard des objectifs	150 personnes sont actuellement suivies.
Modes de financement de l'action	Le FER, l'ONU, le Conseil régional de PACA, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la ville de Marseille, l'Acse, la Ddass des Bouches-du-Rhône
Personne ressource	Bertrand Guéry, directeur d'Osiris Tél. : 04.91.91.89.73

ASSOCIATION RÉGIONALE COORDINATION ASILE (ARCA)

Objectifs de l'action

Les objectifs sont de :

- assurer la gestion locale du dispositif national d'accueil ;
- jouer un rôle d'interface entre les acteurs locaux du secteur de l'asile et les institutions publiques ;
- défendre les intérêts et le point de vue associatifs ;
- porter les projets de ses membres.

Organismes porteurs de l'action

Arca
L'Arca est une association regroupant les principaux opérateurs du secteur de l'asile : l'association d'aide aux jeunes travailleurs « La roseraie », Hospitalité pour les femmes, l'association Jane Pannier, Habitat pluriel, Elia sud, la caravelle, le Service accueil et réinsertion des adultes.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :

- les associations constitutives de l'Arca ;
- Elia sud, dans le cadre d'une action en faveur du logement à travers l'utilisation du bail glissant ;
- la Fnars, qui met à disposition des appartements relevant du 1 % patronal ;
- Forum réfugiés, dans le cadre du projet Accelair, afin de mettre en place une action du même type prénommée « Insertion des statutaires par le logement et l'emploi » (Instal). Celle-ci devrait voir le jour en septembre 2009.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en 2007.

Zone géographique concernée par l'action

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Public concerné

L'action concerne les demandeurs d'asile et réfugiés hébergés dans les différentes structures spécialisées de la région.

ASSOCIATION RÉGIONALE COORDINATION ASILE (ARCA)

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'Arca décide avec les Ddass de l'attribution locale des places en Cda, CPH et résidences sociales dans le cadre des commissions de concertation mensuelles. Il s'agit d'assurer la fluidité du dispositif afin de répartir au mieux les personnes en fonction des besoins en hébergement et des flux à gérer.

L'association mène aussi une action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics locaux et de concertation avec les administrations concernées par l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'Arca fonctionne avec un directeur et une secrétaire. Le conseil d'administration regroupe les représentants des associations qui la constituent.

Résultats de l'action au regard des objectifs

L'Arca dispose actuellement de 300 places pour reloger les réfugiés. Ces places sont issues des structures associatives et des partenariats engagés.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass des Bouches-du-Rhône

Personne ressource

Daniel Taihad, directeur de l'Arca
Tél. : 04.91.52.99.62

ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI DES RÉFUGIÉS

Objectifs de l'action

L'action vise à favoriser l'insertion professionnelle et l'accès au logement des réfugiés à travers la mutualisation des compétences des trois associations porteuses du projet.

Organismes porteurs de l'action

L'association ALC, qui gère un Cada et la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile à Nice à travers l'établissement l'Olivier
L'association ATE, qui gère un Cada et un CPH à Nice
La fondation Actes, qui gère le dispositif d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile des Alpes-Maritimes

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- les offices HLM du département ;
- la Ddass des Alpes-Maritimes ;
- le Conseil général des Alpes-Maritimes ;
- le Bureau logement de la préfecture des Alpes-Maritimes ;
- le Pôle emploi ;
- la Mission locale ;
- le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département des Alpes-Maritimes

Public concerné

Toutes les personnes reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire issues des Cada ou du CPH sont concernées par cette action.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Ce projet global d'insertion par l'accès au logement et à l'emploi est décliné en plusieurs actions.

Les trois associations ont constitué un guichet unique pour la demande de logement. Les demandes de logement de tous les réfugiés du dispositif sont élaborées et suivies par ce guichet unique, supervisé par la fondation Actes. La fondation gère la constitution des dossiers, le suivi administratif et les relations avec les bailleurs.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI DES RÉFUGIÉS

Une base de données commune a été élaborée par les associations ALC et ATE pour faciliter le suivi social des personnes. Concrètement, chaque structure assure l'accompagnement de ses résidents de manière autonome, mais les outils sont mutualisés.

Des logements transitoires de type ALT permettent aux réfugiés de bénéficier d'un hébergement pour trois à six mois après leur sortie de Cada et avant leur entrée dans un logement autonome.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise 2,75 ETP en commun pour les trois associations, dont un ETP pour l'association ATE, un ETP pour l'association ALC et 0,75 ETP pour la fondation Actes.

Une dizaine de logements, d'une capacité totale de cinquante places, sont dévolus à l'hébergement transitoire des réfugiés.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En 2008, neuf familles ont accédé aux logements transitoires, pour une durée moyenne de prise en charge de quatre mois. Parmi elles, quatre ont accédé à un logement pérenne et autonome avant le 31 décembre 2008.

Depuis sa mise en place, le guichet unique a traité les dossiers de logement de 35 familles. Six d'entre elles ont obtenu une attribution par les bailleurs Côte d'azur habitat et Erilia. Le guichet unique permet un gain de temps administratif et facilite la relation avec les bailleurs en leur proposant un interlocuteur unique.

Modes de financement de l'action

Le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, le FER, le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Personne ressource

Eric Legouera, chef du service Cada et CPH de l'association ATE
Tél. : 04.93.27.27.00

Patrick Barcaroli, directeur de l'Olivier à l'association ALC
Tél. : 04.93.37.41.10

RÉSIDENTIE SOCIALE ET MESURE D'ACCOMPAGNE- MENT SOCIO-ÉDUCATIF LIÉ AU LOGEMENT (ASELL)

Objectifs de l'action

L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie des réfugiés par le logement.

Organismes porteurs de l'action

Service d'accompagnement et de réinsertion des adultes (Sara)
Sara gère une douzaine de services dont un Cada et une résidence sociale hébergeant spécifiquement des réfugiés.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- Elia sud ;
- l'Association régionale coordination asile (Arca), qui siège avec la Ddass dans une commission d'attribution spécifique, afin de décider, notamment, l'affectation des places de la résidence sociale aux réfugiés des différents Cada départementaux.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en novembre 2002.

Zone géographique concernée par l'action

Le département des Bouches-du-Rhône

Public concerné

L'action concerne les réfugiés hébergés par la résidence sociale et par d'autres structures implantées dans la région.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Sara propose un hébergement et un suivi social. L'association assure aussi, une fois réalisé l'accès à un logement autonome, une douzaine de mesures d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (Asell).

Les mesures Asell concernent en majorité les réfugiés qui ont été résidents. Quelques-unes s'appliquent, cependant, à des réfugiés logés ailleurs.

A noter que Sara gère aussi quelques chantiers d'insertion dont les réfugiés profitent ponctuellement.

RÉSIDENTIE SOCIALE ET MESURE D'ACCOMPAGNE- MENT SOCIO-ÉDUCATIF LIÉ AU LOGEMENT (ASELL)

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

La résidence sociale compte 75 places. Trois postes à temps plein assurent les activités relatives au public réfugié.

Résultats de l'action au regard des objectifs

75 réfugiés bénéficient donc actuellement d'une place dans la résidence sociale. Douze sont suivis dans le cadre de l'Asell.

Modes de finance- ment de l'action

La Ddass et le Conseil général des Bouches-du-Rhône

Personne ressource

Jean-Jacques Merlin, directeur de Sara
Tél. : 04.91.62.27.90

**DISPOSITIF SORTIE
STATUTAIRES**

Objectifs de l'action	Cette action vise à fluidifier la sortie des réfugiés du Cada en leur proposant des solutions d'hébergement transitoire et un accompagnement vers le relogement.
Organismes porteurs de l'action	Adoma Adoma gère le Cada de la Commanderie à Marseille.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires de cette action sont : - pour l'hébergement temporaire des réfugiés, deux résidences Adoma à Marseille ; - dans le domaine de l'accès au logement, les bailleurs sociaux, les dispositifs de bail glissant du département, le projet Elia Sud ; - les acteurs de l'insertion professionnelle sur le territoire.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département des Bouches-du-Rhône
Public concerné	Le dispositif concerne les réfugiés statutaires ainsi que les bénéficiaires de la protection subsidiaire issus des Cada des Bouches-du-Rhône. Les places d'hébergement sont adaptées aux personnes isolées, aux couples sans enfants et aux familles monoparentales.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	Le dispositif met à disposition des réfugiés statutaires quinze places d'hébergement dans deux résidences Adoma, ce qui leur permet de sortir du Cada tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement social. Les réfugiés sont hébergés dans des chambres en structure collective, s'il s'agit de personnes isolées, ou en studios dans une résidence sociale, s'il s'agit de couples ou de familles monoparentales, pour une durée de six mois renouvelables une fois. Un intervenant social les accompagne durant cette période pour préparer leur sortie du dispositif, en particulier l'accès au logement pérenne et l'insertion professionnelle. L'intervenant social travaille aussi à faire le lien avec les dispositifs d'accès au logement existant dans le département.

**DISPOSITIF SORTIE
STATUTAIRES**

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Un ETP d'intervenant social est dédié au dispositif de sortie des statutaires. Cinq chambres individuelles dans un foyer Adoma servent à l'hébergement des personnes isolées. Cinq studios (pour une capacité de dix places) d'une résidence sociale sont consacrés à l'accueil des couples ou des familles monoparentales.
Résultats de l'action au regard des objectifs	En 2008, 27 personnes ont intégré le dispositif. 23 d'entre elles ont été relogées. La durée moyenne du séjour dans le dispositif est de huit mois.
Modes de financement de l'action	La Ddass des Bouches-du-Rhône
Personne ressource	Christian Richard, directeur du Cada la Commanderie Tél. : 04.96.15.78.09

**EVALUATION LOGEMENT
INITIATIVE ALTÉRITÉ (ELIA SUD)**

Objectifs de l'action	L'objectif est de permettre aux réfugiés d'accéder à l'autonomie à travers l'insertion par le logement.
Organismes porteurs de l'action	Elia sud Elia sud est une association assurant un travail d'accompagnement social en lien avec un dispositif de bail glissant.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires sont : - les Cda, les CPH et les résidences sociales du département, notamment les trois plus importantes structures : Sara, Adrim, Habitat pluriel ; - le service social de la préfecture de département ; - les trois principaux bailleurs sociaux.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2004.
Zone géographique concernée par l'action	Le département des Bouches-du-Rhône
Public concerné	L'action concerne : - des réfugiés sortis des Cda, des CPH et des résidences sociales (80 %) ; - des réfugiés hors Cda ou des publics vulnérables hébergés en CHRS (20 %).
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'accès au logement par le biais du bail glissant s'accompagne d'un suivi social assez large (scolarité des enfants, projet professionnel, etc.), qui peut durer de six à neuf mois selon les cas, dans le cadre d'une approche dite « centrée solution ». Celle-ci mise sur les ressources et les compétences de la personne considérée comme la seule véritable experte de son histoire. L'action d'Elia sud repose aussi sur des conventions tripartites (Elia sud, la préfecture et les bailleurs concernés) qui lui permettent de disposer annuellement d'une cinquantaine de logements sociaux prélevés sur le contingent préfectoral.

**EVALUATION LOGEMENT
INITIATIVE ALTÉRITÉ (ELIA SUD)**

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elia sud dispose d'une cinquantaine de logements. Les logements mis à disposition sont essentiellement des T4 (pour des familles de quatre personnes). Quatre travailleurs sociaux assurent un suivi quotidien.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Chaque année environ cinquante familles obtiennent un glissement du bail. De fait, Elia sud doit recourir au contingent préfectoral pour renouveler son parc de logements disponibles.
Modes de financement de l'action	La Ddass des Bouches-du-Rhône, la Fondation de France et la Fondation Abbé Pierre
Personne ressource	Mme Linossier, directrice d'Elia sud Tél. : 04.91.13.01.63

RELOREF HAUTES-ALPES

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Gap. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans les Hautes-Alpes, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2005.
Zone géographique concernée par l'action	Le département des Hautes-Alpes
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Elle vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion de deux logements-relais, mobilisés dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement des logements, la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation du logement (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur) et la gestion locative (paiement des loyers, maintenance ...).

RELOREF HAUTES-ALPES

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Elle se traduit enfin par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme par exemple l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent deux logements équipés d'une capacité totale de neuf places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	Le nombre total de ménages pris en charge en logement-relais entre le 1 ^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2008 est de neuf, soit 37 personnes. Le nombre total de ménages sortis du logement-relais du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 est de huit, soit 35 personnes.
Personne ressource	La Ddass des Hautes-Alpes, la CAF des Hautes-Alpes Alain Déliot, responsable départemental de France terre d'asile Tél. : 04.92.20.65.11

RELOREF VAR

Objectifs de l'action	L'action vise principalement à faciliter l'insertion des ménages réfugiés par l'accès à un logement pérenne. Il s'agit de contribuer à fluidifier les dispositifs de prise en charge au titre de l'aide sociale (Cada ou accueil d'urgence).
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Toulon. L'action est également portée par la Direction de l'intégration, service logement/Reloref de France terre d'asile.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Dans le Var, l'action s'inscrit dans le cadre de partenariats nationaux se déclinant localement. Elle résulte notamment de conventions signées avec la Fapil, la Fnaim, le Pact, l'Unpi... Si le domaine principal de l'action concerne le logement, elle s'inscrit également dans une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion qu'ils soient privés ou publics et ceci dans des domaines aussi divers que l'accès aux droits civils et sociaux, la santé, la scolarité, la formation, l'emploi, le soutien à la parentalité.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en 2008.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Var
Public concerné	Cette action concerne les réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire et issus d'une régularisation suite à un parcours d'asile, hébergés dans les Cada du DNA et sur les places d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'activité peut se diviser en trois axes majeurs. Elle consiste tout d'abord en un accompagnement social global, décliné sous la forme d'entretien individuel et d'actions collectives. Il vise à faire émerger et à élaborer un projet d'autonomisation notamment par l'accès à l'emploi et à un logement pérenne. Elle correspond à la gestion d'un logement-relais, mobilisé dans le cadre de l'ALT. Cette activité comprend la captation et l'équipement du logement, ainsi que la mise en œuvre des procédures et règles liées à l'occupation de celui-ci (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur). La gestion locative (paiement des loyers, maintenance...) est également abordée.

RELOREF VAR

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	Enfin, l'activité se traduit par la mise en place d'actions d'appui en économie sociale et familiale auprès des hébergés comme, par exemple, l'occupation et l'entretien du logement, le soutien à la parentalité, l'apprentissage des règles de cohabitation et de voisinage, l'intégration dans l'environnement, la prévention des risques domestiques, le développement durable, la gestion d'un budget...
Résultats de l'action au regard des objectifs	Le référent du réseau insertion de France terre d'asile à l'échelle locale, ainsi qu'un chargé de mission de l'équipe projet nationale Reloref sont mobilisés sur ce projet. Les moyens matériels comprennent un logement équipé d'une capacité de quatre places, des bureaux individualisés, une salle de formation (actions collectives), un espace ressources (documentation spécialisée, accès aux NTI, téléphone...).
Modes de financement de l'action	En 2008, deux ménages ont bénéficié du logement-relais dont deux ménages entrés la même année, soit sept personnes au total. Un ménage est sorti du logement-relais en 2008, soit trois personnes.
Personne ressource	La Ddass du Var, la CAF du Var Virginie Morizot, responsable départementale France terre d'asile Tél. : 04.94.93.60.90

DISPOSITIF RÉFUGIÉS MAISON DU BEAUSSET

Objectifs de l'action	L'objectif du dispositif est de permettre une sortie du Cada dans une semi-autonomie pour des ménages réfugiés.
Organismes porteurs de l'action	France terre d'asile France terre d'asile gère le Cada de Toulon. Méditerranée large horizon (MLH) MLH gère une structure de vacances solidaires, la maison du Beausset.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Cette action ne mobilise pas d'autre partenariat.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en novembre 2008.
Zone géographique concernée par l'action	Le département du Var
Public concerné	Les personnes concernées par le dispositif sont des réfugiés du département hébergés dans le Cada de France terre d'asile. Ces personnes sont autonomes mais ne peuvent pas encore accéder au logement privé.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	La structure de vacances solidaires met à disposition douze de ses places pour des réfugiés sortant du Cada. Depuis novembre 2009, cet accueil se fait dans le cadre d'une maison-relais. Les ménages concernés bénéficient d'un logement autonome dans ce bâtiment, pour lequel ils participent financièrement. Aucun délai n'est imposé pour la sortie.

DISPOSITIF RÉFUGIÉS MAISON DU BEAUSSET

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	L'intervenant social de la maison-relais effectue avec les ménages un accompagnement vers l'accès au logement et l'insertion professionnelle, poursuivant par là le travail débuté au Cada. L'intervenant social du Cada intervient ponctuellement, par exemple, pour un soutien juridique. La structure de vacances solidaires met à disposition des réfugiés trois studios modulables de quatre places, soit douze places. Un intervenant social de la maison-relais travaille sur ce dispositif à trois-quarts temps, et un salarié du Cada est présent en appui-conseil.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Deux familles réfugiées ont accédé à ce dispositif depuis sa création fin 2008.
Modes de financement de l'action	La Ddass du Var
Personne ressource	Virginie Morizot, responsable du Cada de Toulon Tél. : 04.94.93.60.90

CHANTIERS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ACCÈS AU LOGEMENT

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont :
- l'insertion par l'emploi ;
- l'accès au logement durable des réfugiés.

Organismes porteurs de l'action

L'association Passerelle
L'association gère le Cda d'Avignon. Elle est, plus généralement, investie dans l'accompagnement des publics en insertion.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de l'action sont :
- concernant les chantiers d'insertion et l'accès au logement, les bailleurs sociaux, et en particulier le bailleur privé S.A. Vaucluse ;
- concernant la sortie des réfugiés statutaires célibataires, Adoma ;
- concernant l'accès au logement, des associations d'aide au logement destinées aux publics en insertion.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en 1994.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Vaucluse

Public concerné

Les réfugiés sortant du Cda bénéficient des actions de l'association mais celles-ci s'adressent plus largement à un public en insertion.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

En matière d'accès à l'emploi, l'association met en œuvre des chantiers d'insertion par l'activité économique. Les chantiers « métiers du bâtiment » s'adressent aux jeunes bénéficiant du RSA et leur offrent une formation dans les métiers du second œuvre. Les chantiers « espaces verts » consistent à réaliser des travaux dans les espaces verts de la ville d'Avignon et des bailleurs. Le bailleur privé S.A. Vaucluse est un partenaire privilégié qui fait fréquemment appel à ces chantiers.

L'association dispose également d'un service d'aide à la mobilité, qui consiste en un prêt de cycles et de voitures pour les personnes en insertion rencontrant des problèmes de déplacement.

CHANTIERS D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ACCÈS AU LOGEMENT

Dans la perspective de l'accès au logement, des appartements de type ALT ou en bail glissant peuvent être mis à disposition des publics en insertion et notamment des réfugiés.

Un partenariat avec Adoma permet aux réfugiés statutaires célibataires et en couple de sortir du Cda vers des logements en studio dans une résidence sociale.

Des partenariats sont également mis en place avec d'autres associations du département proposant des logements ALT ou en bail glissant aux publics en insertion.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'association dispose de douze appartements en ALT ou en bail glissant. Les vingt salariés de l'association Passerelle participent aux activités d'insertion.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Sur les 46 personnes hébergées en 2008 dans le cadre des appartements relais ou en bail glissant, 17 % étaient des réfugiés sortant du Cda. Sur les 71 personnes qui ont bénéficié des chantiers d'insertion, cinq ou six étaient issues du Cda.

Modes de finance- ment de l'action

Le FSE, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et la Ddass du Vaucluse

Personne ressource

Isabelle Roques, directrice du Cda Passerelle
Tél. : 04.90.87.62.50

rhône-alpes

Présentation 266
Carte 267

Département de la Drôme
Insertion sociale des personnes réfugiées 268

Département de la Haute-Savoie
Service temporaire d'accueil des réfugiés (Star) 270

Département de l'Isère
Dispositif sortants de Cada 272

Département de la Loire
Autonomie insertion par le logement et l'emploi (Aile) 274

Département du Rhône
Le programme Accelair 276

LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Avec 6 172 436 habitants, la région Rhône-Alpes est la deuxième région la plus peuplée de France. Elle occupe aussi la seconde place en terme d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. En 2008, elle enregistrait 2 323 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants) et 848 nouveaux réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, soit pour ces deux chiffres quasiment le double, voire plus, des autres régions (Ile-de-France exceptée). Au 31 décembre de la même année, 12 220 personnes protégées vivaient en Rhône-Alpes c'est-à-dire environ 9 % de l'ensemble des personnes protégées présentes sur le territoire national. Un pourcentage qui la place en seconde position derrière l'Ile-de-France. La région disposait aussi de 2 404 places en Cada et de 135 places en CPH. Elle est celle, avec la région Midi-Pyrénées, qui détenait en 2008 le plus grand nombre de places en CPH devant l'Ile-de-France. Enfin, six plates-formes de l'Ofii assurent actuellement l'accueil des primo-arrivants. 982 réfugiés (y compris les apatrides) avaient signé le CAI en 2008.

RHÔNES-ALPES



INSERTION SOCIALE DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Objectifs de l'action

Les objectifs sont de :
- favoriser l'insertion sociale des personnes réfugiées et régularisées ;
- coordonner l'ensemble des démarches nécessaires à la stabilisation et à l'insertion.

Organismes porteurs de l'action

Diaconat Protestant
Le Diaconat Protestant gère deux Cda dans le département de la Drôme.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action ne mobilise pas de partenariat.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en octobre 2006.

Zone géographique concernée par l'action

Les villes de Valence et de Romans-sur-Isère dans le département de la Drôme

Public concerné

L'action concerne les réfugiés, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les régularisés.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'association propose un accompagnement social régulier ou ponctuel des personnes (aide aux démarches, familiarisation avec la société d'accueil, etc.). A l'origine prévu pour une durée de trois mois, celui-ci s'avère très variable d'une personne à l'autre et peut se prolonger sur plusieurs mois. L'action complète et poursuit l'accompagnement des réfugiés dans les structures du Diaconat Protestant.

INSERTION SOCIALE DES PERSONNES RÉFUGIÉES

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

L'action est assurée par une personne employée à temps partiel.

Résultats de l'action au regard des objectifs

38 dossiers ont été suivis en 2008, soit 66 adultes et 65 enfants.

Modes de finance- ment de l'action

Le Conseil général de la Drôme.

Personne ressource

Geneviève Crémillieux, intervenante sociale
Tél. : 04.75.42.40.01

SERVICE TEMPORAIRE D'ACCUEIL DES REFUGIES (STAR)

Objectifs de l'action	Accompagner les réfugiés vers le logement à travers un parcours en plusieurs étapes, de l'hébergement collectif au logement autonome.
Organismes porteurs de l'action	L'association logement accueil et promotion (Alap) L'Alap dispose d'une section Asile et gère les Cada de Marnaz, de la Roche-sur-Foron et de Rumilly.
Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action	Les partenaires de l'action sont : - les bailleurs sociaux Halpades et Opac Haute-Savoie ; - les mairies de La Roche-sur-Foron et de Rumilly, communes d'implantation des logements collectifs.
Date de mise en place de l'action et durée	Cette action a débuté en janvier 2005.
Zone géographique concernée par l'action	Le département de Haute-Savoie
Public concerné	Ce dispositif est proposé aux réfugiés issus du dispositif départemental, et prioritairement aux familles.
Principales activités menées dans le cadre de cette action	L'accompagnement des personnes vers le logement autonome s'effectue en quatre phases distinctes. Les réfugiés accèdent d'abord à un logement collectif de type résidence sociale, avec des parties communes (cuisines, sanitaires). Ils paient une redevance, et bénéficient d'un suivi individualisé quasi-quotidien. A la sortie du logement collectif (deuxième phase), les réfugiés se voient proposer un logement dans des appartements autonomes, qui leur sont sous-loués par l'association.

SERVICE TEMPORAIRE D'ACCUEIL DES REFUGIES (STAR)

	La troisième phase consiste à faire glisser le bail au nom du ménage réfugié lorsque celui-ci est inséré localement (emploi, école).
	La quatrième phase représente la sortie du dispositif. Le ménage est considéré comme autonome, l'accompagnement régulier cesse mais l'association reste informée de la situation.
	Cette action fonctionne grâce à la mobilisation de logements auprès des bailleurs Opac et Halpades.
Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action	L'action mobilise un directeur de projet, un responsable de site et trois chargés d'insertion. Onze appartements, répartis sur deux sites, sont destinés au logement collectif des familles. Dix appartements sont conventionnés pour faire l'objet d'un glissement de bail. L'action nécessite aussi la mobilisation de deux ou trois véhicules.
Résultats de l'action au regard des objectifs	Exceptée une famille depuis 2005, l'ensemble des 107 personnes qui ont intégré ce dispositif sont à ce jour en quatrième phase d'intégration, c'est-à-dire qu'ils sont en emploi et dans un logement.
Modes de financement de l'action	Le FER, la Ddass et le Conseil général de Haute-Savoie
Personne ressource	Pierre Tomasi, directeur de la section Asile de l'Alap Tél. : 06.22.04.55.15 Cyril Pierreal, responsable du dispositif Star-FER 74, directeur du Cada de Rumilly Tél. : 06.20.27.65.76

DISPOSITIF SORTANTS DE CADA**Objectifs de l'action**

Cette action vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés issus des Cada du département de l'Isère en leur proposant un hébergement de transition et un accompagnement social global.

Organismes porteurs de l'action

L'association La relève
L'association La relève dispose d'un CHRS, d'un secteur demandeurs d'asile, d'un secteur d'accueil des ménages régularisés et d'un secteur destiné aux réfugiés statutaires et bénéficiaires de la protection subsidiaire sortant de Cada en Isère. Elle est mandatée par la Ddass de l'Isère pour accueillir tous les réfugiés issus des Cada du département.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Les partenaires de cette action sont :
- dans le domaine de l'accès au logement, les bailleurs sociaux du département de l'Isère et le Service interministériel d'accès au logement pour les personnes défavorisées de l'Isère (Sialdi), l'Union mutualiste pour l'habitat et l'insertion des jeunes, le Conseil général de l'Isère ;
- dans le domaine de l'insertion professionnelle, le Pôle emploi, le Plan local pour l'insertion et l'emploi, le Pôle initiative emploi, les maisons pour l'emploi, les missions locales ;
- dans le domaine de la formation, les organismes Afpa (formation qualifiante), Frate et Tip Top (formation linguistique) ;
- dans le domaine de la santé, le CHU de Grenoble, le centre départemental de santé et des praticiens libéraux.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en novembre 2006.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de l'Isère

Public concerné

Le dispositif concerne tous les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, familles ou isolés, issus des Cada du département de l'Isère.

DISPOSITIF SORTANTS DE CADA**Principales activités menées dans le cadre de cette action**

L'association propose aux réfugiés sortant de Cada un hébergement en appartements éclatés, pour une durée de six mois renouvelables.

Cet hébergement prend la forme d'une sous-location, d'un bail glissant ou d'un bail direct. Les personnes hébergées paient le différentiel entre le loyer du logement et l'allocation logement perçue par l'association. Au terme de la période d'hébergement, elles peuvent s'installer définitivement dans ce logement ou accéder à un autre logement autonome.

Pendant la durée de l'hébergement, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement social global en vue de leur accès à la formation, à l'emploi et au logement pérenne.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise au total 3,25 ETP de travailleurs sociaux, d'agents d'entretien et de secrétaire. Le dispositif a une capacité d'accueil de soixante places.

Résultats de l'action au regard des objectifs

32 ménages sont entrés dans le dispositif en 2008, dont 29 issus de Cada du département.

Vingt ménages sont sortis du dispositif pendant la même année, tous vers un logement autonome et pérenne.

La durée moyenne de prise en charge des ménages s'étend de huit à neuf mois.

Modes de financement de l'action

La Ddass de l'Isère

Personne ressource

Alain Bila, directeur de l'association La relève
Tél. : 04.76.46.65.38

AUTONOMIE INSERTION PAR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI (AILE)

Objectifs de l'action

Favoriser une insertion pérenne des réfugiés par le logement et l'emploi.

Organismes porteurs de l'action

Entraide Pierre Valdo
L'Entraide Pierre Valdo gère dans le département un Cada, un CHRS, une plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile, un dispositif d'accueil d'urgence, un service passerelle emploi/réfugié.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Cette action mobilise des partenaires très divers.

Sur le plan de l'emploi, elle rassemble des institutions et des organismes comme :

- le Pôle emploi ;
- le Conseil général de la Loire ;
- l'Association pour la formation professionnelle des adultes de Rhône-Alpes ;
- des associations d'insertion ou des entreprises de travail temporaire d'insertion.

Sur le plan du logement, Aile concerne :

- des acteurs publics comme le Conseil général de la Loire, la Ddass de la Loire, la CAF du département, plusieurs bailleurs sociaux ;
- des structures privées comme des agences classiques ou des agences immobilières à vocation sociale.

Date de mise en place de l'action et durée

Cette action a débuté en octobre 2008.

Zone géographique concernée par l'action

Le département de la Loire

Public concerné

L'action concerne les réfugiés statutaires et les bénéficiaires de la protection subsidiaire résidant dans le département de la Loire.

Principales activités menées dans le cadre de cette action

L'action se concentre sur deux secteurs : l'emploi et le logement. Sur le plan de l'emploi, des ateliers collectifs de recherche d'emplois sont organisés au sein du Cada mais également au sein des structures d'hébergement provisoire. Ces ateliers permettent aux réfugiés d'avoir une meilleure connaissance du marché de l'emploi local mais également de connaître les possibilités de formation professionnelle dont ils peuvent bénéficier. De plus, les réfugiés peuvent s'appuyer sur un suivi personnalisé qui intègre un bilan de compétences, un travail sur le CV, des simulations d'entretiens (grâce notamment à l'outil vidéo), des formations linguistiques.

AUTONOMIE INSERTION PAR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI (AILE)

Sur le plan du logement, l'action concerne les réfugiés avec des ateliers collectifs de recherche de logements mais également des formations pour leur permettre de pérenniser l'occupation du logement. Il s'agit globalement de formations pour connaître les obligations et les droits des locataires comme l'apprentissage de gestion des factures, du tri collectif, la prévention des accidents domestiques... Une grande partie de l'activité se concentre également sur la sensibilisation des bailleurs privés ou publics pour favoriser une meilleure connaissance des réfugiés. Ces initiatives se concrétisent par exemple par des formations en géopolitique visant une meilleure connaissance de certaines situations dont ont pu souffrir les réfugiés, ou des formations à l'interculturalité de manière à transformer les représentations des bailleurs.

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Cette action mobilise trois employés à temps plein, deux salles de formation, un véhicule, un vidéo projecteur, deux ordinateurs.

Résultats de l'action au regard des objectifs

En matière d'emploi, sur 72 personnes suivies en 2008, 39 personnes ont accédé à un emploi.

Sur le plan du logement, durant la période du 1er octobre 2008 au 31 mai 2009, 80 % des réfugiés sont sortis du Cada dans un délai de moins de quatre mois. Tous ont accédé à un logement en bail direct.

Modes de finance- ment de l'action

Le FER, la Ddass de la Loire, le Conseil général de la Loire

Personne ressource

Sid-Ali Zair, responsable du dispositif Aile
Tél. : 04.77.21.89.16

LE PROGRAMME ACCELAIR

Objectifs de l'action

L'objectif général du projet en 2009 est d'offrir à 300 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire résidant dans le département du Rhône, une aide dans la construction et la mise en œuvre d'un véritable projet d'insertion.

Organismes porteurs de l'action

Forum réfugiés
Forum réfugiés assure la coordination du programme et a pour mission de définir les orientations du projet en lien avec l'ensemble des partenaires. L'équipe de coordination du programme anime le dispositif, ses instances et les territoires, réalise le suivi et l'évaluation de l'activité et assure la communication autour du projet.

Partenariats mobilisés pour la mise en œuvre de l'action

Le programme Accelair est avant tout un projet partenarial. Il associe :
- des partenaires institutionnels comme l'Ofii, le Conseil général du Rhône, la Drass de Rhône-Alpes, la Ddass du Rhône...
- des partenaires spécialisés dans la prise en charge des réfugiés comme l'Entraide Pierre Valdo, Bleu-Nuit, Adoma, Aralis, Alfa 3A...
Il s'agit d'un partenariat de coopération qui se décline en objectifs, moyens, outils et résultats attendus. Dans ce but, les partenariats développés donnent lieu autant que possible à des conventions annuelles ou pluriannuelles. Le dispositif est animé par des instances mensuelles : un comité technique emploi logement réunit les responsables des structures partenaires, précédé de deux groupes de préparation composés des référents emploi d'un côté et des référents logement de l'autre. Un comité de pilotage définit les orientations stratégiques au moins deux fois par an.

Date de mise en place de l'action et durée

L'action a débuté en avril 2002. En 2008, le ministère de l'Immigration a choisi de missionner Forum réfugiés pour transférer à d'autres territoires la méthode d'approche Accelair.

Zone géographique concernée par l'action

Le département du Rhône

Public concerné

Accelair s'adresse aux personnes ayant récemment obtenu le statut de réfugié (deux ans d'antériorité de statut maximum), qu'elles soient ou non hébergées au sein du Dispositif national d'accueil (DNA) et qui ont besoin d'un accompagnement pour accéder à l'emploi et au logement. Dans le Rhône, les structures hébergeant des réfugiés concernés par le programme Accelair sont :
- sept Cda (trois gérés par Adoma, quatre par Forum réfugiés) ;
- trois CPH (un est géré par Forum réfugiés, un par l'Entraide Pierre Valdo, un par Alfa 3A qui se situe dans l'Ain) ;
- deux hébergements relais pour les réfugiés (l'un est géré par Forum réfugiés, l'autre par l'association Bleu-Nuit).

Principales activités menées dans le cadre de cette action

Le programme Accelair comporte tout d'abord des actions en faveur du logement des réfugiés. Pour cela, les équipes d'Accelair accompagnent les réfugiés dans la recherche d'un logement. Techniquement, il s'agit d'aider les ménages à constituer leur dossier de demande de logement, de les préparer à la gestion du budget, aux démarches administratives, d'évaluer les besoins en termes de mobilier. Les ménages souhaitant accéder à un logement autonome bénéficient d'une préparation spécifique sur la réalité de l'habitat en France.

Un accompagnement individualisé permet également d'assurer une bonne appropriation du logement en explicitant les questions relatives aux charges inhérentes aux locataires. Ces actions couvrent notamment une aide à la gestion du budget, un accompagnement sur tous les aspects administratifs de l'occupation d'un appartement, une mise en lien systématique avec le représentant du bailleur et avec les référents sociaux de secteur.

Les réfugiés concernés peuvent également bénéficier d'une information sur les droits et devoirs du locataire afin de pouvoir se repérer dans un système complexe.

Enfin, ils peuvent profiter des prestations de maintien dans le logement qui consiste en une intervention en fonction des difficultés rencontrées en lien avec les professionnels du secteur (logement, environnement, santé...).

En matière de logement, le programme favorise la mise en adéquation entre la demande et l'offre de logement du parc social par l'intermédiaire du coordinateur logement, qui tient la base de données des demandes de logement des réfugiés inscrits dans le programme, en lien étroit avec un chargé de mission dont une des fonctions est de capter l'offre de logement dans le cadre de l'Accord collectif départemental d'attribution au travers duquel des objectifs en matière de relogement des réfugiés sont fixés aux bailleurs sociaux.

L'équipe de coordination du programme développe également des actions de médiation avec les bailleurs et les acteurs locaux en cas de difficultés avec un ménage mais aussi des mises en relation avec les professionnels du social pour garantir le maintien dans le logement, des actions de sensibilisation/formation auprès des professionnels désireux d'améliorer leur connaissance du public en matière de géopolitique, interculturelité, santé, discriminations.

Le deuxième volet d'Accelair concerne l'accèsion à l'emploi des réfugiés. Les actions en direction des réfugiés comportent : un bilan et une analyse de la problématique (diagnostic des savoirs, savoir-faire et savoir-être) ; la construction du projet professionnel, l'apprentissage des techniques de recherche d'emploi ; la construction de partenariats privilégiés avec les entreprises et des syndicats patronaux pour capter des offres d'emploi ; la construction de parcours de formations qualifiantes ; le financement de formations spécifiques non prises en charge par le droit commun ou de modules de FLE adossés à des formations ; des rencontres avec des employeurs, des simulations d'entretiens ; une inscription dans les forums de recrutement ; une préparation en amont des entretiens d'embauche ; des ateliers collectifs afin de mieux connaître le marché de l'emploi. Le référent maintient le lien avec les réfugiés pendant leur contrat.

LE PROGRAMME ACCELAIR

LE PROGRAMME ACCELAIR

En matière d'insertion professionnelle, le projet Accelair prévoit également des actions en direction des professionnels comme la mise à disposition d'interprètes dans différentes structures (Pôle Emploi ou missions locales), la sensibilisation des acteurs à la connaissance du public (conseillers insertion, plateforme pour l'emploi de la ville de Lyon, missions locales, Pôle emploi), la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des entreprises via les syndicats patronaux (mailing, campagne d'affichage).

Moyens humains ou matériels mis en place pour mener cette action

Le département du Rhône a été partagé en deux territoires adossés au découpage fait par le Conseil général (Commission locale d'insertion). Sur chacun de ces territoires, Forum réfugiés (territoire 1) et l'Entraide Pierre Valdo (territoire 2) sont référents du public réfugié en matière d'insertion professionnelle et d'accès et maintien au logement.

Sur le plan opérationnel, le dispositif est animé par une équipe de coordination composée d'un chef de projet, d'un coordinateur emploi et formation et d'un coordinateur logement. Deux équipes de référents sont présentes sur les territoires avec deux postes pour l'emploi et la formation et deux postes pour l'accès et le maintien dans le logement. Un chargé de mission non rattaché à la structure porteuse est en charge de la captation de logement dans le parc social.

Sur le plan matériel, chaque salarié est doté d'un bureau. Le reste des moyens (véhicule, salle de réunion) est mutualisé.

Résultats de l'action au regard des objectifs

Depuis 2002, plus de mille baux ont été signés, ce qui représente près de 3 500 personnes relogées. En 2008, 183 ménages ont été relogés.

En 2008, 770 personnes ont été accompagnées dont 480 sur l'emploi et la formation. Aujourd'hui, la quasi-totalité des personnes qui obtiennent le statut de réfugiés ou qui bénéficient de la protection subsidiaire dans le département du Rhône bénéficient des prestations d'Accelair.

Accelair vise à garantir l'accès au logement et à l'emploi dans l'année suivant l'entrée dans le dispositif. Or, près de la moitié des bénéficiaires du programme sortent dans les douze mois suivant leur entrée dans le dispositif. La quasi-totalité des ménages sortant du programme sont relogés. Les résultats en matière d'accès à l'emploi sont très positifs : en 2008, 70 % du public accompagné dans l'emploi a accédé à un emploi ou à une formation. En outre, l'accès à la formation a été très nettement amélioré en 2008. L'accent est porté depuis plusieurs mois sur l'accès aux mesures de formation.

La démarche de transfert de la méthode Accelair a été entamée dans trois régions (Rhône-Alpes, PACA, Loire Atlantique). Elle est plus spécifiquement aboutie dans cinq départements : l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes.

Modes de financement de l'action

Le FER, le Conseil général du Rhône, la Ddass du Rhône et l'Acsé

Personne ressource

Mohamed Diab, directeur de l'intégration à Forum réfugiés
Tél. : 04.37.57.16.48

CON CLU SION

L'ensemble des fiches présentées dans le cadre de ce répertoire fait apparaître un panorama des initiatives existantes en matière d'intégration des réfugiés. La description de ces outils et de leur mise en œuvre pourra accompagner la conception de nouveaux projets ou la diffusion des bonnes pratiques. Mais ce répertoire contribue aussi à brosser un portrait de l'intégration des réfugiés en France. L'inventaire des projets menés donne à voir les grands traits de l'action en faveur des réfugiés, souligne les difficultés qui restent à surmonter et soulève un certain nombre de questions.

LES ACTIONS POUR L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS : DES DÉFIS COMMUNS, DES OUTILS SIMILAIRES

A travers les actions répertoriées apparaissent en filigrane les difficultés que rencontrent les réfugiés dans leurs démarches d'intégration. Si les problématiques varient bien sûr en fonction des contextes locaux, elles restent dans l'ensemble largement partagées. L'accès au logement représente une préoccupation majeure, en particulier dans les territoires où le parc social est saturé, en tension ou en cours de rénovation. Ce défi est souvent considéré comme prioritaire, notamment lorsque les porteurs d'actions sont des structures d'hébergement qui doivent assurer la fluidité de leur dispositif ou, comme les Cda, respecter des délais de sortie assez brefs. L'insertion professionnelle demeure par ailleurs une question essentielle. Les thématiques de la formation linguistique et de l'autonomie dans les démarches liées à la santé, à l'aide sociale ou à l'éducation

sont également présentes, ainsi que, plus marginalement, celles de l'accès à la culture ou de l'apprentissage du vivre ensemble.

Les outils mobilisés pour faire face à ces défis sont relativement homogènes. Dans le domaine du logement, il s'agit souvent de solutions transitoires qui prennent la forme d'un hébergement financé par l'ALT ou d'une sous-location avec bail glissant. Pour l'insertion professionnelle, les actions consistent à décliner un accompagnement de transition vers les services d'accès à l'emploi. De nombreux projets visent aussi à créer des partenariats pour élargir les perspectives d'intégration et sensibiliser les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle aux problèmes spécifiques des réfugiés. Toutes ces initiatives ont pour point commun d'assurer une fonction d'interface entre les dispositifs de prise en charge des demandeurs d'asile et les services de droit commun.

Si ces projets s'appuient sur les mêmes fondements, ils se caractérisent également par leur diversité. Chaque structure élabore en fait sa propre déclinaison ou combinaison d'activités en fonction des difficultés et des possibilités existantes. Il faut souligner que beaucoup font preuve d'une véritable créativité pour faire face aux besoins des réfugiés avec les moyens, parfois limités, dont elles disposent.

LES CADA ET LES CPH, ACTEURS CENTRAUX DE L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

Les actions recensées, qui se caractérisent par leur richesse sur le fond comme sur la forme, sont portées par différents acteurs. Il s'agit majoritairement d'associations gestionnaires de centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou de centres provisoires d'hébergement. On trouve également parmi les porteurs d'actions quelques associations ne faisant pas partie du dispositif national d'accueil mais qui agissent en direction des réfugiés, de manière exclusive ou simultanément avec d'autres publics en insertion. De manière exceptionnelle, les porteurs d'actions peuvent être des services déconcentrés de l'État.

On peut remarquer toutefois que, parmi ces acteurs, les CADA jouent un rôle prépondérant. Cette forte représentation des centres d'accueil peut sembler contradictoire avec le fait que la question de

l'intégration ne fasse pas explicitement partie de leurs attributions. En fait, les entretiens menés dans le cadre de cette étude ont révélé que, face à l'ambiguïté de leur mission, les CADA optent pour différentes stratégies. Certains ont fait le choix d'« externaliser » le plus possible l'accompagnement des réfugiés pour, selon les termes d'un responsable, « ne pas rester seuls face à cette mission et cette responsabilité ». Ceux-là n'initient pas d'actions spécifiques. D'autres au contraire ont décidé d'intégrer pleinement ce projet à leur activité, même si leur financement ne le prévoit pas. Ils revendiquent une mission d'insertion et portent souvent des projets d'intégration, formalisés ou non. Enfin, certains centres d'accueil semblent opter pour une voie intermédiaire en considérant leur mission comme un devoir de « donner aux réfugiés les moyens de sortir du CADA ». Ils considèrent que leur travail va au-delà de la gestion de la sortie des personnes, sans forcément revendiquer d'action spécifique. Quel que soit le choix des CADA en la matière, il révèle une situation équivoque. Lorsqu'ils agissent pour l'intégration des réfugiés, ils sont à la limite de leurs prérogatives et se trouvent de ce fait dans une position difficile à tenir dans la durée, surtout en l'absence de soutien de la part d'autres acteurs.

La forte représentation des CADA dans les actions recensées pose en effet la question de la présence de relais locaux qui pourraient s'emparer de la problématique de l'intégration des réfugiés. Faute d'interlocuteurs, certains centres d'accueil n'ont d'autre choix que de jouer le rôle de référents en la matière. Plusieurs responsables de CADA ont ainsi souligné l'isolement dans lequel ils agissent sur leur territoire, regrettant l'absence de partenaires pour tisser un réseau efficace.

La question du maillage territorial entre les acteurs de l'intégration des réfugiés soulève en outre le problème de la place des CPH. S'ils sont peu représentés dans le répertoire par rapport aux CADA, cela tient en partie à leur nombre restreint, en déséquilibre par rapport à celui des centres d'accueil. Alors qu'ils jouent un rôle incontestable de référent dans les parcours des réfugiés, ils mériteraient de se voir reconnaître une place plus importante dans les dispositifs locaux d'insertion.

La place des structures du DNA dans le processus d'intégration des réfugiés n'est donc pas dénuée d'ambiguïtés. Par la marge d'interprétation qu'elle laisse aux différents acteurs, en termes de mission et de mobilisation, elle préfigure un certain nombre de disparités entre les actions.

DES ACTIONS MARQUÉES PAR DE FORTES INE- GALITÉS

Au-delà de la diversité des actions en faveur de l'intégration des réfugiés, le répertoire met en évidence de profondes inégalités, à la fois entre les actions et entre les territoires concernés. Ces disparités tiennent au caractère local de l'intégration, qui révèle les contrastes entre les situations et laisse une large part d'initiative aux acteurs locaux. Elles émanent également des différences entre les structures dans leur accès aux financements et dans les ressources et les réseaux dont elles peuvent bénéficier.

La dimension locale de l'intégration des réfugiés est une source de disparités entre les territoires. Bien sûr, les situations en termes d'accueil de réfugiés, d'accès au logement et d'opportunités d'emploi varient largement selon les régions et les départements, posant des problèmes de natures et d'ampleurs différentes. Les défis auxquels est confronté un Cda de Seine-Saint-Denis en matière d'accès au logement n'appellent évidemment pas les mêmes réponses que le relogement des réfugiés dans un département comme l'Aube, où l'accès au parc social s'avère fluide. Mais les situations du logement et de l'emploi, si elles jouent sur la mobilisation des acteurs, ne préjugent pas de la présence ou de l'absence d'actions sur un territoire. L'exemple des Pays-de-la-Loire en témoigne, car la région se caractérise par un nombre important d'initiatives sans faire partie des principaux territoires d'accueil ni des secteurs où la situation du logement est la plus tendue.

En fait, les territoires les plus dynamiques en termes d'action sont plutôt ceux où les acteurs locaux sont mobilisés, efficacement coordonnés et disposent de réelles possibilités d'action. À défaut d'une véritable cohérence et d'un soutien suffisant, les initiatives ne peuvent être ni viables ni pérennes. L'enjeu essentiel réside donc dans la coordination des projets à l'échelle d'un territoire. On peut constater à travers le répertoire que, lorsqu'elle existe, la mise en cohérence des actions est souvent assurée par les Ddass. Celle de l'Isère, par exemple, exerce ce rôle de fédérateur en désignant une structure unique pour gérer le relogement des réfugiés issus de tous les Cda du département. Dans le Val d'Oise, la Ddass est à l'initiative de commissions locales d'hébergement qui favorisent la concertation entre les acteurs et optimisent l'attribution des places. Les réformes récentes de la politique d'intégration entérinent d'ailleurs cette fonction de coordination en nommant les Ddass responsables des Plans départementaux d'insertion (PDI), déclinaisons des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI) élaborés par les Drass⁶. Cette nouvelle organisation n'est pas encore effective dans tous les départements mais donne des outils susceptibles d'améliorer la cohésion d'ensemble des dispositifs sur

un territoire. Quant aux Conseils généraux, eux aussi concernés par les politiques d'intégration, ils se trouvent peu visibles dans les actions répertoriées. En réalité, s'ils apparaissent peu dans les projets destinés aux réfugiés, c'est parce qu'ils agissent de manière plus globale en direction des publics en insertion.

L'effort de coordination peut aussi émaner directement des porteurs d'actions. Le projet Color à Bordeaux illustre la coopération entre les Cda d'un département de leur propre initiative. À Nice, trois associations dont deux gestionnaires de Cda ont constitué un « guichet unique » pour la demande de logement, ce qui leur permet de simplifier les procédures comme les relations avec les bailleurs. De manière générale, les associations qui choisissent de mutualiser leurs actions ou leurs réseaux élargissent leurs perspectives et leurs possibilités de partenariats, tout en créant une nouvelle dynamique locale.

Outre les écarts constatés entre les territoires et les problèmes de mobilisation qu'ils soulèvent, on peut observer de fortes différences d'ampleur, de formalisation et de financement entre les actions. Une question essentielle révélée par les entretiens est celle de l'accès aux financements pour les associations. Celui-ci est contraint par plusieurs facteurs. En premier lieu, les sources de financement sont limitées, le FER étant le seul outil spécifiquement consacré à l'intégration des réfugiés. Les autres financeurs sont principalement les Ddass et le ministère de l'Immigration, parfois les Conseils généraux. Le problème de la pérennité des subventions se pose au même titre que pour de nombreuses associations. Mais, ici, le renouvellement s'avère d'autant plus aléatoire que la réussite d'une action peut être soumise au nombre de reconnaissances de statuts de réfugiés sur un territoire, une année donnée. On trouve ainsi plusieurs exemples de projets financés par le FER lors d'années précédentes et non reconduits pour des raisons liées aux effectifs de réfugiés concernés. Enfin, l'accès aux financements reste un processus difficile et de nombreuses structures ne disposent pas des outils de formalisation ou des moyens humains nécessaires pour s'y engager, ou bien ne remplissent pas les critères d'éligibilité.

La difficulté d'accès aux financements souligne l'importance qu'il y a, pour une structure, à pouvoir s'appuyer sur un réseau ou sur une méthode existante. En s'adossant à une organisation associative plus large, les acteurs peuvent bénéficier d'un soutien méthodologique, humain, financier, ou élargir leurs possibilités de contacts et de partenariats. Ils se trouvent donc plus à même d'élaborer des solutions spécifiques pour les réfugiés ou de s'associer à des dispositifs existants. Cela explique que les associations de plus grande ampleur soient les structures les plus représentées dans ce répertoire.

⁶ Circulaires DPM/AC11/2003/537 du 24 novembre 2003 et NOR/IMI/C/09/00053/C du 7 janvier 2009.

Le projet Reloref porté par France terre d'asile illustre les opportunités offertes par une coopération entre équipes locales et nationales : la déclinaison du projet sur chaque territoire s'appuie sur le développement de partenariats et la capitalisation des bonnes pratiques à grande échelle. De même, le transfert de la méthode Accelair constitue pour de nombreuses structures une opportunité de développer des projets locaux à partir de l'expertise de l'association Forum réfugiés. On peut constater aussi, à travers ce répertoire, que lorsque les Cada ou les CPH sont gérés par une association travaillant avec divers publics en insertion, ils bénéficient de ses dispositifs. A Montpellier, la quasi-totalité des réfugiés issus du Cada Astrolabe sont ainsi concernés par les services d'aide à l'accès et au maintien dans le logement proposés par la Maison du logement, gestionnaire du centre d'accueil.

Il ressort de ces observations que plusieurs éléments favorisent l'efficacité des projets en faveur de l'intégration des réfugiés. En premier lieu, l'inscription de la structure porteuse dans un réseau local de partenaires, si possible coordonnés à l'échelle du territoire, contribue à enrichir les possibilités d'action. Ensuite, l'accès aux financements de l'Etat (à travers les services déconcentrés ou le ministère), des collectivités ou du Fonds européen pour les réfugiés permet le développement et la reconnaissance des activités menées. Enfin, la possibilité d'obtenir un appui méthodologique, logistique ou humain de la part d'une structure gestionnaire ou partenaire joue en faveur de la pertinence et de la durabilité des initiatives.

A l'issue de cette étude, il faut cependant souligner les défis qui restent à relever pour favoriser l'émergence et la pérennité des actions en faveur de l'intégration des réfugiés. Les rôles des Cada et des CPH demandent à être reconnus et clarifiés, pour que les structures soient soutenues dans leurs projets et intégrées à des dispositifs territoriaux cohérents. Cela suppose par ailleurs une réelle coordination des acteurs locaux, impliquant la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat et l'identification de référents sur chaque territoire. Ce n'est qu'à ces conditions que la dimension locale de l'intégration des réfugiés pourra prendre tout son sens.

GLOSSAIRE

L'**accompagnement social lié au logement (ASLL)** est un suivi social pratiqué par des associations agréées pour des personnes défavorisées afin de les aider à accéder à un logement et à s'y maintenir.

L'**accord collectif départemental** est un accord conclu chaque année entre l'Etat et les organismes disposant d'un patrimoine locatif social, définissant des engagements quantifiés d'attribution de logements aux personnes défavorisées pour chaque organisme.

Les **agences immobilières à vocation sociale (AIVS)** sont des administrateurs de biens qui mettent leurs compétences au service du logement des personnes en difficulté, adhérant à la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (Fapil) et respectant son cahier des charges.

L'**allocation de logement temporaire (ALT)** est une aide forfaitaire versée par l'Etat visant à couvrir en partie les frais de loyer et de charge des associations qui mettent des logements à disposition de personnes défavorisées.

Les **ateliers chantiers d'insertion (ACI)** emploient des personnes en contrat aidé, pour favoriser leur accès direct à l'emploi. Ce sont des actions conventionnées, c'est-à-dire financées, par le conseil général.

Les **associations intermédiaires** ont pour objet la mise à disposition de personnes exclues du marché du travail, qu'elles embauchent, auprès de particuliers ou d'entreprises pour des petits travaux.

Les **ateliers de pédagogie personnalisée (APP)** assurent un accompagnement individualisé vers un projet d'entrée en formation qualifiante comme, par exemple, la préparation à un concours.

Les structures d'**accueil d'urgence pour demandeurs d'asile (Auda)** offrent des places d'hébergement d'urgence dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier avant leur entrée en Cda.

Le **bail glissant** consiste à transmettre à des personnes défavorisées le bail conclu entre une association et un bailleur, au terme d'une période pré-définie durant laquelle le ménage bénéficie d'un accompagnement social.

Les **centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada)** ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile.

Le **centre communal d'action sociale (CCAS)** est un établissement communal intervenant selon les communes dans différents champs de l'action sociale (handicap, petite enfance, personnes vulnérables). Son action concerne exclusivement les habitants de la commune concernée.

Les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en recherche d'hébergement ou de logement, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale. Pour cela, elles bénéficient d'aide éducative et d'activités d'insertion professionnelle.

La **circonscription de prévention et d'action sociale (Cipas)** est un service du Conseil général qui a pour mission d'accueillir d'informer et d'orienter les usagers. Elle est animée par des équipes pluridisciplinaires de travailleurs sociaux et médico-sociaux. Ces professionnels du travail social élaborent des projets d'aide personnalisée et proposent différents services collectifs.

Les **centres provisoires d'hébergement (CPH)** ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Le **contingent préfectoral** désigne la part du parc des logements sociaux publics qui fait l'objet d'un « droit de réservation » par le préfet au profit des personnes prioritaires, mal logées ou défavorisées.

Les **Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass)** et les **Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (Ddass)** sont des administrations déconcentrées françaises régionales et départementales de l'État intervenant dans le champ des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales.

Les **entreprises de travail temporaire d'insertion (Etti)** embauchent pendant plusieurs mois des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'insertion, afin qu'elles effectuent des missions en entreprises. Les Etti bénéficient d'aides de l'État et d'un conventionnement par le Pôle emploi.

Le **Fonds européen pour les réfugiés (FER)** a été créé par l'Union européenne afin de regrouper dans un seul instrument les actions en matière d'intégration et celles relatives à l'accueil et au rapatriement volontaire des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en cas d'afflux massif. Établi pour cinq ans (2000-2004), il a été renouvelé pour la période 2005-2010.

Le **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**, créé par l'article 6 de la loi du 31 mai 1990, est un dispositif caractérisé par l'octroi d'aides financières visant à favoriser l'accès au logement ou le maintien dans un logement des personnes en difficulté, dont les ressources ou les conditions d'existence sont inadaptées. Il permet d'apporter une aide modulable pour certaines dépenses comme la caution, l'assurance habitation, le premier loyer et l'ouverture des compteurs ou pour régler des factures impayées. Les réfugiés statutaires peuvent recevoir, s'ils remplissent les conditions de res-

sources, des aides du FSL soit directement, soit par le biais des associations qui les prennent en charge et développent des actions pour favoriser leur accès à un logement autonome.

Les **logements conventionnés** sont des logements dont l'acquisition, la construction ou la réhabilitation a fait l'objet d'une convention entre l'État, ou l'Agence nationale de l'habitat, et l'organisme HLM ou le propriétaire privé. Il ouvre le droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement, dite APL, pour le locataire.

Les **logements-relais** hébergent temporairement les personnes, pour une durée prévue de six mois durant laquelle elles bénéficient d'un ASLL et d'un accompagnement pour favoriser leur insertion professionnelle.

Une **maison-relais** est une résidence sociale qui fonctionne selon des modalités spécifiques. Elle est gérée par un ou plusieurs « hôtes », et répond aux besoins des personnes qui, sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent, du fait de leur isolement social, trouver immédiatement un équilibre de vie dans un logement individuel autonome. Elle constitue une solution de logement non limitée dans le temps.

Le **Pact Arim** est issu de la fusion entre les centres Propagande et action contre le taudis (Pact), devenus en 1975 Protection amélioration conservation transformation de l'habitat, et les associations de restauration immobilières (Arim). Il opère autour de quatre missions principales : la production d'une offre de logements à loyer maîtrisés, l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des usagers, la lutte contre le logement insalubre ou indécemment, la mise en œuvre des dispositifs d'accès au logement des plus démunis et leur accompagnement.

Le **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)** est établi par l'État et le département. Il vise à définir le cadre général des actions engagées localement en faveur du logement des personnes défavorisées.

Le **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)** est un outil de lutte contre l'exclusion destiné à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Il prend place sur un territoire identifié, propose à un public cible un parcours individualisé d'insertion, met en réseau des opérateurs, centralise des financements en direction de l'insertion et les redistribue pour soutenir certaines actions. Il y a deux PLIE dans chaque département. Les réfugiés peuvent en bénéficier s'ils vivent sur leur territoire d'action.

Le **Programme départemental d'insertion (PDI)**, mis en œuvre par le département, recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion, mais planifie aussi les actions d'insertion correspondantes.

Le **Programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI)**, établi pour trois ans, récapitule les engagements régionaux de l'État pour l'intégration et la lutte contre les discriminations. Son animation est assurée par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass).

Une **résidence sociale** est un logement-foyer conventionné à l'Aide personnalisée au logement (APL) afin d'accueillir temporairement des personnes ou familles ayant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement autonome.

Le **Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (Sahi)**. Arrêté par l'État, le Sahi fixe, à l'échelle départementale, les objectifs à atteindre concernant les besoins en hébergement.

La **sous-location** permet à des personnes défavorisées de sous louer un logement auprès d'une association qui le loue elle-même à un bailleur.

INDEX DES ORGANISMES PORTEURS D' ACTIONS

Accueil insertion rencontre (AIR), 202, 204
 Accueil sans frontières (ASF), 40
 Adoma, 50, 60, 108, 124
 Afeji, 206
 Afram, 3, 84, 94, 96, 124
 Aléos, 46
 Althéa, 224
 Amar, 200
 ARS, 186
 Association accompagnement, lieux d'accueil, carrefour éducatif et social (ALC), 250
 Association accueil travail emploi (ATE), 250
 Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France (APSR), 14, 21, 24

Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADDSEA), 108
 Association d'information et d'entraide mosellane (AIEM), 188
 Association Le Saint Jean, 110
 Association logement accueil et promotion (Alap), 270
 Association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle (Amisep), 88
 Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des personnes isolées (AMLI), 190
 Association régionale coordination asile (Arca), 248
 Association régionale pour la sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte (Arseec), 196
 Association de sauvegarde et de promotion de la personne (ASPP), 64
 Bleu-Nuit, 48, 50, 112, 276
 Centre d'orientation sociale (COS), 58, 60
 Centre nantais d'hébergement des réfugiés (CNHR), 210
 Cimade, 14, 130, 172, 176
 Comede, 130, 134
 Comité d'accueil creusois, 182
 Comité d'aide aux réfugiés (Caar), 142
 Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés (CAEIR), 14, 18
 Comité d'études et d'information sur l'insertion sociale (CEIS), 198
 Croix-Rouge, 80
 Ddass du Val-d'Oise, 162, 165, 166, 189
 Diaconat protestant, 268
 Entraide Pierre Valdo, 274, 276, 278
 Entraide universitaire française, 13, 14, 19, 22
 Espoir Mulhouse, 50
 Evaluation logement initiative altérité (Elia sud), 244, 248, 252, 254
 Forum réfugiés, 3, 33, 35, 248, 256, 276, 278, 286
 Foyer Notre-Dame, 40, 42, 44
 France terre d'asile, 14, 25, 30, 54, 60, 68, 72, 74, 76, 98, 100, 104, 116, 120, 122, 124, 286
 Horizon, 224, 262
 Hôtel social, 154
 Landes accueil nouveaux arrivants (Landana), 62
 La relève, 272
 Les eaux vives, 214
 Maison du logement, 174, 286
 Mana, 56, 246
 Montjoie, 224
 Mosaïque du Cher, 92
 Osiris, 56, 244, 246
 Passerelle, 264, 274
 Passerelles, 226
 Primo Levi, 14, 56, 132, 134, 246
 Sauvegarde, 64, 86, 108, 196
 Service d'accompagnement et de réinsertion des adultes (Sara), 252, 256
 SOS Habitat et soins, 146
 Union chrétienne de jeunes gens (UCJG), 194



BULLETIN D'ADHESION BULLETIN D'ABONNEMENT 2009



Organisme:.....
Nom : Prénom:
Adresse:
Code Postal : Ville :
Téléphone/Fax: E-mail:

- Je deviens adhérent de France Terre d'Asile et je verse :
 - ☐ 50 Membre actif
 - ☐ 15 Membre actif (tarif chômeurs/étudiants)
 - ☐ 150 Membre bienfaiteur et personnes morales
- Je deviens adhérent et je m'abonne aux cahiers du social et je verse :
et je m'abonne à ses publications :
 - ☐ 65 Abonnement et adhésion à l'association
 - ☐ 20 Abonnement et adhésion (tarif chômeurs/étudiants)
- Je m'abonne aux publications de France Terre d'Asile et je verse :
 - ☐ 50 Abonnement
 - ☐ 15 Abonnement (tarif chômeurs/étudiants/bénévoles)
 - ☐ Je soutiens l'action de FTDA et je fais un don de

Je règle la somme totale de

- ☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France Terre d'Asile
- ☐ Par virement sur le compte FTDA : La Poste - 30041 00001 1069564A02021

Date : Signature :

Merci de nous retourner ce bulletin complété, accompagné de votre règlement à :

FRANCE TERRE D'ASILE - SECRETARIAT GENERAL
24 RUE MARC SEGUIN - 75018 PARIS
www.france-terre-asile.org

Découvrez toutes nos publications au : www.france-terre-asile.org/publications

Collection Les cahiers du social : les plus récents numéros



Cahier du social n° 19, « L'intégration locale des réfugiés : quatre départements à la loupe », novembre 2008
Cette étude, réalisée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, analyse les dispositifs d'intégration dans quatre départements (Dordogne, Haute-Marne, Maine-et-Loire et Mayenne) ainsi que les interactions entre les acteurs institutionnels et associatifs. Elle offre un diagnostic de l'intégration des réfugiés dans ces territoires ruraux ou semi-ruraux où les problématiques de logement, d'emploi et d'insertion sociale se posent de façon particulière.

1 exemplaire 7 €; 5 exemplaires 30 €; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 20, « Immigration et intégration des réfugiés en France et au Canada : politiques comparées », décembre 2008
Cette étude, réalisée par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires, analyse les politiques française et canadienne en soulignant les points de convergences et de divergences entre les deux pays en matière de maîtrise de flux migratoires. Elle s'interroge sur la place de la protection internationale dans des pays qui souhaitent favoriser une immigration adaptée à leurs besoins. Cette étude s'intéresse également aux politiques d'intégration des réfugiés en France et au Canada, qui, bien que disposant de modèles d'intégration et de dispositifs différents, n'en demeurent pas moins confrontés à des difficultés similaires.

1 exemplaire 7 €; 5 exemplaires 30 €; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 21, « Guide de la demande d'asile à l'usage des travailleurs sociaux 2009 », août 2009
Ce guide actualisé de la demande d'asile et des structures d'accueil se veut un outil pratique et indispensable aux travailleurs sociaux. Il vise à l'optimisation de la prise en charge des bénéficiaires dans un contexte de pénurie de moyens et de dispositifs. Avec en supplément un répertoire de l'urgence sociale en Ile-de-France.

1 exemplaire 7 €; 5 exemplaires 30 €; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 22, « Comment évaluer les politiques d'intégration en Europe ? », septembre 2009
Alors que les capacités d'intégration des migrants font l'objet d'un contrôle de plus en plus fréquent, l'Union européenne prévoit l'établissement d'indicateurs de mesure de l'efficacité des politiques d'intégration des Etats membres. Cette étude propose un état des lieux de l'utilisation d'indicateurs en matière d'intégration et s'interroge sur la pertinence et les limites de cet exercice.

1 exemplaire 7 €; 5 exemplaires 30 €; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 23, « Guide de l'insertion des réfugiés statutaires par la mobilité géographique », octobre 2009
France terre d'asile a initié en 2004 le programme Clef de France, dans l'objectif de promouvoir la mobilité géographique des réfugiés et titulaires de la protection subsidiaire afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et au logement. Ce guide est un des outils produits dans le cadre de ce travail.

1 exemplaire 7 €; 5 exemplaires 30 €; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

Pour commander :

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal Ville..... Tél
Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social
Je règle la somme de€

- ☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France Terre d'Asile
- ☐ Par prélèvement sur mon compte
- ☐ Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date : Signature :

Membres du
Conseil
d'administration

Monsieur Alain AUZAS, Jean-Pierre BAYOUMEU,
Jacqueline BENASSAYAG, Stéphane BONIFASSI,
Jacqueline COSTA-LASCOUX, Georges DAGHER,
Paulette DECRAENE, Patrick DENELE, François-Xavier,
DESJARDINS, Patrice FINEL, Jean-Michel GALABERT,
Dominique GAUTHIER-ELIGOULACHVILI, Claude LEBLANC,
Jean-Pierre LEBONHOMME, Luc MAINGUY, Alain MICHEAU,
Michèle PAUCO-BALDELLI, Serge PORTELLI, Nicole QUESTIAUX,
Michel RAIMBAUD, Jacques RIBS, Patrick RIVIERE, Jean-Claude
ROUTIER, Frédéric TIBERGHIE, Philippe WAQUET,
Catherine WIHTOL de WENDEN, Iradj ZIAI.

Président

Jacques RIBS

Secrétaire générale

Paulette DECRAENE

Trésorier

Patrick RIVIERE

Directeur générale

Pierre HENRY

FRANCE TERRE D'ASILE